

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

.....
CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
SOCIALES ET EDUCATIVES

.....
UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

.....
DEPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE



FACULTY OF ARTS, LETTRES
AND SOCIAL SCIENCES

.....
POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

.....
DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR HUMAN
AND SOCIAL SCIENCES

.....
DEPARTMENT OF ANTHROPOLOGY

**GESTION CULTURELLE DES ESPACES MARECAGEUX DANS LA
VILLE DE YAOUNDE : Contribution à l'anthropologie de développement**

**Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du mémoire de Master
en Anthropologie.**

Spécialisation : Anthropologie du Développement

Par

MAPAN Jean Emmanuel Nathanaël Yréné

Licencié en Anthropologie

Sous la Direction de

Pr DELI TIZE TERI

Maître de conférences

Année académique 2021-2022



A

Mes parents,

MAPAN Martial pierre et KUISSI épouse MAPAN Jacqueline

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche a bénéficié d'un soutien pluridimensionnel de nombreuses personnes, qui de près ou de loin ont exprimé un intérêt particulier sans lequel nous n'aurons pas atteint notre objectif. Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous remercions notre Directeur de Mémoire, le Pr DELI TIZE TERI qui a fait preuve d'une patience sans pareil à notre endroit. Également pour son soutien moral et psychologique au regard des nombreuses embuches ou écueils personnels ou scientifiques que nous avons pu rencontrer tout au long de cette recherche. Ses critiques constructives et ses encouragements incessants nous ont fait donner le maximum de nous-même, afin de parvenir à l'aboutissement de ce travail. Nous exprimons également notre reconnaissance à l'égard du Professeur Mbonji Edjenguèlè, précédent chef du Département d'Anthropologie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, pour son implication dans notre formation en Anthropologie. Ainsi qu'à l'actuel chef du Département le Pr Paschal KUM AWAH, qui a joué également un rôle important dans notre formation et qui en plus nous a fait confiance en nous délivrant une autorisation de recherche pour ce travail.

Nous témoignons notre gratitude à tous nos enseignants du Département d'Anthropologie, de l'Université de Yaoundé I qui nous ont soutenu durant notre cursus académique, notamment, Pr SOCPA Antoine, Pr MEBENGA TAMBA Luc, Pr Pierre François EDONGO NTEDE, Pr Paul ABOUNA, Pr AFU Isaiah Kunock, Dr David NKWETI, Dr ESSOH, Dr Lucy FONJONG, Dr NGAH ELOUNDOU, Dr NGAH EWOLO, Dr ANTANG YAMO.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de toutes les personnes ressources principalement à Mr MOOH Alexandre chef de bloc nord de Mimboman chapelle ; qui été un facilitateur très significatif pour la collecte des données primaires. Mes remerciements vont aussi à l'endroit de toutes les personnes qui m'ont aidée de près ou de loin dans cette tâche : les relecteurs, et surtout les informateurs, qui ont répondu à mes questions et qui ont été très conviviaux.

Résumé

Ce mémoire intitulé : « *gestion culturelle des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé : contribution à l'Anthropologie du développement* » ; émane du constat de l'occupation amplifiée des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé, Malgré les restrictions gouvernementales à leur occupation. Par ailleurs, la résilience marquante et remarquée de la population sur le marécage, constitue donc pour nous un fait humain, phénomène sociale à comprendre. Alors, nous rapprochant de plus près de notre fait social relevé, nous avons noté un problème de valeur qui, pour nous antagonise les relations entre les communautés et le gouvernement. Les réactions locales plus ou moins passives face aux menaces de déguerpissement ou d'expulsion du gouvernement laissent croire à une vision du monde différente à celle de l'Etat, sur le marécage. En plus avec l'urbanisation, il est montré une nécessité qui pourrait exister à recourir au marécage.

Ainsi la question principale est celle de savoir *pourquoi les espaces marécageux sont les cibles culturelles malgré les prohibitions du gouvernement dans ce site ?* Cette question qui a servi de fil conducteur à notre recherche nous a menés à l'hypothèse principale qui est la suivante : *le marécage est une cible culturelle dans le sens où elle réside dans son statut d'espace intégrante tout d'abord de l'héritage ancestral et clanique, un milieu productif ou productible pour la satisfaction des besoins des personnes.* De même, l'objectif principal était de montrer *la place du marécage pour leurs occupants à Yaoundé.*

A cet effet nous avons utilisé la revue de la littérature d'une part et d'autre part, de l'enquête de terrain, pour rendre plus intelligible ce phénomène. Cette méthodologie a permis de collecter des données écrites, orales ; iconographiques et chiffrées, ayant permis d'effectuer des analyses à la fois de contenu et statistique. Se servant des théories comme l'écologie culturelle, la théorie ethnoécologique, nous avons pu relever interpréter les modes de vie et démontrer le rôle et l'importance du marécage pour les riverains.

Les résultats obtenus de cette recherche sont les suivants : le marécage outre le fait qu'il soit une terre difficile de par son humidité constante, représente tout de même un espace foncier. En effet, Elle a une valeur culturelle et une valeur instrumentale. En cela qu'elle est d'abord une propriété ancestrale et collective dont l'accès peut être déterminé par l'héritage, le don ou location, ou par la vente. En effet, Les milieux marécageux abrite, plusieurs communautés issues de diverses souches socioculturelles (autochtones et allogènes) interagissant et fonctionnant de manière plus ou moins cohéré. C'est dans ces *elobi* que ces communautés ont donc développé des stratégies locales de gestion incluant l'Habitat, l'agriculture, l'élevage et avec des techniques spécifiques permettant de voir en cette espace un moyen alternatif d'adaptation afin de perpétuer leurs modes de vie et satisfaire leurs besoins. D'un autre côté, elle permet plus ou moins de résoudre les difficultés de la ville comme le manque de logement, le manque d'emploi. En outre, les problèmes liés au marécage que sont entre autres la perte de la maîtrise coutumière sur le marécage, l'insalubrité nous renseigne sur les pistes solutions. Dès lors, Le renforcement et l'encouragement pour un développement participatif et inclusif pour l'usage harmonieux et responsable du marécage est sollicité

Mots clés : culture, marécage, espace, gestion

ABSTRACT

This dissertation entitled: "*Cultural management of marshy spaces in the city of Yaoundé: contribution to the anthropology of development*"; emanates from the observation of the amplified occupation of marshy spaces in the city of Yaoundé, in spite of the governmental restrictions to their occupation. Moreover, the remarkable resilience of the population on the marshland constitutes for us a human fact, a social phenomenon to be understood. So, moving closer to our noted social fact, we noted a value problem which, for us, antagonises the relationship between the communities and the government. The more or less passive local reactions to the government's threats of eviction suggest a different world view to that of the state on the swamp. In addition, with urbanisation, it is shown that there is a need to resort to the swamp.

Thus the main question is why wetlands interested the populations despite the prohibition of government? This question, which served as a guideline for our research, led us to the following main hypothesis: the value of the swamp lies in its status as a space that is an integral part of the ancestral and clan heritage, a productive environment or one that can be used to satisfy people's needs. Similarly, the main objective was to show the place of the swamp for its occupants in Yaoundé.

o this end, we used a review of the literature on the one hand, and a field survey on the other, to make this phenomenon more intelligible. This methodology enabled us to collect written, oral, iconographic and numerical data, which allowed us to carry out both content and statistical analyses. Using theories such as cultural ecology and ethnoecological theory, we were able to interpret the ways of life and demonstrate the role and importance of the marshland for the inhabitants.

The results obtained from this research are as follows: the swamp, apart from being a difficult land due to its constant humidity, is nevertheless a land space. Indeed, it has a cultural value and an instrumental value. In that it is first of all an ancestral and collective property whose access can be determined by inheritance, donation or rental, or by sale. In fact, marshlands are home to several communities from various socio-cultural backgrounds (indigenous and non-indigenous) that interact and function in a more or less cohesive manner. It is in these elobi that these communities have developed local management strategies including habitat, agriculture, livestock and with specific techniques that allow them to see this space as an alternative means of adaptation in order to perpetuate their way of life and meet their needs. On the other hand, it more or less solves the difficulties of the city such as the lack of housing, the lack of employment. In addition, the problems linked to the marshland, such as the loss of customary control over the marshland and insalubrity, provide information on possible solutions. The strengthening and encouragement of participatory and inclusive development for the harmonious and responsible use of the marshland is therefore requested.

Keywords : culture, marshland,, space, management

SOMMAIRE

DEDICACE

REMERCIEMENTS

RESUME

ABSTRACT

SOMMAIRE

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTES D'ACRONYMES ET SIGLES

INTRODUCTION

CHAPITRE 1: MONOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE DE LA ZONE D'ETUDE

CHAPITRE 2: REVUE DE LA LITTÉRATURE, CADRE THEORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS

CHAPITRE 3: PRESENTATION ETHNOGRAPHIQUE DE LA GESTION CULTURELLE DES ESPACES MARECAGEUX DANS LA VILLE DE YAOUNDE

CHAPITRE 4: SAVOIRS ET PRATIQUES DANS LES ZONES MARECAGEUSES A YAOUNDE

CHAPITRE 5: DE L'ANTRHOPOLOGIE DE L'ESPACE MARECAGEUX DANS LA VILLE DE YAOUNDE

CONCLUSION

SOURCES

OUVRAGES GENERAUX

SOURCES ORALES

ANNEXES

TABLE DE MATIERES

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A-Liste des figures

Figure 1 : Carte du département du Mfoundi	18
Figure 2: Carte présentant le relief de la ville de Yaoundé.....	21
Figure 3: Les " espaces humides" de la classification des espaces naturels D'après SERVAN, 1980, modifiée.....	51

B-Liste des Tableaux

Tableau 1: Présentation du niveau de revenu et du degré d'insolvabilité du loyer	90
Tableau 2: Présentation de l'analyse chimique et bactériologique des eaux usées	143

C-Liste des Photographies

Photographie 1: Une chefferie de 3emeDegré dans l'arrondissement de Yaoundé 1	27
Photographie 2 : Décharge improvisée d'ordures fait d'un cours d'eau	57
Photographie 3 : Maison d'un autochtone du quartier Mvog Ada	73
Photographie 4: Latrine à Canon a elg-edzoa au lieu dit Bénoué	97
Photographie 5: Villa construit sur marécage	98
Photographie 6: Culture des feuilles de gombo et salades à Mimboman chapelle	101
Photographie 7 : Billonnage dans les marécages a Mimboman chapelle.....	103
Photographie 8 : Source d'eau aménagée dans le marécage a Mimboman.....	106
Photographie 9: Porcherie quartier Mimboman chapelle	114
Photographie 10: Etang aménagé	115
Photographie 11: Secteur des lits au quartier Mokolo elobi.....	118
Photographie 12: Drain naturelle utilisé pour l'évacuation des eaux usées	122
Photographie 13: Culture sur pente	131
Photographie 14: Culture dans le bas-fond	131
Photographie 15: Carpes pêchées dans la cour d'eau d'un marécage à Mimboman chapelle	136
Photographie 16: Cours d'eau pollué au quartier Mokolo elobi	141
Photographie 17: Assainissement des drains et cours d'eau par les riverains.....	149

LISTES D'ACRONYMES ET SIGLES

ACRONYMES

UPAC : Université Protestante d'Afrique centrale

BICEC : Banque Internationale de Crédit et d'Epargne

BUCREP : Bureau Central de Recensement de la Population du Cameroun

HYSACAM : Hygiène et Salubrité du Cameroun

MINDCAF : Le ministère des Domaines, du cadastre et des affaires Foncières

MINDHUB : le Ministère du l'Habitat et du Développement Urbain

MINEP : Le Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable

ONU-HABITAT : Organisation des Nations Unies pour l'Habitat

PUF : Presse Universitaire Française

R.E.S.P.E.C.T : Référentiel d'Evaluation et de Suivi des Politiques Environnementales des Collectivités Territoriales

UPAC : Université Protestante d'Afrique centrale

SIGLES

AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme),

CAY : Commune d'arrondissement de Yaoundé

CNUED : Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement

CUY : Communauté urbaine de Yaoundé

INS : Institut Nationale de la Statistique

IRD : Institut de la Recherche et du Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PNUEH : Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais

SNI : Société Nationale d'Investissement

UICN : Union Mondial pour la Conservation de la Nature

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

INTRODUCTION

Notre sujet de recherche met en exergue deux entités qui s'opposent, les communautés et l'Etat sur la question de la gestion de l'espace. En effet, L'occupation patent du marécage par les communautés quoiqu'illégale devant la loi moderne, nourrit notre désir de la comprendre. Au regard de la répression de l'Etat par les casses et déguerpissement, pas grand-chose ne change. Mais que tirent les communautés de ce milieu ? Dans la partie introductive de ce travail nous déroulerons le contexte de l'étude, la justification du choix du sujet, le problème, la problématique, les questions-hypothèses-objectifs de recherche, la méthodologie, la considération éthique et l'intérêt de l'étude.

1- CONTEXTE DE L'ETUDE

De prime abord, Parler d'espace sous une perspective anthropologique, est fondé notre analyse sur le caractère construit, soit à partir des actions ou pratiques, soit à partir des perceptions qu'elles suscitent ; et bien plus encore sur le rôle que cette espace joue dans l'organisation sociale (Muntanola, 2004). En outre, son exploitation ou sa gestion, dépend des normes ou règles, définissant le rapport entre l'homme et son territoire. Ainsi, avec La croissance annuelle de la population en Afrique Subsaharienne (5%), tout comme dans les pays d'Amérique Latine et d'Asie (ONU-HABITAT,2007) en milieu urbain, ainsi que l'hétérogénéisation culturelles (une diversification de valeurs) progressive, la nécessité de réévaluer les besoins mais aussi de prendre connaissance des défis à relever sur l'angle de l'administration des terres, devient urgent. Mais alors, les structures de gouvernances avec les nouvelles normes dites modernes en Afrique depuis les années 1960 ne facilite pas l'accès à la terre et rend sa gestion et son exploitation plus complexe aujourd'hui plus qu'avant.

Tout comme le problème de la gestion se pose avec acuité dans le milieu forestier, il en est de même dans les milieux humides, comme le marécage qui est notre objet d'étude. En effet, L'analyse de l'évolution diachronique des zones humides permet de saisir la mesure du rapport entre les processus sociaux et les processus naturels, en d'autres termes les interactions entre la société et la nature. A ce sujet, Patrick FOURNIER (2016) affirme que la question des zones humides n'était pas appréhendée pour elle-même c'est-à-dire pour son étude, mais à travers soit du risque d'inondation, soit des pratiques agraires sans cesse grandissant. En effet les Scientifiques, les gestionnaires de l'eau n'ont pas toujours eu la même approche de cette relation. Compte tenu, des conventions signées par de nombreux pays dans le monde parmi lesquelles la convention Ramsar portant sur les espaces humides, l'exploitation des espaces marécageux ne peut plus se faire sans que ne soit brandit la

question de préservation de l'environnement, de sauvegarde écologique. De même il convient de situer ; comme le dit CIZEL Olivier (2017 :24) que :

La droite passe par plusieurs étapes avant de s'intéresser à la protection des zones humides : tout d'abord, ce sont les activités sectorielles qui sont réglementées, puis l'usage de l'eau en tant que ressource économique dans les années 1960, puis la prise en compte du milieu aquatique à compter des années 1970 et surtout à compter des années 1990 puis enfin, les zones humides en tant que telles. A partir de la fin des années 1970, la prise en compte de la spécificité de ces espaces dans les textes va faire progressivement son chemin, avec la convention de Ramsar et la loi Littoral (première utilisation du mot « zone humide ») jusqu'à la loi sur le développement des territoires ruraux de février 2005 qui va enfin reconnaître que la préservation de ces espaces est d'intérêt général et leur accorder des dispositifs particuliers. (CIZEL Olivier ,2017)

Cette ainsi que cette nouvelle trajectoire oriente les législations de plusieurs pays tels que la France depuis 1984 et enrichi leurs textes. Mais que dire des positions communautaires, principaux usagers, sur cette question ? Au Cameroun, les zones humides couvrent plus de 70% ; parmi lesquelles la plaine d'inondation de WAZA Logone, la partie camerounaise du fleuve Sangha, du lac Tchad, du Ntem. Les marécages, zones basses, humides avec un écosystème particulier, participe à la neutralisation du gaz carbonique et donc maintenir basse la température ambiante. Comme ailleurs, la loi de 1996 ¹adoptés au Cameroun, rend plus caduque l'accès libre des personnes au milieu humide. Par le fait qu'elle autorise ou interdit telle ou telles activités sur les milieux humides. Bien qu'ils soient vrais que l'intérêt pour l'environnement soit légitime, que dire de l'intérêt pour les communautés ? Quand on sait qu'en Afrique la terre ou l'espace tire son sens de l'origine, l'identité, les valeurs et les pratiques socioculturelles qu'il renferme. Mais cette loi sur l'environnement et sur l'urbanisme réduisant au premier abord, l'emprise des communautés comme propriétaire sur le marécage, crée une tension en cela qu'il fait perdre aux autochtones une partie de leur terre natale qu'est le marécage puis avec les allogènes la possibilité de développer, étendre et perpétuer leurs pratiques, mais qui de même se résigne à y rester. Surtout que l'adaptation des communautés dans le marécage pour le cas de notre étude, fait naître des savoirs et pratiques (pêche, rite, cultures...) qui permettent alternativement de satisfaire leurs besoins. Tout ceci montre que L'espace constitue un Support de création et d'invention de la culture. En outre, la multiplication des formes d'exploitation des zones humides témoigne de leur importance pour les communautés locales, mais malheureusement sans avantage juridique ou politique pour les défendre. Par ailleurs, il faut rappeler que depuis le période colonial il était commode de dénier aux natifs la propriété des terres sur lesquelles les ancêtres et eux même ont toujours

¹ Loi N96/123 du 05 Août 2004 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement

vécu, en faveur de l'Etat faisant de ces derniers les utilisateurs tolérés de leurs propres terres. En effet, parti de la propriété collective, à la propriété privée de L'Etat avec la loi de 1974, le marécage a pris le statut de propriété privée de l'Etat. De même il porte les appellations à l'instar « espaces verts », « espace à risque » pour limiter son accès par la population. Est-ce à dire que les communautés n'ont pas culturellement la notion de préservation de l'écosystème ? Tout compte fait, L'expansion de l'urbanisme ou le métropolisation de Yaoundé se charge elle-même de faire susciter les interrogations sur le fait de repenser l'avenir de la gestion des marécages assiégé de toute part.

Tout au long de cette rédaction, on s'attachera à savoir quelles ont été les ressources partagés dans le temps et dans l'espace, qu'elles furent les modalités des usages qui leur sont lesquelles sont les règles et normes qui sous-tendent la gestion collective des milieux humides ? on se confiera une étude sur les bénéficiaires de ces usages et à la grande diversité des situations. Quels liens existent-ils entre la gestion collective et les pratiques ? les biens communaux et leurs usages ont-ils engendré des conflits ? quelles sont les facteurs qui ont conduit à la privatisation ou à la limitation peu à peu d'accès aux espaces marécageux par les communautés locales ? Quelles ont été les groupes sociaux concernés ? Les usages ont-ils été un élément de gestion conservatoire des milieux humides ? La réflexion peut aussi se faire sur la dimension symbolique.

2- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

De prime abord, le choix de ce sujet repose sur deux raisons que sont : la raison personnelle et la raison scientifique :

2.1-Raison Personnel :

Notre engagement pour le choix de ce sujet vient tout d'abord de notre expérience de vie assez longue dans les quartiers précaires et par ricochet dans les zones à risque ou marécageux. Par ailleurs, après avoir vécu dans la Sanaga maritime, à Edéa au lieu-dit « nouveau quartier » dans une zone marécageuse, nous avons migré pour la ville de Yaoundé, où nous avons vécu à Elig-Edzoa, Mvog-Ada, puis Mimboman chapelle. L'accession à l'eau, et le cout de l'habitat était abordable, mais alors la qualité de l'eau, le problème d'inondation légion, surtout en saison de pluie, ne cassait pas la volonté de la masse à y vivre. Outre les inondations, se prononçaient aussi les cas des maladies hydriques se rattachant à cet espace parmi lesquelles la typhoïde ayant sévèrement touché un proche. D'un autre côté, le regard des usages faites de ces milieux m'a fait progressivement comprendre un non anodinité de la

zone qui en quelque sorte est un support de vie autant bien qu'elle permette au ces riverains de vivre tout comme ce des autres. Ce qui fait naitre en nous le désir de le défendre et de la promouvoir. En plus, la pression démographique dans ces milieux a d'avantage nourri notre curiosité.

2.2 Raison Scientifique :

D'un autre côté, la recherche sur ce sujet est motivée Premièrement par les exigences académiques de produire un travail scientifique a un certain moment de notre formation. Et plus encore, ce sujet nous intéresse encore plus de la faite de la pluralité des marécages dans la ville, ainsi que les différentes formes d'exploitations entreprises jusqu'à lors : ce qui en fait un phénomène d'actualité. La question de la gestion des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé est un appel à la réflexion qui, déjà situé au cœur des préoccupations de chercheurs urbanistes, écologistes, sociologues a permis de fournir des informations pertinents et poignants sur le style de vie dans cette zone. En même temps, ce travail nous semble adéquat car, il amène à fournir des informations sur un fait pertinent et vécue par les populations qui se forment des modes de vie dans ces espaces. La science s'intéresse à ce qui existe, vécue et à ce qui se fait. : Le choix de ce sujet nous permet de répondre à notre question de gestion culturelle des espaces marécageux et en même de fournir une masse d'informations pouvant aider à l'application des stratégies gouvernementales pour accompagner les populations riveraines à mieux vivre dans ces espaces. De même ; de fournir des données sur la représentation sociale de l'espace enfin de prendre en considération les normes culturelles sur la propriété spatiale et les mettre en adéquation avec les normes étatiques pour éviter des conflits fonciers. C'est un document pouvant rendre compte de comment les populations s'adaptent aux conditions liées à leur milieu. Et aussi des difficultés auxquelles elles font faces soit par leurs propres fautes ou par des dangers externes à leur responsabilité.

3- PROBLEME

De prime abord, les espaces sont des supports d'expression des modes de vie, elles sont des bases physiques sur lesquelles les sociétés ou les communautés vivent et organisent leurs activités, tant au niveau des montagnes, les plaines, que dans les marécages. La ville de Yaoundé en effet, est un bassin diversifié sur le plan communautaire ou ethnique, en bref de cultures, tant par les autochtones que par les allogènes. Des peuples vivent et coexistent depuis de nombreuses années et tirent en partie leurs ressources des espaces. Par ailleurs,

Yaoundé au relief accidenté favorisant les points marécageux sont de part et d'autre marqués par l'action humaine au travers de l'habitat, l'agriculture et bien d'autres encore. Malgré le code de l'urbanisme Camerounais limitant l'accès à ce type de milieu une recrudescence progressive et amplifiée des populations qui à occuper ce type de milieu est notée. Mais pourquoi cette obstination ? Y'a-t-il une représentation communautaire rattaché à cette espace ? Quel intérêt peuvent-ils avoir ? Autre que le logement pouvant expliciter la persistance de la vie dans les marécages. Cet alors ce qui nous pousse à penser à la valeur des espaces marécageux. Car de part ; des stratégies d'adaptations de ces communautés dans les espaces marécageux ; nous pouvons croire en l'apport des cultures spécifiques. Alors sous un point de vue anthropologique, nous pensons que la question de l'occupation de ces espaces pourrait être analysée sous un prisme culturel...

4- PROBLEMATIQUE

L'étude sur l'espace en général et sur l'espace marécageux n'est pas nouvelle. L'exploitation des espaces tant ruraux qu'urbains se fait avec le désir non pas seulement d'assujettir son milieu, mais de se trouver des raisons de vivre. En effet, l'expansion progressive des populations dans la ville de Yaoundé ne laisse pas de surprise sur le désir d'occuper autant que possible l'espace. Les espaces marécageux ne sont pas en reste. Quand on sait qu'en Afrique la terre ou l'espace tire son sens de l'origine, l'identité, les valeurs et les pratiques socioculturelles qu'il renferme. Mais cette loi sur l'environnement et sur l'urbanisme réduisant au premier abord, l'emprise des communautés comme propriétaire sur le marécage, crée une tension en cela qu'il fait perdre aux autochtones une partie de leur terre natale qu'est le marécage puis avec les allogènes la possibilité de développer, étendre et perpétuer leurs pratiques, mais qui de même se résigne à y rester. Surtout que l'adaptation des communautés dans le marécage pour le cas de notre étude, fait naître des savoirs et pratiques (pêche, rite, cultures...) qui permettent alternativement de satisfaire leurs besoins.

Tout ceci montre que L'espace constitue un Support de création et d'invention de la culture. En outre, la multiplication des formes d'exploitation des zones humides témoigne de leur importance pour les communautés locales, mais malheureusement sans avantage juridique ou politique pour les défendre. Au fur et à mesure du temps, les espaces marécageux sont confondus aux espaces sèches de par la présence humaine marquée par les habitations, les travaux agricoles entre... Des habitudes qui nous font considérer ce milieu comme élément intégrant de la propriété culturelle. Si du point de vue anthropologique, parler de

culture c'est parler de développement, nous avons des raisons de penser que l'exploitation des marécages est un élément de développement. En tant qu'étudiant en anthropologie du développement, nous trouvons donc en cette étude un centre d'intérêt. L'explication ou l'interprétation de ce phénomène nous pouvons mobiliser comme théorie l'écologie culturelle, Le néo-institutionnalisme. Au niveau méthodologique nous partirons par la méthode descriptive en mobilisant l'observation directe, l'observation participante...qui nous permettrons d'effectuer une ethnographie des populations et des savoirs et savoirs faires rattachés en la mise en valeur de ce type d'espace.

5- QUESTIONS DE RECHERHE

Pour mieux aborder notre problème, nous avons articulé nos travaux autour d'une question centrale et trois questions subsidiaires.

5-1- Question centrale

Tout au long de notre recherche, nous nous laisserons conduire par la question de savoir pourquoi les espaces marécageux sont les cibles culturelles malgré les prohibitions du gouvernement sur ce site ?

De cette question découle les questions spécifiques.

5-1-1- Question subsidiaire n°1

Tout d'abord, nous nous attèlerons à savoir quelles sont les perceptions culturelles des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé ?

5-1-2- Question subsidiaire n°2

Ensuite, Comment se manifeste la gestion culturelle des zones marécageuses dans la ville de Yaoundé ?

5-1-3- Question subsidiaire n°3

En finalité, nous voudrions comprendre quel est l'impact de la gestion culturelle dans la ville de Yaoundé ?

6- HYPOTHESES DE RECHERCHE

Notre recherche repose sur une hypothèse principale et de là découleront trois hypothèses subsidiaires.

6-1- Hypothèse centrale

En outre, dans cette recherche nous pensons que la valeur du marécage est domiciliée dans son statut en tant que propriété ancestrale et collective, un espace de culture, d'élevage.

6-1-1- Hypothèse subsidiaire n°1

Les espaces marécageux sont de plus en plus occupés par les Bamiléké, les peuples de la zone sahéenne (mbororos, toupouris), Ewondos... En plus ils ne s'acquièrent pas arbitrairement car existent des normes communautaires et coutumières comme l'abandon de droit coutumier qui déterminent l'appropriation des espaces marécageux.

6-1-2- Hypothèse subsidiaire n°2

Les espaces marécageux sont des espaces agricoles, de logements, d'élevage...

6-1-3- Hypothèse subsidiaire n°3

La gestion du marécage rend compte à un impact positif (fourniture en vivre agricole, produits halieutique, auto régénération biologique) d'une part et d'autre part un impact négatif (pollution) pour l'homme et la nature.

7- OBJECTIFS DE RECHERCHE

Dans ce travail de recherche les objectifs de recherche seront constitués d'un objectif central puis de trois objectifs subsidiaires.

7-1- Objectif centrale

Comme objectif principale il s'agira de montrer la valeur des espaces marécageux pour les populations.

7-1-1- Objectif subsidiaire n°1

De ce côté, il s'agira pour nous de montrer représentations culturelles sur les marécages. Pour cela nous présenterons tout d'abord les groupes ethniques présents ; puis les conditions d'accès et enfin les types de rapports entretenus entre ses occupants.

7-1-2- Objectif subsidiaire n°2

En second lieu, nous ferons un exposé sur les savoirs et usages des communautés dans le marécage.

7-1-3- Objectif subsidiaire n°3

Et enfin, nous ressortirons l'impact de la gestion culturelle du marécage. Par la même occasion nous soulèverons, la place du marécage pour communautés de la ville, les problèmes rencontrés, et les solutions proposées pour la gestion rationnelle des marécages.

8-METHODOLOGIE

Le travail de recherche mobilise une backatel de moyens qui nous permettront de nous enquérir des informations relatives au sujet de recherche et de les analyser. Dans le cas d'espèce, nous effectuerons :

8-1- Recherche documentaire

La revue de la littérature est une technique de collecte de données axée sur l'examen des écrits préexistant sur ton sujet d'étude. Elle consiste à évaluer les connaissances déjà développées sur le sujet pour mieux s'en démarquer. Ce premier travail permettra d'effectuer une double prise de contact ; la première avec le site de l'étude et la deuxième avec le sujet d'étude. Nous procéderons par l'analyse des :

8-1-1-Ouvrages généraux :

De prime abord il s'agira de faire une sélection documentaire textuels (ouvrages, articles...) et iconographiques (cartes) en rapport avec la description de la ville de Yaoundé, ceci en évoquant les points tels que son histoire, ses caractéristiques géographiques, démographiques, économiques, sociologiques. Puis quittant du site au sujet nous effectuerons une entrée brève et générale sur la notion d'espace. Il s'agira d'inscrire la notion d'espace marécageux dans le vaste thème d'espace. Cette première entrée en matière consiste pour à démontrer que la réflexion sur la question d'espace et en particulier celle d'espaces humides n'est pas nouvelle .Des études scientifiques transdisciplinaires ont déjà été menées de manière assez consistant pour rendre compte de cette notion d'aucun s'intéressant à ses différents formes d'expression (maritimes, aérien ; terrestres) ; et d'autres à ces différents formes d'exploitations ou d'occupations, ainsi que les lois naturelles et humaines les régisse. D'un autre côté, les documents consultés nous permettrons d'identifier les différents sites

marécageux dans la ville, de tirer les lois mis en vigueur sur l'occupation des espaces marécageux, de ressortir l'histoire de l'occupation ethniques des espaces et plus précisément des zones marécageuses dans la ville de Yaoundé.

8-1-2-Ouvrages spécifiques.

Ceci permettra d'entrer en la matière. Nous situerons de manière spécifiée l'actuel débat sur la question d'espaces marécages sur le plan mondial, continental, et plus spécifiquement national, en démontrant sa spécificité topographique, les types d'occupants, ses formes d'occupations, les problèmes environnementaux et humains déjà mis en lumière sur la question de l'occupation du marécage. De même, par la recherche documentaire, nous constituerons un cadre théorique explicatif de relations existantes entre le marécage et les populations de la ville de Yaoundé. En outre ; un cadre théorique permettant de rendre plus intelligible la résilience des communautés dans l'occupation des marécages, le conflit communautés état sur l'occupation des marécages.

8-2- Enquête de terrain

En premier ressort, Nous allons faire une préenquête de terrain, à travers l'observation direct des sites marécageux, une ethnographie de ceux qui y vivent, puis nous allons nous rendre dans les communautés urbaines de Yaoundé pour avoir une cartographie de la ville surtout celle qui peut mieux nous situer sur les points chauds marécageux ou humides de la ville.

8-2-1- Méthode qualitative

C'est une méthode qui vise à donner le sens sur la base des questionnements ouverts se rapportant aux pensées, aux représentations, aux valeurs.

8-2-1-1- Observation directe et participante

L'observation seront est l'étape première s'agissant des techniques de collecte de données de terrains. Elle nous permet de vivre le et de comprendre le contexte dans lequel se déploie les pratiques et les usages des espaces humides en nous immergeant dans le site d'étude en observant et décrivant et si possible en pratiquant pour mieux ressentir le phénomène étudié. De même, cette technique nous permettrons d'ethnographier les zones marécageuses, en relevant leur spécificité topographique, les types d'habitations, formes de cultures, les techniques de pêches ainsi que des matériaux utilisés pour mieux les exploiter.

Par l'observation participante, nous partagerons l'espace de vie des communautés des zones marécageuses pour vivre leur réalité ; si possible nous nous substituerons en pratiquants (cultivateurs, pêcheurs) pour ressentir et apprendre du marécage.

8-2-1-2- Entretien approfondi individuel

Cette technique de collecte de données nous permet de recueillir des informations en effectuant des entretiens auprès des individus vivants dans les marécages, pratiquants une activité sur le marécage ou alors possédant des connaissances en rapport avec les marécages. Ainsi, l'entretien approfondi nous permettra de comprendre les représentations sociales culturelles (ancestralité, propriété collective...) gravitant autour du marécage. Plus encore ; cette technique permettra d'exhumer les connaissances renvoyant dans la signification de la terre, l'eau, des valeurs rattachées à la terre, à l'eau, des motivations, de connaître les conditions culturelles d'accès au marécage et des savoirs autochtones et importés rattachés à l'exploitation des marécages. Ensuite, nous effectuerons des entretiens individuels qui seront un peu plus ciblé et qui mobiliseront moins d'effectifs en termes d'informateurs qui répondront au profil ci-contre : appartenance ethnique, sexe, statut de l'exploitant, niveau de vie de l'exploitant... Cela inclura donc les chefs de quartier, des ménages, quelques responsables du cadastre, commerciales....

8-2-1-3- Photographie

Cette Technique permettra de collecter les données iconographiques sur le terrain. Elle permet de fournir des images sur les types de cultures, la nature des habitations, les outils et matériaux utilisés afin de nous permettre d'offrir une analyse succincte sur l'usage du marécage et sa particularité sur son offre. En effet c'est une technique ethnographique utile car, les photos obtenues feront objets d'analyses pour notre recherche.

8-1-1-4- Récits de vies

Cette technique de collecte de données permettra d'avoir les informations sur la pratique sur les représentations. A l'occurrence celles des personnes ayant déjà vécu dans ces espaces durant de nombreuses années. Les personnes interviewées pour la circonstance raconteront leur histoire commençant par leur période d'installation, leurs expériences dans l'exploitation du marécage. Bref, Cette technique nous permettra également d'avoir une connaissance détaillée sur l'historicité de leurs occupants ; les moyens employés pour s'adapter a ce type de milieu et de savoir qu'est ce qui leurs poussent à y être toujours.

8-1-1-5- Focus Group Discussion

Cette technique de collecte de données nous permet de réunir au minimum 6 et au maximum les informateurs sur une même table autour du sujet des marécages bien segmenté et structuré. Il s'agira de réunir les informateurs répondants à certaines caractéristiques voulues (l'Age, le sexe, situation professionnel, statut...). Elle permettra de confronter les points de vue et éclairer les zones d'ombre que l'entretien individuel aura laissé pour une durée donnée.

8-1-1-6 Méthode boule de neige

Cette technique nous permettra de partir des informateurs pilote nous rapprocher d'autres informateurs clé présentant le profil recherché, soit pour confirmer l'information reçue par son précédent, soit pour la compléter. C'est une méthode qui vise données le sens sur la base des questionnements ouverts se rapportant aux pensées, aux représentations, aux valeurs liées à la gestion du marécage. Elle nous aidera à nous rapprocher des informateurs ayant les mêmes expériences ; partageant la même culture afin de renforcer, confirmer ou confronter les informations reçues sur l'exploitation des marécages. Il sera utilisé sous forme de quota.

8-1-2- Outils de collectes de données

C'est l'ensemble des outils physiques qui permet de collecter les données en rapport avec notre recherche sur le terrain :

8-1-2-1 Guide d'entretien :

C'est un document conçu pour animer les entretiens individuels approfondi et les Focus Group Discussion afin de comprendre de manière détaillé et holistique le phénomène d'exploitation ou de gestion des marécages. Le guide abordera les thèmes comme la condition d'accès, l'origine ethnique des occupants, les différents formes d'usage des marécages.

8-1-2-2 Appareil photo numériques :

C'est un outil qui permet de collecter des données au travers des photos ou de réaliser les vidéos en rapport avec notre sujet de recherche. L'appareil photo numérique et la caméra de téléphone de marque INFINIX par exemple que nous possédons ; seront donc mis à l'épreuve pour cet exercice. L'appareil sera utile dans la collecte des données imagé des

terres marécageux ; des formes de gestion. Ces données s'ajouteront aux autres types de données pour offrir une analyse plus poussée afin de rendre mieux intelligible la gestion culturelle des marécages.

8-1-2-3 Magnétophone :

Permettra de collecter les informations orales par voie d'enregistrements issues des entretiens individuels ou des Focus Group discussion. Il sera utilisé pour avoir les verbatim auprès des personnes ressources, qui seront par la suite transcrits à des fins d'analyse et d'interprétation.

8-2- Analyses des données

8-2-1- Analyse de contenu

Cette analyse sera faite à la suite des transcriptions des données issues des entretiens individuels, des Focus Group Discussion. Suivant les techniques d'analyse de contenu. Comme le dit Mbonji edjenguélé (2005 :65) l'analyse :

S'emploie à relever, à dévoiler, mettre à nu, rendre lisible, visible, la pertinence culturelle d'une pratique en conformité avec un corps culturel : il s'agit ainsi d'arrimer la compréhension des items culturels à leur contexte des sens afin d'en extraire la substantifique moelle.

8-2-1-2- Analyse conceptuelle

Elle nous permet d'analyser les différents concepts et notions issus des entretiens en rapport avec notre sujet. Il permettra de ressortir le sens des termes employés par les informateurs pour rendre compte de leur vie en rapport avec notre sujet d'étude. Cette analyse sera axée sur les termes utilisés à répétition par les informateurs ; ou alors des termes en rapport avec l'explication que donneront les informateurs sur leurs modes de vies dans le marécage. De même ; cela permettra de confronter les points de vue des informateurs sur un sous-thème abordé sur le marécage. Enfin ; résumer par sous-thèmes les opinions qui convergent.

8-2-1-3- Analyse iconographique

Elle permettra d'analyser les images ou les photos prises sur le terrain afin de produire le sens ou rendre plus intelligible le phénomène de gestion des marécages. Étant donné que les images sont porteuses de signification, alors la recherche du signifié derrière chaque cliché fera donc l'objet de notre analyse. En d'autres termes ; les images prises nous

permettrons de montrer la réelle présence des populations dans ce milieu ; et accompagneront notre argumentation en servant comme preuve visuelle du type de populations, des outils utilisés pour l'exploitation du milieu.

8-2-1-4- Analyse mathématique

Il s'agit de l'analyse mathématique qualitative. Il s'agira à base des données chiffrées empiriques de ressortir le sens ; la signification. Elle se basera sur les données chiffrées (c'est-à-dire le nombre d'informateurs, le niveau de profondeur des puits et fosses, le nombre de temps vécu, ...), des guides d'entretiens pour ressortir leur niveau de pertinence de ces informations avec notre sujet de recherche.

Faut noter que, toutes ces formes d'analyses reposeront sur deux types d'analyses dont l'une, manuelle qui consistera à effectuer un contrôle de qualité, de séparer toutes les informations par catégories d'informateurs et les classer, et l'autre, informatique ou numérique qui permettra de codifier les données pour faciliter leur interprétation.

8-3- Interprétation

Pour donner sens aux données recueillies sur le terrain en rapport avec notre travail, nous ferons appel à la grille d'interprétation qui est le cadre théorique. A travers la théorie du néo-institutionnalisme, l'écologie culturelle, ou l'ethnoécologie, nous pourrions ressortir le sens des pratiques issues de ce milieu. Pareillement, nous adopterons l'analyse comparative pour établir le rapport existant entre les pratiques faites sur d'autres types d'espaces et celui des marécages.

9- INTERETS DE L'ETUDE

Cette étude ambitionne sur deux plans principaux ;

- **Scientifique ou théorique** : dans le cadre de notre discipline, notre travail pourrait être une littérature en plus dans l'ossature des écrits existants. Par ailleurs, elle est une contribution à la recherche faite en Anthropologie en générale en Anthropologie de développement et encore plus loin dans les domaines de l'environnement. Etant donné qu'ils existent de nombreux écrits faits sur la question des marécages, notre recherche pourrait montrer son originalité en abordant une problématique nouvelle. En même temps ; notre travail pourrait servir à d'autres étudiants comme documents de référence pour leurs travaux universitaires ou pour toute autre raison.

- **Sociales** : ce travail peut servir à mieux rendre compte de la place des espaces marécageux dans l'univers des peuples de Yaoundé. De voir comment les peuples se déploient dans la ville de Yaoundé et comment différemment ils gèrent ces espaces.

10- CONSIDERATION ETHIQUE

Le travail de recherche que nous projetons effectuer se focalise exclusivement sur la ville de Yaoundé et a pour ambition de ne transmettre les résultats de l'analyse des données collectées sur le territoire couvrant la superficie de la ville. En effet nous mettons l'accent sur ce point pour dire que nous ne ferons pas une étude fondée sur les expériences des personnes vivant ailleurs ou des individus que nous rencontrons informellement à l'extérieur de la ville pour profiter de la collecte rapide des données, pour faire comme s'il était de la ville. Cela suppose que nos informateurs posséderont deux critères : soit sont de la ville et vivent dans la ville ou alors vivent dans la ville sans forcément être de cette ville. Alors le point d'honneur que nous mettons dans ce travail est la contextualisation de la collecte des données ou ce que nous pouvons appeler « **le respect du cadre de collecte des données** ». En second lieu, sur le terrain, nous ne pourrions débiter l'enquête sans l'autorisation préalable des leaders communautaires (chefs traditionnelles, chefs de quartiers, chefs de secteurs) tout en les informant sur nous, sur l'objet de notre recherche et de ses intérêts. En ce qui concerne l'enquête proprement dit, nous aborderons les informateurs qui vivent dans les zones marécageuses ou aux individus ayant eu un lien avec ces espaces, après nous être présenté clairement auprès d'eux. En outre nous ne demanderons exclusivement la permission aux informateurs dans le cas où nous voulons utiliser un appareil de photographie ou d'enregistrement (audio ou vidéo) dans le cadre des entretiens individuels ou focus group discussion. En ce qui concerne les rendez-vous nous le tiendrons quand fonction de la disponibilité (temporelle, physique ou morale) des informateurs. En plus de cela nous mettrons à la disposition de l'informateur une fiche de consentement.

11- ORGANISATION DU TRAVAIL

Pour ce qui concerne notre plan de mémoire il s'articule en cinq chapitres.

Le premier chapitre portera sur la monographie de la ville de Yaoundé en générale en allant de son Histoire à l'état actuel en passant par Sa situation démographique, son organisation administratif, coutumier.

Le deuxième chapitre portera sur l'Histoire de notre sujet. Ce chapitre consiste à revisiter l'ensemble des connaissances déjà disponibles se rapportant de près ou de loin au sujet de recherche. C'est dans ce chapitre que nous élaborerons le cadre théorique et conceptuel en rapport avec l'occupation et l'exploitation de l'espace en général et l'espace marécageux en particulier.

Le troisième chapitre consistera en l'ethnographie de zones marécageuse, des groupes ethniques, des perceptions sur l'accès à la terre, sur la typologie des relations entre les occupants des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé.

Le quatrième chapitre mettra en exergue les savoirs et pratiques anciennes et nouvelles faites dans les espaces marécageux dans la ville de Yaoundé.

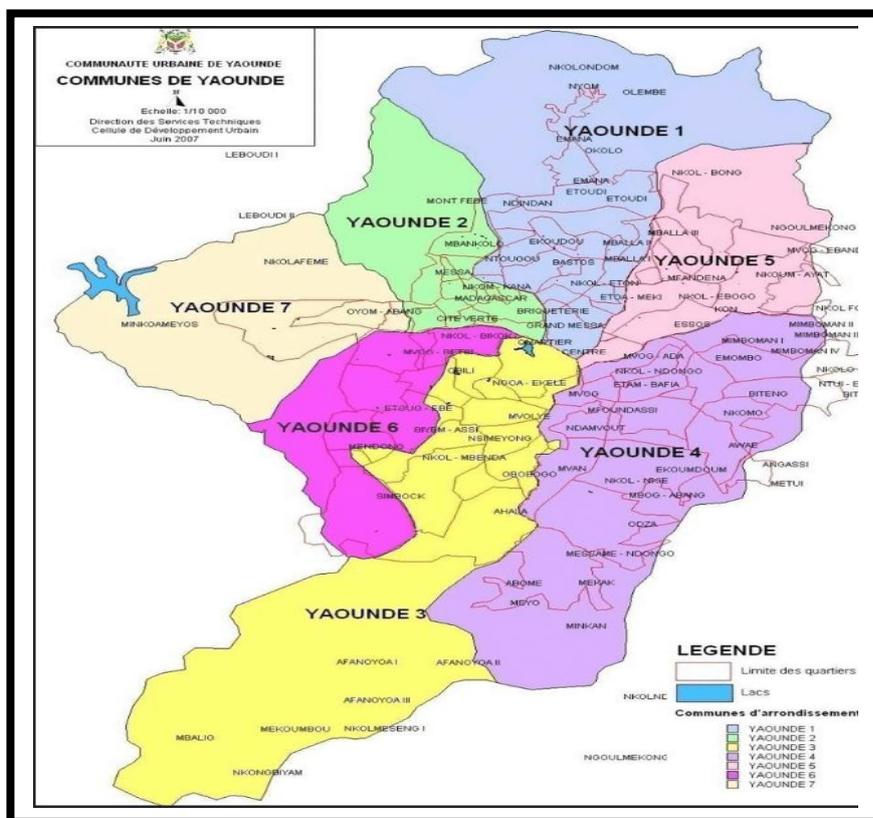
Et le cinquième portera sur l'essai d'interprétation anthropologique sur la question des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé.

**CHAPITRE 1 : MONOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE DE LA ZONE
D'ETUDE**

1. CADRE BIOPHYSIQUE

Dans cette partie nous nous donnons pour tâche de présenter sous forme détaillée la ville de Yaoundé dans son ensemble. Ce travail permettra d’offrir une connaissance assez large et holistique de cette agglomération en abordant points par points les différents éléments qui la caractérisent. Par ailleurs, le dérouler de cette partie se fera de manière chronologique (de son histoire à son état actuel).

Figure 1 : Carte du département du Mfoundi



Source : www.encyclopediauniversalis.com(2020)

1-1- Situation Historique

Tout d’abord cette sous-partie consistera à situer la ville de Yaoundé dans l’histoire de sa création que de son occupation.

1-1-1- Origine et Ethnonymie du mot Yaoundé

Mbonji Edjenguélé (2000 :28) affirme que « *L'ethnonymie rassemble en même temps qu'il met de côté ceux qui ne rentrent pas dans le phylum ethnique ; c'est-à-dire ceux dont la généalogie ne cadre pas avec celle réelle ou mythique du groupe désigné* »

- Yaoundé vient de « ongola » qui dérive du mot *ngola* en ewondo et qui signifie « *clôture ou enclos* ».il se réfère au mur de l'ancien poste allemand. Au temps d'Essono ELA, cette clôture empêchait les premiers allemands d'entrer dans la ville. Elle était celle qui protégeait le village d'*Epsum* signifiant « chez Essomba » ou *N'tsonum* qui signifie « chez Essono Ela »

Source : www.ongola.com

En février 1887, une expédition partis de Grand Batanga avec à sa tête les lieutenants Kund et Tappenbeck, arrivent dans une région à moins 100 kilomètres des rives de la Sanaga. Apercevant des planteurs d'arachides, ils leurs demandent où ils se trouvent, Les planteurs n'ayant probablement pas compris la question répondirent en langue locale, qu'ils étaient des *Mia wondo* qui veut dire "semeurs d'arachides", expression que les Allemands ont perçu comme la réponse à la question qu'ils avaient posés, transcrivant approximativement le nom de l'endroit en *Jaundo* ou *Jaunde*. Ce n'est que pendant l'époque de Georg August Zenker (décembre 1889 - mai 1895) que le nom *Jaunde* est devenu commun dans les textes de l'administration coloniale allemande. Fondée en 1889 par les Allemands, Yaoundé est structurée ensuite par les Français dès 1916. Dans le but de pénétrer la zone de la forêt, l'administration coloniale allemande a organisé deux expéditions vers l'Hinterland de la côte camerounaise. Pendant que l'expédition sous le commandement d'Eugen Zintgraff se dirige au nord-ouest, celle des lieutenants Richard Kund et Hans Tappenbeck se rend à Kribi pour ensuite pouvoir contourner la zone d'influence des peuples Sawa par l'est.

Sa croissance fut d'abord assez lente, l'exode rural privilégiant Douala, puis s'accéléra après 1957 en raison de la crise du cacao et des troubles intérieurs touchant principalement la région de Douala.

Source : www.ongola.com

1-2- SITUATION GEOGRAPHIQUE

La ville de Yaoundé est située dans la région du centre et s'étend sur 304 km² dont une superficie urbanisée est située au sud de la Région du Centre et est éloignée de 250 km à l'est des côtes de la baie de Biafra.

1-2-1- Climat et végétation

Le climat qui règne dans la ville de Yaoundé est de type équatorial (Yaoundéen), caractérisé par l'alternance de deux saisons sèches et deux saisons de pluies. On enregistre une température moyenne de 23,5°C contrastée entre 16 et 31°C selon les saisons et 1650mm d'eau par an. L'hydrométrie moyenne est de 80% et varie dans la journée entre 35 et 98%. Les vents fréquents sont humides et soufflent en direction du Sud-Ouest ; les vents violents sont orientés vers le nord-ouest. La végétation est du type intertropical avec prédominance de la forêt humide méridionale (Wéthé .J., 1999 ; 2001).

1-2-3 Relief

Sur le plan morphologique, la ville est située en grande partie dans le bassin versant du cours d'eau *Mfoundi*. On y trouve quatre types de terrains qui sont :

- les crêtes de faible pente dont les terrains sont facilement urbanisables ;
- les collines aménageables dont les pentes varient de 5 à 15% ;
- les collines très difficiles à aménager de pente supérieure à 15% ;
- les fonds de vallée inondables généralement de pente inférieure à 5%.

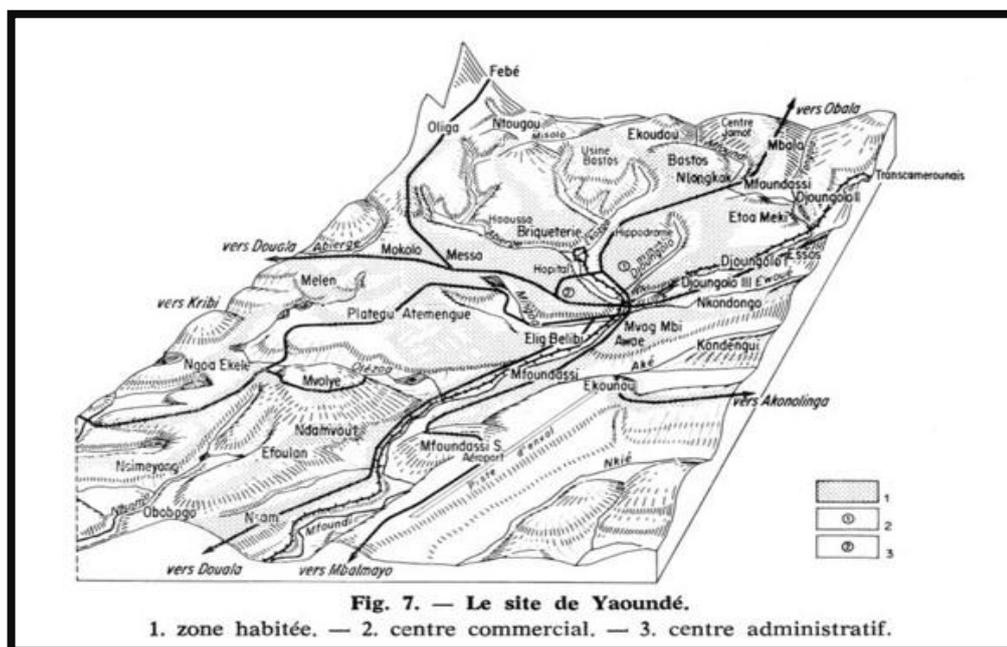
De ces types de terrains, découlent deux grandes zones. Les zones non constructibles englobent d'une part, les secteurs de faible pente (inférieure à 5%) dont les fonds de vallée généralement inondables et d'autre part les zones de forte pente, sièges permanents d'érosion et d'éboulement. Les zones constructibles ou urbanisables sont les versants et sites de pente comprise entre 5 et 15%.

1-2-4 Hydrographie

Il est important de noter que Yaoundé est traversé par un réseau hydrographique considérable et très dense. Ce réseau est essentiellement composé du cours d'eau *Mfoundi* et de ses affluents. Ceux-ci assurent le drainage naturel des eaux de ruissellement et des eaux superficielles qui sont rejetées dans le fleuve *Mefou*, qui à son tour déverse ses eaux dans le fleuve *Nyong*. C'est en amont de ce dernier point de rejet que se trouve la zone de captage

actuel des eaux brutes destinées à la production d'eau potable pour les habitants de la ville Yaoundé et de ses environs. À côté de ces cours d'eaux, la ville compte quelques lacs et étangs naturels ou artificiels dont les eaux sont rendues dangereuses pour la santé publique; à cause du déversement des eaux Des stations d'épuration non fonctionnelles (cas du lac municipal), des ordures ménagères et des eaux des latrines situées dans les zones marécageuses.

Figure 1: Carte présentant le relief de la ville de Yaoundé



Source: **André FRANQUEVILLE** YAOUNDE : construire une capitale. Paris Edition de l'O.R.S.T.O.M .1984

1-3- SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Sa croissance fut d'abord assez lent, l'exode rural privilégiât Douala, puis s'accéléra après 1957 en raison de la crise du cacao. La capitale du Cameroun a dépassé le million d'habitants au milieu des années 1990 alors qu'elle n'en comptait que 100 000 en 1960. En 2005 il a une population estimée de 1 817 524 habitants, soit une densité moyenne de 5 691 habitants par km² (Tedou Joseph, Okouda Barnabé et al ,2013). « La ville aux sept collines », est Peuplée de 1.817 000 habitants selon le dernier recensement général de la population en 2005. Elle est, avec Douala, la ville la plus peuplée de cet État de l'Afrique centrale (selon INS).

1-4- SITUATION ADMINISTRATIVE

A la suite de la pénétration allemande, Buea fut le premier choix de ces derniers comme capital de leur colonie en 1901. C'est l'éruption du Mont Cameroun en 1909 qui favorisa le déplacement de la capitale pour le site de Douala. Sous tutelle française désormais, le choix de Yaoundé comme nouvelle capitale du Cameroun ; se devait de la crainte de ceux-ci du retour des allemands et de leur incapacité de protéger le port de Douala. C'est alors en 1921 que définitivement Yaoundé fut la Capitale du Cameroun. Yaoundé est aussi le chef-lieu de subdivision ainsi promu au rang de capitale, chef-lieu de la Région du Centre et plus précisément du département du Mfoundi. De plus, elle abrite la plupart des institutions camerounaises les plus importantes les institutions exécutives (ministères, préfecture...), les institutions législatives (Assemblée Nationale, Sénat ...) les institutions judiciaires (Cour suprême ...).

En outre, Yaoundé selon le découpage administratif est situé dans le département du Mfoundi qui couvre les 297 km² des 7 arrondissements de la ville de Yaoundé.

Le département du Mfoundi est né de l'éclatement, en 2 nouveaux départements, en 1974, de l'ancien département de la Mefou. (**Décret n° 74/193 du 11 Mars 1974**). Outre le Mfoundi, cet éclatement voit naître une deuxième Mefou qui éclatera en 1995 pour donner naissance à la Mefou et Afamba (chef-lieu : MFOU) et la Mefou et Akono (Chef-lieu : NGOUMOU). L'ancien département de la Mefou avait lui-même vu le jour suite à un premier éclatement, le 25 juin 1964, du Nyong et Sanaga. Avaient alors été créées, la Haute-Sanaga (Nanga-Eboko), la Lekie (Monatéle), la Mefou (Yaoundé), le Nyong et Mfoumou (Akonolinga) et le Nyong et So'o (Mbalmayo)².

Il est important de noter que les limites administratives de la ville de Yaoundé sont étroitement similaires à celles du département de Mfoundi. Selon la loi n° 87-15 du 15 juillet 1987 (décret N-87-1365 du 24 septembre 1987) la ville de Yaoundé devient *Communauté urbaine de Yaoundé* (c'est-à-dire *commune urbaine à régime spécial*). Ce régime dérogatoire supprime la fonction de maire au profit d'un délégué du gouvernement nommé par la présidence. La loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 modifie le régime de la *communauté urbaine*, qui reste dirigée par un délégué du gouvernement, mais est répartie en 6 communes urbaines d'arrondissement dotées de conseils municipaux élus. Depuis 2007 jusqu'à nos jours, Yaoundé compte 7 communes d'arrondissement.

² Source : *osidimbea.com*

- **Noms des administrateurs actuels de la ville**

- Gouverneur de la région du centre : Naséri Paul BEA
- Préfet du département du Mfoundi : Emmanuel Mariel DJIKDENT

Les anciens délégués du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé désormais appelé Maire de la ville (CUY) à partir des dernières élections municipales de Février 2020.

Maire de Yaoundé : Luc MESSI ATANGANA

Les 7 arrondissements sont :

Arrondissement de Yaoundé I : il est créé en 1987 avec pour chef-lieu **Nlongkak** pour actuel maire Jean Marie ABOUNA et pour sous-préfet Thierry Cosma NAMA

Arrondissement de Yaoundé II : créé en 1987 avec pour chef-lieu **Tsinga** et pour actuel maire Yannick Martial AYISSI ELOUNDOU et pour sous-préfet

Arrondissement de Yaoundé III : crée en 1987 avec pour chef-lieu **Efoulan** et pour actuel maire Lucas OWONA et pour sous-préfet Serges Hervé BIWOLE SAL

Arrondissement de Yaoundé IV : créé en 1987 a pour chef-lieu **Kondengui** et pour actuel maire Gabriel BIHINA EFILA et pour Sous-préfet NOKURI Samuel EKPA

Arrondissement de Yaoundé V : il est issu de l'éclatement de l'arrondissement de Yaoundé I crée en 1993 a pour chef-lieu **Essos**, pour actuel maire Augustin MBALLA et sous-préfet VOUNDI ELANGA

Arrondissement de Yaoundé VI : il est créé en 1992 et est issu de l'éclatement de l'arrondissement de Yaoundé III, a pour chef-lieu **Biyem-Assi** pour actuel Maire Yoki ONANA et pour sous-préfet Joseph Alain ETOUNDI.

Arrondissement de Yaoundé VII : il est créé en 2007, a pour chef-lieu **Nkolbisson** pour actuel Maire Augustin TAMBA et pour sous-préfet Elie NWANJO NSANGUE

1-5- SITUATION SOCIOCULTURELLE

Si nous Considérons les propos l'anthropologue Michel Agier dans *Anthropologie de la ville, PUF, 2017*, définissant la ville non pas comme une réalité monolithique, mais un ensemble construit de visions, de représentations, de désirs, de relations ; nous pouvons comprendre la ville comme étant un berceau hétérogène de mœurs et de modes de vies, voire de cultures. Au Cameroun comme partout ailleurs, la culture se définit par son socle d'émergence c'est-à-dire son ethnie. La ville de Yaoundé en compte plusieurs. Bien que la croissance urbaine a hétérogénéisé ce milieu ;il convient quand même pour nous de présenter les grand groupes ethniques présents.

En effet la concentration ethnique dans la ville est diverses ou variés de par la faite des migrations progressives effectués au cours du temps. Mais il n'en demeure pas moins que nous pouvons les scinder en deux grandes catégories. *Les allogènes et les autochtones*

1-5-1 Autochtones

Le département du Mfoundi abritant la ville de Yaoundé est la terre de deux grandes familles Bété, notamment les *kolo beti* encore appelé les **ewondo** et les *Beti be Nanga* autrement appelé les **Bene**.

Les Les Ewondos sont situés surtout dans la zones du centre de la ville de Yaoundé et sont représentés par des clans tels que

Les Mvog ada,

Les mvog ebanda,

Les mvog atangana Mballa,

Les Mvog-tsoungui Mballa,

Les Mvog Fouda Mballa,

Les Mvog Essomba Mballa etc

Les Bene quant à eux sont situer dans le périphérique de la ville sont représenté par les clans tels que

Les Yanda,

Les Mvog Belinga,

Les Mvog Man Ze ,

Les Mvog Manga

Les Baaba

1-5-1-1-Ethnonymie du terme beti

Le terme beti dérive de « *nti* » en langue bété qui signifie en traduction française *seigneur, noble, dieu*. Ce vocable traduit de la supériorité qu'exprime le sentiment d'appartenir à ce peuple. Chez les bétis les hommes sont donc égaux, des hommes libres qui, selon Henri Ngoa sont capable de se défendre par leurs propres moyens. Alors l'espace bété est donc un espace de liberté, d'égalité entre les groupes sociaux.

1-5-1-2- Origine du peuple bété

Il est peu certifié l'origine du peuple *béti* que celle citer par la tradition orale. Les bété sont un peuple d'émigré partis d'Ethiopie pour s'installer dans les régions du centre et Sud du

Cameroun (Engelbert Fouda Etoundi, 2012) En effet les *béti* se réclament unanimement descendant de « *Nanga* » leur ancêtre d'origine bantou. Il aurait eu 07 enfants que sont *kolo beti*, *Eton beti*, *Mvele beti*, *Mvan beti* ; *Meka beti Bulu(fille)* et *Ntémé*. A l'origine, tous les beti parlaient une langue appelée *ati*. C'est Arrivé à Yaoundé qu'ils se sont dispersés. Aujourd'hui les principales tribus betis sont les Eton, les ewondo, les Manguissa, les Ntémé, et les Mvele.

1-5-1-3- Organisation politique du peuple betis de Yaoundé : cas des Bene

Etiologie de la chefferie

A l'origine Chez les Béti, l'organisation politique n'était centralisée c'est à-dire ne reposait pas sur un individu considéré comme chef comme ça l'a toujours été dans Le grand Ouest. Les anciens Béti constituait une communauté acéphale en cela qu'il avait une haute estime d'eux même comme étant des seigneurs. On l'appellait *nkukuma*. Robert Kpwang (2014 :15) le défini comme :

Un mot dérivé d'Akum (richesse). Le nom nkukuma était donné aux détenteurs de richesses dans l'ancienne société ekang. Grâce à ses champs, troupeaux, femmes et enfants. Le nkukuma attirait dans son village des personnes issues de ses multiples relations et exerçait une autorité à la fois paternaliste et clientéliste.
(Robert Kpwang, 2014)

Ce qui signifie que le terme chef employé, aujourd'hui n'était utilisé que pour désigner une personne détentrice de grandes richesses. Comme nous l'avons dit ci-haut la société était basée sur le principe d'égalité entre les hommes ; Dans le cas de ce peuple la prééminence ne reposait la filiation, sur l'ainesse (*ntol*) ou en d'autres termes sur l'âge. C'est l'ancienneté qui conférait une certaine autorité ou légitimité dans la prise de parole de groupe. C'est à l'arrivée des colons que le terme chef est entré en vigueur au sein de l'organisation sociale du peuple Béti. Car l'absence d'un leader clairement identifié disposant d'une autorité suprême rendait plus difficile la communication entre le peuple et l'administration des colons allemands. Alors pour ne pas avoir à multiplier d'interlocuteurs ces derniers décident de créer chez les ewondo un chef suprême qui au départ devait être pour ce peuple un représentant reconnu du peuple auprès du colon. C'est à partir de là que chefferie a pris progressivement jusqu'à nos jours une forme plus conventionnelle au sein des diverses tribus du peuple bétis.

Caractéristiques d'un chef chez les bétis

Il faut noter que la première caractéristique du chef chez les bétis est liée à la consanguinité. Par ailleurs, la transmission du pouvoir chez les bétis répond à l'appartenance à la tribu ou au clan et se fait par filiation patrilinéaire. D'autres caractéristiques du chef chez les bétis à l'origine, sont le courage et la générosité signifiant respectivement *ayog et akàb* en langue beti. Chez les bétis de Yaoundé, le chef doit être partageur, généreux, sociable, hospitalier. Il doit être aussi un homme capitalisant des biens et des pouvoirs matrimoniaux importants (Bayart ; 1989). Alors ne peut porter le titre de « *nkukuma* » homme riche, « *mfan mot* » homme distingué, « *ntomba* » vrai homme, celui présentant ces caractères. En outre, les richesses qu'il possède doit être partager et redistribuer d'abord à ses descendants, au peuple qu'il administre. De nos jours la chefferie prend progressivement une valeur plus conventionnelle au sein des diverses tribus du peuple bétis.

Il faut noter que, le temps passant à progressivement flexibiliser ce caractère du chef dont le choix n'est plus évalué strictement au prisme de ces caractéristiques. Quoique le principe de filiation reste encore en vigueur.

Structure et attributions de la chefferie chez les bétis de Yaoundé : cas des Bene **Structure de la chefferie**

Dans cette société, la chefferie traditionnelle se structure de la manière suivante :

Le chef traditionnel du 1^{er} degré : cette chefferie couvre au moins deux chefferies du deuxième degré et dont le territoire ne peut aller au-delà des limites départementales. Il est assisté par les chefs du deuxième degré et il est installé à sa fonction par le ministre de l'administration territorial ou le préfet.

Le chef traditionnel du 2^{ème} degré : il couvre au moins deux chefferies du troisième degré et dont le territoire ne peut aller au-delà des limites d'arrondissement. Il est installé dans ces fonctions par le préfet ou le sous-préfet.

Le chef du village ou la chefferie du 3^{ème} degré ou *nkukuma* : il est l'autorité en charge des clans « *Mvog* » qui est dans sa circonscription de compétence. Il est assisté par les notables et les patriarches et est installé par le sous-préfet.

« nkukuma » et le conseil des notables. Ce sont des institutions importées par l'administration coloniale et répercutées par l'Etat post colonial camerounais. Car comme nous l'avons dit, était considéré comme chef, des grands chefs de familles charismatiques ; qui avaient une grande capacité de redistribution des richesses.

Le conseil des notables : c'est un organe institué depuis la création de la chefferie, quoique dans toutes les sociétés bétis, son efficacité n'est de plus en plus marquée.

Zomlo'o le patriarche, c'est celui qui est le plus ancien d'un clan « Mvog ».selon Engelbert Etoundi Fouda (2012 ; 24) : « *C'est un homme intègre, juste, réfléchi, digne, patient, ponctuel, hardi, bienveillant, aimable, intelligent, charitable, parfois dur et surtout nantis de pouvoir traditionnel* ».

Par ailleurs, le *zomlo'o* relève plus d'une émanation du pouvoir religieux. Ce sont en d'autres termes des véritables gardiens de la tradition. Ils ont la possibilité et la capacité d'entrer en rapport avec des puissances. Ils sont considérés comme un oracle. C'est la bouche du village.



Photographie 1: Une chefferie de 3emeDegré dans l'arrondissement de Yaoundé 1

Source : Analyse de terrain (2020)

Attributions dans la chefferie bétis

Il nous revient dans cette partie d'analyser l'exercice du pouvoir à travers : *le chef traditionnel et le conseil des notables, le zomlo'o*.

Le chef traditionnel et le conseil des notables : Dans la chefferie bétis et chez les Bene ces deux entités exercent collégialement deux types de pouvoirs : le pouvoir exécutif et judiciaire.

S'agissant du pouvoir exécutif ; les lois à exécuter ont une double appartenance. Premièrement ; elles sont régies par des textes législatifs camerounais, notamment celui du décret de 1977 (article 6 du décret de 1977) ; qui fait des chefs traditionnels des auxiliaires de l'administration et du conseil des notables, l'organe qui l'assiste dans cette prérogative. Deuxièmement ; a par les traditions et les coutumes instaurés et transmis par les ancêtres. Cette dans ce même sillage que Nach Mback (2000 :9) affirme que : « *Un citoyen africain émerge simultanément à trois registres institutionnels différents et complémentaires : registre traditionnel, le registre administratif et le registre religieux* ».

Mis à part l'assistance au chef traditionnel, le conseil des notables joue un rôle prépondérant dans la désignation du chef. En effet, Selon l'article 11 du même décret, « *Les notabilités coutumières compétentes, sont obligatoirement consultées pour la désignation d'un chef* ».

Quant au pouvoir judiciaire, Pour Mappa (1999 :93) le pouvoir du chef est : « *Celle qui consiste à instaurer le consensus, en appesantissant les conflits, sans pouvoir chercher à les élucider, pour instaurer des règles et assurer un lien social stable* ».

Ceci passe par le recours d'un tribunal coutumier présidé par le chef et le conseil des notables, les chefs de familles, et les *zomelo'o* (en fonction de l'envergure du litige) ; constitués de manière circonstancielle pour régler les litiges suivant les normes coutumières, tout en privilégiant plus l'entente tacite que la répression. Bien qu'il existe les prisons traditionnelles appelées en langue bene *Mimbog*, celle-ci ne consiste pas forcément à l'enfermement mais plutôt à l'exclusion des individus malveillant.

Ceci sous-entend que le chef dans la société beti en général et chez les Bene en particulier joue un rôle d'unification ; de protection, et de maintien de l'ordre et de l'équilibre au sein de son peuple. En outre, la viabilité de la fonction judiciaire du chef réside dans sa capacité de concilier les parties en litiges et établir le consensus dans sa communauté. Nous tenons à rappeler que le chef était chez les betis autrefois un grand homme charismatique d'une famille.

Le Zomlo'o : comme nous l'avons dit ci-haut il incarne le pouvoir religieux. C'est lui qui représente la figure ésotérique de la tradition Beti et Bene en particulier. Pour Robert Kpwamg K (2012 :24) : « *C'est le coryphée de la société à qui on a transmis tous les pouvoirs dont disposaient ses ancêtres pour officier et présider tous rites y relatifs* »

Ou alors :

C'est la plus haute autorité au sein de l'ordre initiatique « Sô ». Il incarnait l'ordre ésotérique et la connaissance des vérités parallèles (cachées et inaccessibles aux non-initiés)

C'est lui qui conduit plusieurs rites parmi lesquelles le « *tso'o* » qui est un important rite au sein de cette tribu en cela qu'il consiste à purifier, à guérir et à protéger une personne.

Bien que la valeur intrinsèque de l'autorité traditionnelle se voie noyer et influencer progressivement par la société dite moderne ou de type occidentalisé, il n'en demeure pas moins que son existence émane encore d'une résilience de ce peuple à s'attacher aux valeurs ancestrales a encore actuellement au sein de ce peuple une raison d'être.

1-5- 2-Allogènes

De prime abord, Le terme allogène désigne un groupe originaire d'ailleurs et qui présente encore des caractères nationaux ou ethniques qui le distinguent de la population autochtone de la localité où il se trouve ou vit. En outre, parler d'allogène c'est laisser transparaître en filigrane deux autres concepts synonymes que sont l'immigration et l'exode. En effet, ces mouvements migratoires ont au fur et à mesure du temps ; favoriser un mélange que nous qualifions d'« hétérogénéité-identitaire » c'est –à-dire faite d'identités culturelles différentes qui fait de la ville de Yaoundé un village national de par les pluralités socioculturelles qu'elle contient. De même, l'immigration des peuples pour la ville de Yaoundé obéit à plusieurs facteurs parmi lesquelles *la recherche du profit, L'affectation, le scolarisation et le rapprochement ethnique*. Faciliter par les voies de chemin de fer et les voies routiers créé. Densifiant alors sa population de 5691hab/km² contre 88hab/km² en 1988 (FRANQVILLE, 1987)³.

1-5-2-1- la recherche du profit

L'accroissement de la ville, l'intensification urbaine est alors nourrie ou conduit par la conquête du capital. La forte pression démographique représente une grande opportunité de se faire d'argent au travers de la commercialisation des produits et des services ; des potentialités de se faire des acheteurs, des demandeurs. Pour les zones moins désenclavé l'écoulement des produits est plus difficile du à l'Etat de la route ; le pouvoir d'achat faible et la densité réduite. Alors, les migrations des personnes faites montrent de la volonté des personnes de trouver des pôles assez fort d'écoulement des denrées qui peuvent être agricole, de la pêche et bien

³ Pour André FRANQVILLE (1984 :35) : « il a fallu attendre 1948 pour que la ville admette timidement dans son périmètre « les villages indigènes ».

d'autres provenant d'autres régions comme L'Ouest Cameroun, ou encore le Nord-Cameroun pour écouler leurs marchandises plus facilement. De même, la recherche de l'emploi rentre dans le même sillage des migrations intra nationales. En effet, Le désir effréné de se trouver une occupation conduit aussi à cet état de chose. La métropole qu'est Yaoundé devient donc un centre d'attraction pour les personnes originaires d'autres contrées pour s'assurer un avenir meilleur.

1-5-2-2- Conflits internes

Ce facteur est l'une des causes actuelles les plus importantes du phénomène de déplacement interne. Avec les guerres actuelles dans le Nord-ouest et Sud-Ouest et au septentrion. La fuite des personnes originaires des zones en crise, favorise le gonflement du tissu urbain. Ce phénomène favorise le brassage ethnique dans la ville.

1-5-2-3- Scolarisation

Le niveau de scolarisation au Cameroun n'est pas encore à la mesure des attentes du gouvernement camerounais. Elle se positionne comme facteur favorisant la mobilité des personnes vers la métropole. Par le biais de la décentralisation faire profiter toutes les localités du territoire des structures scolaires de bases qu'elles soient publiques ou privées, a donc été promulgués par la constitution. Mais alors le défi est grand ; au point où l'essoufflement se fait ressentir par les migrations des jeunes. Compte tenu de l'accroissement de la population générale du Cameroun et du « rajeunissement » du pays ; la recherche pour les établissements scolaires est de plus en plus violente. Les zones privées d'universités publiques par exemples poussent la population jeune à se déplacer vers Yaoundé pourvu de ses deux universités que sont Université de Yaoundé I et l'Université de Yaoundé II.

1-5-2-3-Rapprochement ethnique

La configuration ethnique de la population citadine se trouve donc en étroite dépendance de la composition du flux migratoire qu'attire la capitale ; de l'origine et de l'intensité des courants qui la composent. L'ethnicité et le sentiment familiale est un facteur significateur des migrations des personnes. Le désir de retrouver son frère, sa sœur de sang ou de clan ou d'ethnie est alors une motivation concourant en la croissance de ce phénomène. D'après le recensement administratif de 1967 l'émigration des populations vers l'intérieur de la ville provenait de la région de L'ouest dont la MIFI et la Menoua principalement Du Sud,

Du Centre dont le Nyong-Ekellé, Mefou. La migration concerne d'individus plus éloigné de la ville que sont :

1-5-2-3-4 *Les bamiléks et les nordistes* qui au fur et à mesure ont occupé le centre de la ville de Yaoundé le secteur comme mokolo, Messa.

Puis ceux plus proches provenant des localités limitrophes de la ville comme

1-5-2-3-5 *Les Bulu du Sud ; les Basa'a du Nyong Ekélé, les Yambassa, les Eton de la Lékié*

dans qui pour eux est déjà très ancienne, car de par le faite que leur localité ou village moins urbanisé ont vu la ville de Yaoundé se développé. Ils qui ont tous une affinité ancestrale et qui éprouvent le désir de se rapprocher de leurs frères bétis au territoire est déjà plus urbanisé.

1-6- SITUATION SOCIOECONOMIQUE

Yaoundé est une ville qui vit de ses différents secteurs activités formelles comme informelle, privés comme publiques qui offrent des services et des biens variés.

1-6-1 **Sur le plan formel**, La mouvance économique est visible dans plusieurs domaines entre autre l'Education avec les établissements publics comme l'école publique de kondengui, lycée d'Ekounou, université de Yaoundé I et privés notamment, l'Université_catholique_d'Afrique_centrale l'Université protestante d'Afrique centrale (UPAC), l'Institut Siantou supérieur et l'Institut supérieur Matamfen et bien d'autres. Sur le plan du transport urbain nous avons les agences de voyages interurbains concentrés dans les quartiers comme Mvan, Emana, les bus, le taxi. sur le plan de la santé les hôpitaux publics et privés. Sur bien d'autres plan encore se déploient les banques comme BICEC des microfinances comme express union, des structures hôtelières comme Hilton, des grands centres commerciaux comme CASINO, SANTA LUCIA situé dans les grands quartiers comme hippodrome, Nlongkak, bastos qui sont des structures agréer qui fonctionnent et emploient les camerounais de la ville qui vivent au dépend.

1-6-2 **Sur le plan informel** :En outre il faut comprendre qu'une majeure partie de l'économie de Yaoundé repose sur l'économie_informelle, que se concentre dans les grands marchés comme mokolo, ekounou, avenue kennedy qu'il s'agisse de vendeurs à la sauvette (appelé aussi localement « sauveteurs »), de marchands ambulants

(mouchoirs en papier, arachides caramélisées ou non, boissons fraîches, vêtements...) ou de petites boutiques ,magasins dans les quartiers. L'informel touche aussi le secteur du logement, dans lequel de nombreux constructeurs sont en réalité des non-professionnels. Dans le transport aussi avec les motos taxi.

1-7- ETHNOGRAPHIE DES ZONES MARECAGEUX OU des *elobis* A YAOUNDE

Il s'agit de comprendre les fondements culturels et présenter leurs repartition dans la ville de Yaoundé.

1-7-1- Ethnonyme du terme *elobi*

Elobi est un mot ewondo tribu originaire de la région du centre désignant une vallée marécageuse, on parle aussi en ewondo d'«*Etetak* », malgré qu'il soit moins vulgairement répandu que son synonyme ci-haut. Il permet en d'autres termes de désigner un relief de la ville qui marque sa particularité par son sol humide et toujours mouillés. Plus qu'un espace physique le terme *elobi* a pris une connotation dépréciative ; mettant en exergue la précarité, la mauvaise condition caractéristique à une ou plusieurs compartiments, zones ; coins ou quartiers de la ville. En effet, l'étude que nous menons sur la ville provient en premier lieu du constat de cette morphologie particulière du sol et ainsi que de son assujettissement. En premier Ressort il convient pour ne de les identifier, de part et d'autre dans la ville i

De prime abord le rendu que nous faisons de nos multiples observations sur comment se présentent les espaces marécageux à Yaoundé obéi à plusieurs critères. de part les informations iconographiques collectées nous décrivons ces espaces comme suite :

1-7-2- Localisation géographique

Yaoundé est une ville situer autour de sept collines et dont les vallées sont traversé par plusieurs rivières tels que le Mfoundi, Ekozoa, Biyeme, et Mefou et plusieurs cours d'eaux à laquelle ils viennent affluer. C'est par ailleurs ce qui laissent place à des vallées marécageux repartie de part et d'autres dans la ville et accueillant les sites comme :

Arrondissement de Yaoundé I : les quartiers comme mballa II, Nlongkak

Arrondissement de Yaoundé II : Briqueterie, Messa, Mokolo

Arrondissement de Yaoundé III : Melen II, Mvog-betsi

Arrondissement de Yaoundé IV : Mimboman, kondengui, Etam-bafia

Arrondissement de Yaoundé V : Mvog-ada, Ndjoungolo, Essos

Arrondissement de Yaoundé VI : etetak, Biyem-Assi

Arrondissement de Yaoundé VII : Nkolbisson

1-7-3- Socio-économie

Les elobis sont des sites qui accueillent divers types d'activités. Par ailleurs, ces activités tirent leur source des mécanismes d'adaptation. D'après nos préenquêtes, nous constatons que c'est des espaces de :

1-7-3-1 **Cultures vivriers** de toutes sortes, comme les bananes, le maïs, les légumes, les horticoles. Il en découle que la terre fertile et l'humidité constante sont deux éléments qui déterminent l'attrayante des zones humides par la population de la ville. Si l'on se fie au rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui dit, un hectare de marécage peut créer une valeur de la production annuelle de 14000 dollars équivalent à la somme de 7 millions de FCFA que les forêts tropicales et les champs cultivés, on peut aisément croire que la rentabilité en cette matière pour les populations qui s'y soumettent est un indice de croissance et d'amélioration des conditions de vie.

1-7-3-2 **Elevage.** L'observation directe nous a permis de relever la prééminence des porcheries, des poulaillers se sont même des zones de pâturages et même dans lesquelles le bétail se désaltère

1-7-3-3 **Les marchés :** les grands marchés de la ville comme le marché ekounou ; marché Elig-edzoa, marché essos, marché Mvog-mbi, marché mokolo sont construits sur les marécages ; pratiquement tous sont dans les marécages ou alors aux abords des marécages. Le cas du marché essos est l'illustration patente de cet état de fait. Les comptoirs faites de bois les boutiques et magasins les uns en dur et d'autres en conteneurs, les poissonneries les magasins y sont construits dessus ou aux abords.

1-7-4- Socio-démographie

Le paysage de Yaoundé est marqué aussi par l'habitat précaire qui se développe dans les secteurs localisés dans les fonds marécageux. Les formes d'occupations de ces espaces en principes inconstructibles de la capitale du Cameroun sont sous-équipées, faites de matériaux provisoires ou de récupération. Ils sont pour la majeure partie des secteurs insalubres et non

sécurisés. L'habitat de type horizontal laisse une impression de bas quartier. La construction du plus bas niveau épouse fidèlement le modèle des bas fonds. La couleur des toitures, la forme des latrines, le système d'approvisionnement en eau et en électricité sont les critères qui caractérisent l'habitat précaire dans ces espaces. C'est en effet à cet état que l'on tire la nomenclature de « bidonville ». Pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH), 67% de la population urbaine vivent dans les bidonvilles. Ce qui s'illustre par clairement.

Quoique nous ne pouvons nier des cas exceptionnels d'édifice bien construits et bien aménagés faites dans et aux abords des sites marécageux. Pour ceux ayant des moyens de s'installer adoptent stratégie constructions dont celle la plus connu est la construction sur pilotis. Elle consiste à surélever le plancher bas de la maison au-dessus du niveau praticable. Les poteaux bâtis au préalable servent de plancher pour la construction. Mais encore est à savoir si lors des saisons pluvieuses, ne sont pas en proie au même désagrément que d'autres habitations moins bien.

1-7-5- Monographie des sites de la recherche

Un diagnostic préliminaire a été fait pour identifier les sites d'exploitation dans la ville. Le choix des sites a été fonction non seulement de la logistique mobilisée pour cette recherche, mais aussi et surtout des paramètres parmi lesquels la géographie, la pression foncière, l'aménagement urbain, l'insalubrité, l'existence ou non des projets de développement, les innovations, les tensions entre acteurs, la composante sociologique ; l'activité pratiquée etc... En fonction de ces critères, quatre bas-fonds régulièrement exploités pendant toute l'année ont été choisis sur un total de douze que compose la ville de Yaoundé, à savoir : Mokolo elobi, Mvog-ada, Elig-Edzoa, Mimboman chapelle.

Dans le cadre de notre étude, il a été sélectionné 04 sites ou 04 quartiers situées entièrement ou partiellement dans les marécages et qui se présente comme suit :

1-7-5-1 Mokolo elobi

Situé au sein de la commune d'arrondissement de Yaoundé 2e (CAY 2) dans le quartier du même nom, ce marché aurait été créé en 1949, à l'initiative d'un groupe de femmes de diverses tribus habitant les quartiers voisins. Il s'agissait à cette époque d'un petit marché de vivres frais et secs qui, d'ores et déjà, abritait un poste de police afin d'assurer la sécurité des vendeurs. Les habitants de la zone louaient leurs vérandas à des vendeurs et des

tailleurs. La première taxe à payer par chaque commerçant d'une valeur de 50 FCFA, avait été instaurée dès 1956. L'extension du marché s'est faite dès les années 1980, sous l'action d'André Fouda, délégué du gouvernement de la CUY d'alors. Elle s'est caractérisée par l'expulsion des habitants du quartier afin d'agrandir le marché. Cette extension s'est accompagnée d'une modernisation des infrastructures avec la construction de hangars pour les commerçants. Toutefois, en dépit de ces dispositions et actions, la forte attraction du marché a attiré d'autres acteurs qui, à défaut d'espace ou de moyens d'acquisition des hangars construits pour le commerce, ont envahi les voies publiques ou se sont lancés dans la vente ambulante ou à la sauvette.

1-7-5-2 Mvog-ada (derrière caveau)

Les Mvog Ada sont les descendants de l'ancêtre Tsungui Mballa. Son fils Otu Tamba aurait épousé plusieurs femmes parmi lesquelles : Ada, Betsi, Amvuna, Ntiguï et Bela. Chaque femme donna naissance à une descendance d'où les clans Mvog Ada, Mvog Amvuna, Mvog Bela, Mvog Betsi, Mvog Ntiguï qui se disent frères à Yaoundé à l'heure actuelle. Les Mvog Ada se sont installés au village dit Messa au niveau de l'hôpital central actuel. Lors de la colonisation, ils ont été déplacés et installés à Djoungolo, où ils se trouvent à l'heure actuelle, à Elig Essono, à Essos, à Kondenguï et Nkoldongo. Le quartier Mvog-ada fait partie des quartiers à habitat spontanée dans la ville de Yaoundé. Il était occupé par les autochtones. Il s'est formé en 1942. Il était constitué au départ de quelques habitations, et le reste de l'espace occupé par les champs. La zone aujourd'hui occupés n'était occupé par les Maka venu pour cultiver du manioc. Déguerpie en 1955 ; ces populations sont venues s'installer à Mvog-ada. En 1957, les autres Maka qui occupaient autrefois la zone de l'actuel permanence du parti du RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais) de Nkoldongo ont été déguerpiés. Ce qui a poussées le déplacement massif de cette communauté vers le site de Mvog-Ada. Toutes les populations qui n'étaient pas autochtones occupaient plus la vallée de la zone qu'on appelait « *Nkon bibega* » qui signifie « lieu de rencontre des populations ». Le site actuel de la SNI (Société Nationale d'Investissement) était occupé par les blancs. C'est en 1959 que le quartier commence à se densifier par l'arrivée d'autres populations venu chercher l'emploi auprès des blancs, car la stratégie était de mieux se rapprocher de leur service. L'occupation anarchique de ce quartier serait venue de la pensée Beti selon laquelle les hommes sont une richesse. Après le Mouvement d'installation des allogènes, les autres occupants se sont installés par affinité avec ceux qui s'étaient déjà installés.

1-7-5-3 Elig-edzoa (lieu-dit Benoué)

La dynastie d'Elig Edzoa aurait pour fondateur, Edzoa Mbede, un Emombo né vers 1850 et décédé en 1921. Il était le chef de toute la tribu Emombo domicilié à Nfandena . Notons que le quartier Elig Edzoa est traditionnellement appelé Nfandena1. Edzoa Mbede, fondateur de la dynastie Edzoa a eu pour successeurs : Edzoa Bitounou, Edzoa bessala, Edzoa Ahanda, Edzoa Ottou Jean Louis et enfin Ndongo Barthélemy notre informateur. L'héritage (Elig) d'Edzoa Mbede est particulièrement intéressant et est composé de Plusieurs femmes, c'était le « César des Emombo ». Les plus jeunes ont été partagées par ses fils aînés Edzoa André, Edzoa Bitounou et autres. un palais, les anciennes constructions à étages détruit en 1964 lors de la construction de la gare marchandise de Yaoundé (situé à Elig Edzoa).un gros serpent totem(le boa) qui vit encore aujourd'hui, dans la rivière Mimloo, qui circule à Nfandena et qui se jette dans le Mfoundi. Ce serpent aux dires de nos informateurs, apparaît de temps en temps dans cette localité. Edzoa Mbédé a aussi laissé beaucoup d'enfants dont le nombre n'est pas déterminé y compris les petits fils.

1-7-5-4 Mimboman (lieudit chapelle)

Mimboman aurait servi d'accueil pour une installation non pas provisoire, mais plutôt définitive des populations. Alors qu'Awae serait une étape transitoire, le lieu-dit Mimboman quant à lui, serait une étape finale aux dires de la tradition orale. Le nom « Mimboman » viendrait de deux termes « Min » préfixe qui signifie « les » ou « des », c'est la marque du pluriel, et « Boman » qui veut dire « arrivée », ou « point final » ou « aboutissement ». Etymologiquement « Min-Boman » pourrait donc signifier « les arrivées», les rencontres définitives, ou « les installations des populations ». A en croire à la tradition orale, plusieurs peuples Beti d'origine diverses se seraient rencontrés dans cette localité et s'y sont installés de façon définitive. Parmi ces peuples, ceux qui s'y trouvent encore à l'heure actuelle sont : les Mvog Belinga, les Ehang, les Ba'aba, les Emombo, les Embouboun et d'autres groupes plus minuscules. Il y avait des peuples trouvés sur place et qui dit-on, ont disparu à cause des guerres. Ce que la tradition une fois de plus ne dit pas, c'est la date ou tout au moins la période approximative à laquelle ces peuples s'y sont rencontrés. Nous savons que cela se serait passé vers la deuxième moitié du dix-neuvième siècle puisque Dugast affirme que : « Ils étaient encore en pleine migration lorsque l'occupation allemande les obligea à se fixer ». Il est donc évident que la fin de la migration marquant l'occupation ou la fixation définitive

des peuples Beti au lieu-dit Mimboman, a été provoquée par la colonisation de Yaoundé à la fin du dix-neuvième siècle.

1-8- REGLEMENTATION SUR L'OCCUPATION DE L'ESPACE MARECAGEUX

Toute société est régie par des normes ; des lois qui oriente et détermine-les actions des individus pour une vie sociale plus ordonnés. En effet au Cameroun, en matière d'espace, plusieurs décisions existent afin de définir son exploitation. Par ailleurs les lois dans le monde et particulièrement au Cameroun sont élaborer et ont des organes qui sont chargé veiller à son exécution.

1-8-1- Institution en charge

Les lois camerounaises ont deux origines ; nous citons l'origine dit **moderne** et l'origine dit **traditionnel**.

1-8-1-1 Origine gouvernementale

A ce niveau, Les lois sont prises en charge au niveau du :

- a. **Parlement** : c'est au travers de ses deux chambres indépendantes que sont l'Assemblée Nationale constitué de députés et le Sénat, des Sénateurs : on parle de bicamérisme. Le parlement est une assemblée ou un ensemble des assemblées qui assure la représentation du peuple dans les Etats démocratiques. Lieu de délibération et détenteur du pouvoir législatif, Il est principalement chargé de voter les lois et le budget et de contrôler l'action du gouvernement. En outre, L'Assemblée national, est élu au suffrage universel direct et le Senat au suffrage universel indirect. Ainsi, c'est dans ce cadre que les normes sur la gestion de l'espace en général, et sur l'espace marécageux en particulier sont votées.
- b. **Ministère** : en effet les ministères en charge de la question de l'occupation des espaces, sont

- *le Ministère du l'habitat et du développement urbain*(MINHDUB) représenté par Mme Célestine COURTES née KEUTCHA. Ses attributions sont entre-autre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de l'habitat, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, de la mise en œuvre de la politique d'habitat sociale, du suivi de l'application des normes en matière d'habitat, de l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement et de restructuration des villes en

relation avec les administrations concernées, élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement social intégré des différentes zones urbaines, suivi de l'application des normes en matière de drainage et d'assainissement.

-Le ministère des Domaines, du cadastre et des affaires Foncières(MINDCAF) représenté par Mr Henri EYEBE AYISSI. Ses attributions sont entre autre :

L'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs aux secteurs domaniaux, cadastraux et fonciers ; la gestion des domaines public et privé de l'Etat, protection des domaines privés et publique de l'Etat, de la gestion et de l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat (décret N 2011/408 du 09 Décembre 2011)

-Le Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable(MINEP), représenté par HELE Pierre. Ces attributions sont entre autre la coordination des programmes environnementaux du gouvernement, des travaux en matière de développement durable, prend les mesures adéquates en vue de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. (Décret n 2006/1577/PM du 11 Septembre 2006).

1-8-1-2- Origine traditionnelle

Dans la tradition bété et partout ailleurs, les garants du respect des normes et des valeurs coutumières sont les chefs traditionnelles et le conseil des notables. Celui, on appelle *nkukuma, fo*, est dépositaire des valeurs ancestrales auquel lui-même est soumis. Il a pour mission de veiller sur la cohésion du peuple et sert d'arbitrage dans le règlement des litiges. En matière de gestion des espaces le chef traditionnel à compétence d'arbitrer ou d'organiser son exploitation, son partage, de régler les litiges fonciers existant entre les familles, de le défendre. Bien que le pouvoir du chef tant coutumier sur la gestion foncière tende à perdre progressivement son emprise est entrain progressivement de disparaître. Ils détiennent encore une certaine autorité.

1-8-2- Lois sur l'occupation des espaces : cas de l'espace marécageux.

Comme dans beaucoup de pays d'Afrique le droit foncier au Cameroun est très complexe ceci par la juxtaposition d'un droit formel et d'un droit coutumier. En outre la question de l'occupation des espaces marécageux rentre directement en étroite ligne avec la problématique de la gestion foncière ou de l'espace au Cameroun. Ainsi ; l'Etat camerounais se penche sur la question foncière et manifeste son intérêt sur sa gestion au travers des lois votées suivant le quadrillage si après :

1-8-2-1- Sur le plan coutumier

Sur le plan de la gestion coutumière de l'espace ; la seule autorité pouvant servir de médiateur en vue de l'obtention d'un terrain est le chef traditionnel. Il peut-être du 3^{ème} degré ou le chef de quartier qui fait un abandon de droit coutumier qui permet au précédent usufruitier de léguer ses droits au nouveau propriétaire. Il faut ajouter que le système d'accès à la terre est pareil dans le marécage. Les coutumes foncières reposent sur l'idée selon laquelle la terre sert de cohésion au groupe tribal, qui demeure le berceau des droits individuels et collectifs.

Dans ce contexte, l'idée d'une propriété privée individuelle est vécue comme une menace à la cohésion du groupe. On accède à la terre parce qu'on est membre de la collectivité coutumière, La terre sur le plan coutumier est une propriété collective ou commune elle est disposée en grande famille ; le chef n'est qu'un garant un arbitre dans la gestion de l'espace. Mais avec l'arrivée de la privatisation ou de l'espace, le chef intervient tels que dit ci-haut.

La vente d'un terrain non immatriculés est interdite, mais selon le décret précité, les collectivités coutumières qui occupent ou exploitent un terrain du domaine national avant juillet 1974⁴ peuvent manifester auprès du chef de village, un abandon de leurs droits coutumiers au profit d'un acquéreur. La condition, c'est d'apporter la preuve de cette occupation. Le chef de village faisant partie de la commission consultative chargée de la gestion du domaine national, ce dernier est bien celui qui peut attester de ces droits. C'est une pratique tolérée dans la gestion foncière.

La preuve d'occupation est trinitaire :

- 1) l'appartenance des cultures ou des constructions au prétendant à l'abandon ;
- 2) la nature pérenne des cultures ou des constructions et non saisonnière ;
- 3) l'antériorité de leur existence à l'année 1974.

La juridicité du certificat d'abandon des droits coutumiers est subordonnée à ces trois conditions.

⁴ Décret n°76-165 du 27 Avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier, modifié et complété par le Décret n°2005-481 du 16 Décembre 2005).

1-8-2-2. Sur le plan administratif

De prime abord, Les autorités traditionnelles n'ont leur place dans les transactions foncières que dans le cadre de la commission consultative qui établit les constats d'occupation ou d'exploitation du domaine national, procède au bornage des terrains à immatriculer

Mais avant Selon cette typologie des statuts d'occupation foncière, quatre cas sont à considérer :

- a. **Domaine public de l'Etat** : (chapitre 1 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 06 juillet 1974). D'après l'article 2, font partie du domaine public, tous les biens, meubles et immeubles qui par nature ou par destination sont affectés soit à l'usage du public, soit aux services publics. Les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. La propriété publique (article 3 et 4) est divisée en propriété naturelle et en propriété publique artificielle. La propriété naturelle comprend les côtes, les voies d'eau, le sous-sol. La propriété publique artificielle comprend les terrains utilisés pour différents usages publics tels que les routes, voies de chemin de fer, les ports, les aéroports et l'espace aérien « Néanmoins certaines parties du domaine public peuvent faire l'objet d'affectations privatives soit sous la forme de concession, d'une durée maximale de 30 ans, soit sous la forme d'un permis d'occupation révocable à tout moment » (article 13).
- b. **Domaine privé de l'Etat** D'après l'article 10, font partie du domaine privé de l'Etat :
 - Les terrains qui supportent les édifices, constructions et aménagements réalisés et entretenus par l'Etat ;
 - Les biens meubles et immeubles acquis par l'Etat à titre gratuit ou onéreux selon les règles du droit commun ;
 - Les immeubles dévolus à l'Etat en vertu d'expropriations, pour cause d'utilité publique.
- c. **Le domaine national** : Domaine national (titre 3 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 06 juillet 1974). D'après son article 14, il s'agit des terres non classées dans le domaine public et ne faisant pas l'objet d'un titre de propriété privée. D'après l'article 15, les terres du domaine national se divisent en 2 parties :

- Les terres dont l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre et une mise en valeur probante (maisons d'habitation, cultures, plantations, parcours) ;
- Les terres libres de toute occupation.

En effet « l'abandon de droit coutumier » peut uniquement servir à enclencher une procédure d'immatriculation du terrain. Or il s'agit d'une procédure contradictoire, ce qui signifie que le droit coutumier du vendeur peut parfaitement être remis en cause. Ainsi, acheter un terrain non titré, c'est toujours prendre un gros risque, quel que soit les assurances que le vendeur donne. Par ailleurs ; La procédure d'immatriculation des terrains en droit camerounais selon le décret n°2005/481 du 16 décembre est

1-Formulaire d'abandon de droit coutumier

2-Pièce d'identité du vendeur

3-plan de la parcelle

4-contrat de vente

De nos jours, avec nos textes qui sont caduques, si vous êtes propriétaire d'un terrain et que la seule preuve de cette propriété c'est votre certificat d'abandon de droit coutumier, sachez qu'officiellement ce terrain appartient à l'Etat, La seule preuve de la propriété foncière demeure le titre foncier.

Le titre foncier est la certification officielle de la propriété immobilière (article 1er du Décret n°76-165 du 27 Avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier, modifié et complété par le Décret n°2005-481 du 16 Décembre 2005). Pour le cas des marécages on font partie du domaine public naturel. Leurs dépendances sont gérées par l'Etat ou sous le contrôle de l'Etat, par d'autres personnes morales de droit public ou par des concessionnaires de service public.et pour cela ne peut disposer d'aucun titre foncier. De plus, les personnes qui exploitent ou se maintiennent sur une dépendance du domaine public sans autorisation, préalable sont passibles d'une amende de 50000 à 200000 frs et d'un emprisonnement de 2 à 3ans ou de l'une de ces deux peines seulement. La juridiction compétente ordonne le déguerpissement immédiat à ses propres frais.

En effet, cette partie nous a permis de circonscrire notre zone d'étude, tout en effectuant une description point par point de ses composantes. De même, nous avons pu introduire notre objet d'étude en localisant les points chauds puis restituer sur le plan

juridique sur la question du marécage il faut dire que le droit coutumier perd de plus en plus sa valeur en la faveur du droit dit moderne. Ce qui montre un grand conflit dans la gestion de la terre. Au sens du droit camerounais moderne, les personnes vivant au Cameroun au sein de communautés rurales ne sont pas mieux que des squatters sur leurs propres terres, c'est-à-dire des occupants et des utilisateurs tolérés sur les terres communales largement cooptées par l'État en tant que sa propre propriété privée. Ces normes ont le plus d'impact sur les forêts de valeur, les terrains marécageux et les ressources des pâturages. Il s'agit de terres riches en ressources qu'en vertu de la coutume et de la logique les communautés détiennent en parts indivises ou « propriétés communes ».

**CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE, CADRE THEORIQUE ET
DEFINITION DES CONCEPTS**

Cette partie est structurée en deux chapitres (2 et 3) le chapitre 2 qui a pour titre « Etat de la question sur la gestion des marécages dans le monde et au Cameroun ». Il est question de revisiter « l'Etat des connaissances » sur les caractéristiques et les systèmes de gestion de l'espace en général et l'espace humides puis marécageux en particulier dans les diverses disciplines des sciences sociales. Cet état de connaissance, nous permettra d'évaluer les principaux résultats des études de différents champs scientifiques et de pouvoir situer notre travail en rapport avec les nouvelles pistes de recherches. Le chapitre 3 quant à lui, portera sur les cadres théoriques et conceptuels de cette recherche. Il s'agit ici de présenter dans un premier temps de manière détaillée les différentes théories qui ont été mobilisées pour la conception du cadre théorique. Par la suite, nous construisons à partir de nos différentes théories des cadres conceptuels.

2-ETAT DE LA QUESTION SUR LA GESTION DES ESPACES HUMIDES AU CAMEROUN ET A YAOUNDE

L'objectif de ce chapitre est de présenter ou montrer comment s'articulent et s'expriment les politiques coutumières comme modernes sur la question de la gestion des espaces en général et des espaces marécageux en particulier. De nombreuses disciplines scientifiques ont déjà mis l'effort dans l'analyse et l'interprétation des systèmes d'organisation de l'espace. La banque d'informations retenus ou évalués sur la question de l'espace nous permettra de restituer notre sujet dans le canal précis de notre problème de recherche.

2-1 RETOUR HISTORIQUE SUR LA NOTION DE L'ESPACE

De prime abord, aborder la question des espaces marécageux c'est inscrire le sujet dans le vaste champ d'étude qu'est l'espace. En effet la saisie du contenu de ce concept a subi et subi encore jusqu'à nos jours une panoplie d'investigation sémantique qui met étroitement en rapport plusieurs champs disciplinaires. La lecture singulière ou individuel de cette notion par ces différentes sciences, flexibilise de plus en plus cette notion. Ladite flexibilité qui la confère une intelligibilité relative. Son existence d'être différent témoigne de la complexité à donner un rendu absolu sur sa signification. Néanmoins nous nous sommes donnés pour tâche de mobiliser certaines approches pluridisciplinaires pour tenter de restituer le plus holistiquement possible la notion d'espace tout en restant focaliser sur notre sujet qu'est l'espace marécageux : l'approche géographique, l'approche sociologique, l'approche politique, l'approche anthropologique.

2-1-1- Approche géographique

La géographie est étroitement liée à l'idée de l'espace. Pour comprendre l'espace dans la pensée géographique, il faut remonter à Kant. En effet, durant le moyen Age, la notion d'espace tout comme celle du temps reste imprécise. C'est lors de la signature du traité de Verdun en 843 que les différents protagonistes se rendent compte de leur incapacité à définir avec précision les limites des régions de l'empire Carolingien. C'est à partir du XV^{ème} siècle que se met en place une certaine conception de l'espace qui garda la même forme jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Les soucis de référence à l'espace aujourd'hui se manifeste dans la conception et la rédaction des cartes qui s'efforcent de localiser les points remarquables sur la surface terrestre de préciser les limites des continents. D'un autre côté, l'approche de Kant sur la définition de l'espace relève que cette dernière est une idée nécessaire à priori qui sert de fondement à toute perception extérieure. La géographie à ses origines est préoccupée de situer avec le maximum de précision possible des points dans l'espace terrestre, intéressé par le souci de situer où se trouve un point par rapport à l'autre. De même La conférence de Berlin précédant le découpage de l'Afrique est une image illustrant la conception de l'espace comme d'abord une entité physique localisable et segmentale le différenciant l'un de l'autre .Elle et également considéré comme étant une science de l'espace par excellence traitant des territoires, situés à la surface de la planète sous plusieurs perspectives parmi lesquelles la nature des sols et de leur morphologie, la manière dont les populations se distribuent, les modes de vies et les régimes politiques.(Alain Renaut,1971).

2-1-2- Approche de genre

De prime abord, elle suppose la considération des différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Il s'agit donc des composantes fondamentales qui influent sur le processus de développement de la société. La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992 a explicitement abordé les aspects de genre par la valorisation des droits égaux de la femme et des hommes dans la gestion des de tous les aspects de la vie humaines. Par ailleurs nous pensons de convoquer cette approche car, il permet de ressortir les rôles et responsabilités attribué à l'homme et la femme en matière de gestion de l'espace. En outre les recherches ont démontré que la précarité du droit foncier en terme d'usufruit ou de propriété est une des causes rencontrées par les femmes pour améliorer la productivité agricole et leurs revenus. La sécurité des droits de la terre ne se limite pas qu'à la propriété privée ; mais s'étend aux formes de location des terres publique et au droit d'utilisation des

propriétés communautaires. La question donc de l'exploitation de l'espace permet de poser le postulat du rapport la femme et l'homme dans sa gestion sur le plan des valeurs ; des pratiques à l'instar de l'agriculture fortement appréhendé par les femmes. Et du partage des responsabilités.

2-1-4- Approche anthropologique

Après la guerre de 1914, Balandier s'est incontestablement tourné en tant qu'anthropologue sur l'espace des villes africaines. De même, que Robert Hertz dans ses travaux sur la mémoire collective s'est attelé à offrir une analyse précise de l'espace humain comme lieu de pèlerinage. Dans un article d'Augustin Berque l'espace est abordé au sens culturel c'est-à-dire des mœurs et des manières de vivre. Il va de soi que ce champ de recherche peut sous un autre angle relever des rapports sociaux en référence à la sociologie et non directement à la population qui y habite (géographie humaine). Des branches de l'Anthropologie telles que l'anthropologie urbaine ou de la ville, sont des tentacules permettant d'aborder la question de l'occupation de l'espace. Considéré comme objet culturel, l'espace est une entité porteuse de représentations, support de production, moyen d'usage et de rencontre des individus de l'in-group ou de l'in-group et de l'out-group. C'est un lieu où se construisent des identités, des traces, à la fois individuelles et sociales qui déterminent un lieu précis. Quand Josep Muntanola thormberg dit dans *Topo genèse* que « *sans le lieu ; la relation entre l'histoire et la sujet se rompt. Le lieu permet au sujet de naviguer dans l'Histoire sociale du sujet et de situer le sujet* » il sous-entend par-là que l'espace renferme à la fois une forte charge historique et un forte marque identitaire pour la population. Nous pouvons prendre le cas de Kenya qui est un territoire appartenant au kenyan politiquement mais qui culturellement renferment une signification culturelle plus implicite de l'histoire de ce peuple. de même pour la ville de Yaoundé dérivant du jaundé en langue beti, ou alors de Mvog-ada. Tout ceci pour dire que parler de l'espace en anthropologie, c'est inclure un peuple, une histoire et un mode de vie.

Pour ce qui est à retenir dans cette partie, c'est dire que l'espace qu'elle qu'il soit reste un vaste champ de réflexion qui mobilise jusqu'à présent plusieurs disciplines scientifiques afin d'offrir chacune leur appréciation tant sur la forme (structure physique) que sur le fond (action humaine). Partant de la forme ontologique et statique de sa définition comme étant un milieu physique, ce dernier se révèle revêtir une plus grande complexité. Les limites prouver par les chercheurs de la définition première de l'espace montre à suffisance qu'il y'a matière à s'y intéresser. Pour nous focaliser que sur l'aspect anthropologique que nous trouvons plus

complète, nous comprenons que la notion d'espace est teintée de subjectivité. L'espace qu'il soit rural urbain ne doit son existence que par ce que l'homme ou les individus lui donne comme attribut. On ne peut pas parler d'espace sans parler de ses occupants. Par ailleurs, l'espace ne se définit que par l'identité qu'on lui donne (toponymie), de la population qu'y vivent et des pratiques, ou normes qui les différencient de l'autre espace.

Le rendu fait sur la notion d'espace nous a permis de faire comprendre que l'occupation des terres ; tant forestiers, montagnards ou marécageux, réside dans le seul fait pour l'homme de conquérir l'espace et d'y vivre. Cependant la conquête de l'espace inclut un autre élément sous-jacent ; celle de la propriété.

2-2- SYSTEME DE PROPRIETE DE L'ESPACE

Si parler d'espace c'est mettre en corrélation un ensemble d'individus qui y vivent ; c'est de montrer en filigrane la notion d'appartenance ou de légitimité ou de propriété qu'ont les individus sur cet espace. Allant du système coutumier au système dit moderne ou actuel, la question de la gestion de l'espace a toujours été encadrée par la notion de propriété ou de détenteur ou de garant. Car, si la culture dépend du milieu alors la gestion de ce milieu se voit codifier par des normes dont le premier pilier est la propriété. Les régimes de propriété déterminent l'organisation de l'espace. Si elle est ancienne, elle s'est imposée avec plus de force à la conscience des contemporains au cours du XX^{ème} siècle (Laurent Cantagrel, 2014). La propriété dans son rapport avec l'espace désigne en premier la propriété foncière, qui a eu depuis les temps passés, une importance particulière tant économique que symbolique ; d'autant plus grande que les sociétés étaient davantage marquées par la propriété du sol immuables et territorialement délimités.

2-2-1- Propriété commune

La propriété commune est le plus ancien régime de propriété. Dans Les travaux de Henry Sumner Maine (1869) qui nous situe sur les origines du concept. Par ailleurs, la propriété commune constituait à l'époque le régime de propriété initiale dans la plupart des zones, ou des régions du monde. Et la gestion ou l'arbitrage de la gestion de l'espace ou des terres, se faisait par les familles et les groupes de parenté. En Afrique selon DIAW (1997 :15) la propriété collective

S'applique à l'ensemble de l'espace anthropisé et concerne autant les forêts que les rivières, les marécages et les terres agricoles. Elle est fondée sur le système de droit généalogique au sein d'un lignage opérationnel...

Il s'agit de comprendre que la propriété commune est un système de partage et profit communautaire des ressources du milieu de vie. En effet comme nous l'avons dit plus haut, si la question de l'espace est liée à l'in-group ou à la communauté qui y vit, alors le système de propriété commune est un système de survie générale de la communauté qui y vit. En outre Au Cameroun le système de propriété commune a existé et existe (quoique minorisé), il est fondé sur le droit généalogique, et basées sur le droit territorial des premiers occupants, symbolisé par le droit de hache sur l'espace non occupé ou vide et l'établissement du lignage « *Mvog* » pour le cas des bétis les anthropologues distinguent entre propriété des biens matériels et propriété des biens immatériels (Lowie, 1928), entre propriété collective d'un clan ou d'un lignage : territoire de chasse, objets ou savoirs sacrés, et propriété individuelle : outils, parures, etc. (Godelier, 1984). Il n'en résulte pas moins que si les groupes ou les individus ont des droits sur des territoires, des biens ou des personnes, ce n'est guère que par métaphore qu'on peut les assimiler à *la* propriété.

Ce droit est transmis en ligne patrilinéaire aux descendants males du fondateur. Les droits sont en d'autres termes liés à ce qu'on appelle *autochtonie*, et ne disparaît pas même si la première génération disparaît. Dans la société bété, le système de propriété commune était adapté à l'organisation sociopolitique ; car le chef appelé Nkukuma reconnu par son ancienneté et héritier par filiation patrilinéaire était considéré comme détenteurs de grand biens parmi lesquelles la propriété de grandes parcelles de terres. Il est donc garant de la sécurité de ce bien et de la transmission à la génération futur, même qu'au étranger ou visiteur.

2-2-2- Propriété étatique

Ce droit est lié au système de nationalisation du foncier, qui se détache peu à peu de l'emprise communautaire pour rentrer dans le système dit moderne de gestions de l'espace. Diaw (1998:11) dit affirme à cet effet que : « *Le nationalisme foncier africain réside en ce qu'il se situe dans le prolongement des politiques coloniales en direction des communautés* ».

C'est pour dire, que l'implication des politiques sur l'espace foncier est visible ou commence à l'époque coloniale c'est-à-dire à la phase de conquête des territoires ou des terres en Afrique. Alexandre Tjounen (1982) montre également que depuis l'ordonnance de 1896,

succédant à la signature du traité de 1884 signé entre les allemands et le Cameroun, bon nombres de terres dites « vacantes et sans maitres » ont été mise au domaine de l'Etat. « Des dizaines de millions d'hectares de forêts sont distribués en la défaveur de leurs propriétaires coutumiers. A l'époque les législations françaises et britanniques nouvelles tutelles du Cameroun depuis 1919, modifient donc les textes législatifs sans changer les fondements du nouveau rapport établi entre, l'Etat, la terre, et les collectivités locales. Dans le cas des espaces forestiers, l'émergence de système commence véritablement en Afrique dès les années 60.il est perçu comme un outil de réductionnisme des résistances locales au développement et à la modernisation des sociétés sous le modèle européen. Elle vient donc cassées les fondements ethno-fonciers locaux, pour rendre l'Etat administrateur et gestionnaire ou propriétaire exclusif du domaine national. Au Sénégal, des politiques visant à mettre en valeur la privatisation et l'immatriculation des terres tels que démontrer par FAIRDHERBE, reviennent à limiter les droits fonciers ou coutumiers préexistant.

2-2-3- Propriété privée

Cette forme de propriété confère des droits exclusifs à des propriétaires individuels qui peuvent céder ces droits à d'autres exploitants. Ici il s'agit d'une forme d'individualisme foncier, qui est marqué par l'appropriation d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelle par un individu ou un ensemble d'individus à titre de propriétaire exclusif légitimé par la détention d'un titre foncier. C'est le seuil des maitrises individuelles des terres (Diaw, 1997), qui débouchent sur un investissement dans la base foncière. Les terrains de cultures, de plantation, de jachères et de marécages en constituent les zones privilégiées. L'Immatriculation devient le mode unique de reconnaissance de la propriété foncière et nécessite pour toute requête que soit indiqués les noms des membres et la mise en valeur soit prouvé. Ceci est alors, l'instrumentalisation de l'espace qui devient un outil d'accumulation des profils individualisés et de restriction à un seul ou groupes de personnes. Par contre, Le concept de « propriété privée » est absent dans les sociétés dites primitives, où les biens ne sont pas détachables des personnes qui, d'ailleurs, ne se vivent pas comme des individus uniques et irremplaçables, mais comme les membres interchangeable d'une même unité sociale formée d'humains, d'esprits (ceux des morts notamment) et de biens. Or l'anthropologie utilise le terme *propriété* et son dérivé *appropriation*, pour décrire les processus d'instauration, de délimitation et de transmission de droits sur des territoires et sur des ressources qui y sont exploitées, transformées, sur les biens accumulés ou détruits, échangés ou transmis. Se servant des catégories de leur propre culture.

Au Cameroun la privatisation des terres naissent de la constitution du 2 Juin 1972, et la loi de 1973 autorisant le président à fixer par ordonnance le système foncier et le régime de propriété privée⁵.

2-3- DE L'ESPACE A L'ESPACE MARECAGEUX

Dans cette partie, il s'agit de faire une analyse profonde sur la question de l'espace précis nous allons parler du marécage en l'inscrivant dans le grand ensemble qu'est l'espace humide. qu'est le marécage. Car sur le large éventail de connaissances que nous offrent les écrits sur l'espace, les régimes d'occupations, nous nous donnons pour tâche de nous intéresser à comment s'appliquent ces régimes sur l'espace marécageux aujourd'hui au Cameroun inondé de toutes sortes. D'Un autre côté, parler de zone inondé, de zone humides ou de son occupation dans la zone urbaine revient à intégrer la notion d'exode rurale, de densification, d'accroissement en bref de démographie et d'un autre côté de profit ou d'intérêt. Parler d'intérêt est intégrer la notion de « valeur » pour les populations riveraines, ce qui constitue le problème de notre recherche.

2-3-1- Caractéristiques de l'espace humide (cas du marécage)

Les zones humides, à l'interface entre terre et eau, sont des milieux riches et diversifiés, aux fonctions et valeurs multiples aujourd'hui largement reconnues. Néanmoins, ces milieux ont largement régressé au niveau mondial et ont connu de fortes dégradations depuis plusieurs décennies en raison des pressions anthropiques, mais aussi du changement climatique. Dans la classe des « espaces humides », regroupant les milieux submergés ou saturés d'eau douce, salée ou saumâtre, SERVAN (1980, cité par BARNAUD, 1998) propose une classification simple à cinq niveaux, utilisant à la fois les *critères topographiques* et *hydrologiques* pour classifier les milieux humides. Pour une application au Centrafrique ou à Bangui, où les milieux humides sont continentaux et à eau douce, nous n'avons pris en compte que le système *Eau douce*.

⁵ Réseau francophone de diffusion du droit. Ordonnance n° 74-1 du 06 juillet 1974 Fixant le régime foncier.

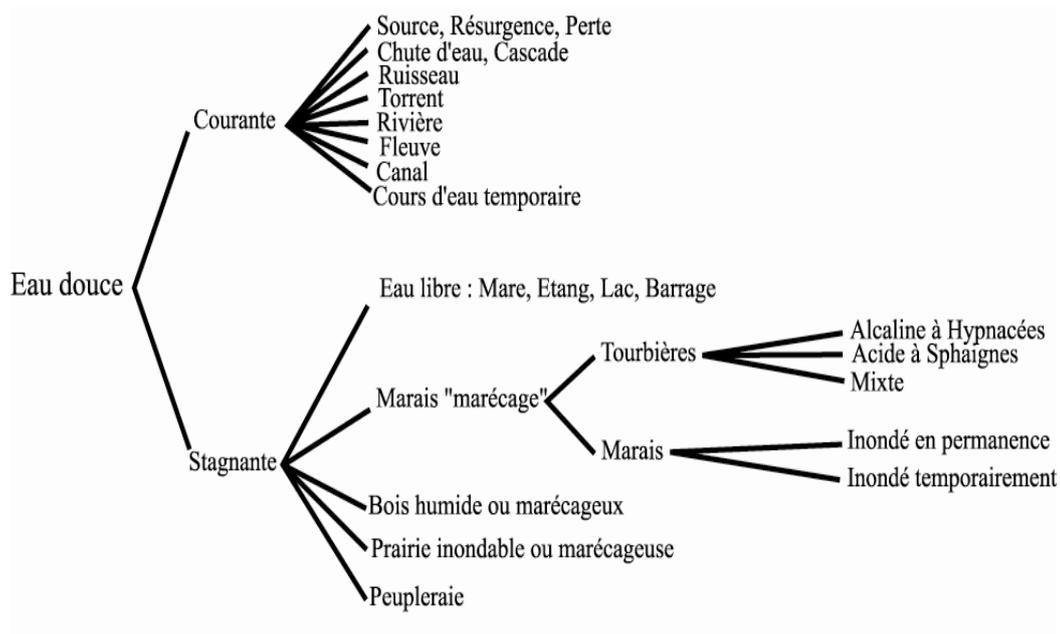


Figure 3: Les " espaces humides" de la classification des espaces naturels D'après SERVAN, 1980, modifiée

Sources : www.desgoutsetdescouleurs.com

Cette figure est une déclinaison des différentes eaux douces en précisant sous quelle forme se situe les eaux de marécages. En effet il s'agissait de renforcer notre connaissance sur la topographie du marécage qui est une eau douce de type stagnante. De même ce schéma permet d'élaguer les confusions qu'on pourrait faire avec les autres formes d'eau douce stagnante.

2-3-1-1- Climat et Topographie

L'eau est la clé du fonctionnement des zones humides et sa source principale est la pluie, ce qui explique que le climat joue un rôle essentiel dans la formation de ces zones. Cependant, une fois la pluie tombée, divers paramètres exercent une influence sur le devenir de cette eau, en particulier la topographie, le type de sol et la végétation.

L'Afrique centrale, située à l'équateur bénéficie du climat tropical est caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. Elle dépend étroitement des basses pressions intertropicales des baisses de températures continentales du Sahara. Et des hautes pressions subtropicales des anticyclones des acores, égypto-libyen, de Sainte Hélène, Sud-africain et indien (Skinner et al, 1994). Le Cameroun la ville de Yaoundé, bénéficiant de cette position

géographique est bercé par ce climat pluvieux et humides favorise la prédominance des zones inondés.

La topographie (ou relief) impose aussi la présence des zones marécageuses dans ce secteur de l'Afrique. En fonction des principaux gradients de pente, l'eau de ruissellement s'écoule dans telle ou telle direction pour aboutir dans tel ou tel réseau fluvial. Le relief détermine ainsi divers bassins versants que l'on peut définir comme l'ensemble du territoire arrosé par un fleuve et ses affluents. Certains bassins versants sont gigantesques ; celui du fleuve Niger, par exemple, couvre 2,2 millions de kilomètres carrés et s'étend sur neuf pays parmi lesquels le Cameroun. Alors la disposition de la ville par rapport au relief offrant des pentes escarpées, des collines raides, laissant place à des vallées par lesquelles ruissellent les eaux des cours d'eau, des rivières sont donc des caractères naturels qui prédisposent à la présence des zones humides ou marécageux.

2-3-1-2- Végétation

La végétation des espaces marécageux du Cameroun est herbacée et ligneuse constituées des plantes aquatiques, de nature macrophyte et eudrophyte, d'une zone de mangrove que sont des arbres à racines immergées dans l'eau. De même, pour les zones anthropiques, les abords de ses espaces sont encadrés par des cultures humaines pour le territoire ou les zones habités à l'instar des légumes, les bananiers, le maïs, ou du riz principalement dans le grand NORD. Les zones marécageuses de la ville de Yaoundé sont déterminées par les plantes naturelles et plantes d'origine anthropiques. La végétation fournit en effet l'architecture de base du milieu dans lequel d'autres espèces vivent. Les plantes des zones humides procurent une structure immergée et émergée permettant à d'autres organismes de se nourrir et de croître.

2-3-1-3- Faune

Les zones humides en Afrique sont marquées par la présence des êtres vivants de nature aquatiques comme des poissons d'eaux douces, des reptiles, d'insectes, d'herbivores. Certaines espèces jouent ainsi des rôles particulièrement importants et bien définis dans l'écosystème. Les herbivores, qui par exemple, s'alimentent de végétaux porteurs de graines et disséminent ces semences dans leurs excréments, favorisant ainsi la propagation de ces végétaux. Les chauves-souris, les abeilles, les papillons et quantités d'autres insectes fertilisent les végétaux en transportant du pollen d'une fleur à une autre. Les éléphants, les

hippopotames et d'autres grands mammifères peuvent modifier physiquement l'environnement en brisant des arbres, en se vautrant dans les mares ou en creusant le sol à la recherche de bulbes et de racines, et créer ainsi des habitats pour d'autres espèces (BARNAUD, 1998).

La variété (marais, marécages, tourbières, plaines d'inondation...) ainsi que la richesse de ces écosystèmes en ressources, attributs et fonctions (diversité biologique, produits halieutiques, loisirs, transport,). Elles sont un monde à mi-chemin entre les écosystèmes terrestres et aquatiques et présentent certaines caractéristiques de chacune, d'où *la présence de l'eau, l'existence des sols hydromorphes et une végétation adaptée aux conditions d'humidité* qui les caractérisent. Cette diversité de milieux se remarque par leur position topographique à l'échelle d'un bassin-versant.

2-3-2- Formes d'exploitation des espaces humides (cas du marécage)

Dans cette partie parler d'exploitation des espaces marécageux, c'est fait ressortir une fois de plus la notion d'importance, de valeur et de symbole de l'espace pour les communautés locales ou pour la population de la ville. Par ailleurs, l'exploitation des espaces marécageux est lié deux principaux facteurs corrélés : la valeur de l'eau, la valeur du sol. L'eau c'est la vie comme il est communément ou alors populairement connu. Que cela soit au niveau organique (au niveau du profil physiologique ou physique) qu'au niveau économique.

2-3-2-1- Pêche

Substances nutritives, que les poissons utilisent comme frayères, zones de nourrissage Ou simplement comme habitats pour les adultes. Le poisson étant la principale source de protéines pour de nombreuses communautés rurales et urbaines, tant à l'intérieur des terres que sur la côte, la conservation de ces systèmes de zones humides est essentielle. Les eaux marécages inclue dans cet ensemble sont de bonnes réserves de denrées aquatiques en cela qu'elles offrent à ses exploitants des provisions en poissons d'eau douce, en crabe. Bien que la valeur commerciale de ces poissons ne soit notée qu'au niveau local. D'autres également sont destiné directement à la consommation domestique. C'est le cas Les plaines inondés du Waza-Logone à l'Extrême-Nord du Cameroun ; qui constitue une réserve halieutique pour les pêcheurs kotoko (Deli, 2006) ces plaines sont comme il le dit, « *un réservoir de nombreuses pêcheries qui sont à la fois naturelles soient artificielles qui ont été aménagés par les populations* ».

2-3-2-2- Elevage

L'humidité des sols des zones humides sont aussi un atout pour les éleveurs dans la mesure de sa fourniture en végétaux ou en herbes pour le pâturage. Généralement en saison sèche les végétaux des marécages retiennent de l'eau qui alimentent la verdure des plantes qui servent d'approvisionnement pour des bovins, ovins. Des mêmes manières les zones marécageuses sont prisées par les éleveurs de porcs en zones urbaines principalement dans les périphéries. Selon Skinner (1994:24) :

Les zones humides, que ce soient les bas-fonds autour des lacs, le bord des fleuves ou les plaines d'inondation, constituent alors la principale source de fourrage vert. La période de croissance des espèces aquatiques est généralement plus longue que celle des espèces de savane sèche et leur productivité est plus élevée. Dans le delta intérieur du Niger, on a mesuré que la productivité des plantes aquatiques pouvait être jusqu'à 15 fois plus élevée que celle des plantes terrestres des terres sèches avoisinantes.

2-3-2-3- Agriculture

La fertilité de son sol est la raison de l'attraction qu'elle suscite chez les cultivateurs. Les cultures les plus visibles dans cet écosystème sont entre autre :

La riziculture, qu'elle soit pluviale ou inondée : dans la région la plus pluvieuse d'Afrique de l'Ouest par exemple, les dépressions alimentées par les pluies conviennent à certaines variétés de riz ;

D'autres variétés poussent mieux dans les plaines inondables, et peuvent tolérer des crues de l'ordre de 2 mètres. La riziculture exige alors un certain degré de synchronisation entre les chutes de pluie (qui stimulent la germination et la croissance précoce) et les crues qui, si elles ont lieu trop tôt ou sont trop brutales, risquent de noyer les jeunes pousses. Dans la région du Nord la culture du riz (UICN)

-Le maraichage : c'est la culture jardinière des légumes. Pratiquée en saison sèche, sont de plus en plus populaires et lucratives. Bien que ce type de culture ne soit pas exclusivement associé aux zones humides, les maraîchers sont attirés par les sols plus lourds et plus fertiles qui bordent les zones humides et par l'eau disponible pour l'irrigation manuelle. Parmi les cultures les légumes le maïs, les cannes à sucres...servant à la consommation locale. Il faut retenir que ces cultures sont à la fois alimentaires que médicinaux.

2-3-2-4- Habitat

Les espaces marécageux sont aussi intégrés dans le processus d'urbanisation des villes. En vue de gagner plus d'espace, ces espaces sont aménagés, les cours d'eaux drainés par des canaux pour faciliter la construction comme en France où la ville de Paris est construite sur une rivière appelée la Seine, ou la poste centrale construite sur le Mfoundi. Des constructions sur pilotis font partie des stratégies adoptées pour apprivoiser ces espaces. De même en Afrique, le secteur est gorgé d'habitats précaires au Cameroun dans les villes comme Douala ou Yaoundé.

2-3-3- CONSEQUENCES LIEES A L'EXPLOITATION DES MARECAGES AU CAMEROUN

Les habitants des grandes villes sont confrontés, chaque jour et un peu plus, aux risques d'origines diverses du au changement environnemental. Ceci se traduit par de nombreuses perturbations d'ordre naturel (glissements de terrains), que d'ordre humain (pollution). L'urbanisation des grandes villes a connu ces dernières années un accroissement brutal et incontrôlable dû à une arrivée massive des milieux dits sensibles (village, zones en crise). Au Cameroun le taux d'urbanisation est passé de 37.8% en 1987 à 47.2% en 1997 pour 52% en 2010 (BUCREP 2010). Cette pression démographique est beaucoup plus observée dans les chefs-lieux des régions et certaines villes secondaires. Cette expansion démographique, nourrie par un accroissement naturel important et un exode rural intense qui n'a pas cessé de s'accroître notamment en direction de Yaoundé (313 706 en 1976 ; 649 252 en 1987 à 1 817 524 Habitants en 2005).

L'urbanisation des grandes villes, l'accroissement des métropoles, et la diversité des pratiques ou usages faites des zones ou bas-fonds marécageux et les drames qui y en découlent sont étroitement liés. En effet la culture de l'occupation de l'espace et de l'exploitation de l'espace inclus depuis des siècles dans nos structures, présentent des problèmes ou alors des handicaps non seulement pas à court terme ; mais à long terme également. Paul ABOUNA parle en effet de fin de la culture pour poser les limites de la culture, dans le sens où celle-ci devient faible dans la résolution des problèmes ou ne contribue plus à l'épanouissement des individus. Alors parler des méfaits liés à l'exploitation des espaces marécageux n'est-il déclarer les limites de la culture ? Néanmoins, les faiblesses liées à l'exploitation des cultures sont entre autre.

2-3-3-1- Pollution

La pollution vient du mot polluer, qui veut dire souiller un milieu sain. L'exposition de zones marécageuse en Afrique à la pollution est alors due Au système d'évacuation des déchets domestiques ou des entreprises de restauration. L'étude mené dans de le nord-orientale de la Tunisie par Walid CHOUARI (2013 :20) sur la pollution des eaux en situation d'occupation des marécages démontre à suffisance l'importance qu'il Ya à s'y intéresser. Il affirme que « l'extension *des zones imperméables, l'accroissement de la population et le développement des activités sont à l'origine d'écoulements considérables d'eaux de ruissellements et d'eaux usées domestiques et industrielles* ». Avec l'implantation des ménages et des industries, « *la sebka essijounmi reçoit des quantités considérable d'eaux usées domestiques et industrielles provenant d'un bassin versant de plus en plus* » CHOUARI (2013:21). Une autre étude menée dans l'Ouest de Cameroun a permis de dégager les facteurs liés à la dégradation des ressources dont :

- **la constitution des latrines fait en tuyau d'évacuation des déchets fécaux dans l'eau**
- **Une absence ou une insuffisance d'un système domestique d'évacuation des déchets liquides de cuisine.** L'évacuation se fait donc spontanément à l'air libre et a même les eaux à proximité.
- **Le système l'évacuation de l'ordure ménagère.** Les bas-fonds deviennent des réceptacles d'évacuation collective d'ordures qui sont pour la majeure partie des déchets plastiques.



Photographie 2 : Décharge improvisée d'ordures fait d'un cours d'eau

Source : Guy Romain Kouam Kenmogne et al : *enjeux sanitaires socio-économiques et environnementaux à la réutilisation des eaux dans les maraichages urbains.2010*

- Le système d'évacuation des déchets chimiques des grandes des industries à proximité d'un cours d'eau ou d'un marécage.

Les habitats se partagent donc entre les fosses type latrines, dit aussi fosse à fond perdu pour et les fosses avec évacuation dans la rivière. Aucun réseau d'assainissement ne passe par le bas-fond et l'évacuation des déchets humains se fait au moyen des latrines creusées à proximité de l'habitation. Emprisonnées dans le tissu urbain trop dense, les latrines indisposent par ces effluves et polluent la nappe aquifère par infiltration. La distance qui sépare les puits et les sources des fosses est le plus souvent de quelques mètres. L'évacuation se fait aussi directement dans les rivières pour les habitations contiguës. la pollution est directe et participe au même titre que les latrines simples au maintien du péril fécal et à la pollution de l'environnement. Les rivières, où les déchets de toute nature sont jetés, constituent un réseau d'assainissement naturel et peuvent être qualifiées d'égouts à ciel ouvert.

2-3-3-2- Précarité

La précarité dont il s'agit se réfère aux mauvaises conditions de vie des personnes y vivant. Bien que les apports des zones marécageux sont d'un profil relatif pour eux tels que nous l'avons si bien dit ci-haut, elles se révèlent dans son révère plus néfastes. En Afrique et

précisément au Cameroun, Les zones marécageux défini comme espaces a risques sont le seuil de :

L'Habitat précaire : la principale caractéristique démographique de l'habitat dans les bas-fonds au Cameroun est ce que nous pouvons appeler « le bidonvillisme ». Et le plus souvent l'occupation des sols est non réglementaire, dans la mesure où elle est justifiée par aucun papier légal à l'occurrence un titre foncier.

Selon le rapport de l'ONUHABITAT

80% des transactions foncières sont réalisées de manière informelle. En effet, très peu de terrains en milieu urbain ont été immatriculés. La situation est encore plus grave dans les zones d'habitat spontané où les quelques titres fonciers existant n'ont pas fait l'objet d'un plan de lotissement.

Etant déjà sous une posture d'illégalité la lutte pour la viabilisation de leur milieu de vie est encore plus compliquée.

L'Habitat dominant est la case dite "*semi dur*" ou "*poto-poto semi-durcifiée*". La case semi-durcifiée n'est qu'une version améliorée du poto-poto, lequel constitue la base de la majorité des cases construites à Yaoundé. La proportion de poto-poto simple, ajoutée à celle de poto-poto semi-durcifiée donne une proportion d'habitations ayant la même base de construction. Le logement sont faits en matériaux de constructions provisoires (planches, tôles, terre) et les confections des latrines laisse à désirer. L'humidité constante désagrège les murs couverts de moisissure et imbibe le plancher. Les fortes pentes, sujettes à l'érosion et au glissement de terrain, ne sont jamais sans solliciter les fondations de la maison. Dans le meilleur cas, les murs sont lézardés, dans le pire des cas, un mur peut tomber, quand ce n'est pas la case entière qui est inexorablement vouée à s'effondrer. Le manque d'entretien et de techniques de fabrication rigoureuses, sont aussi des facteurs fondamentaux dans le vieillissement précoce des constructions. Nous avons pu constater que la faiblesse de l'entretien touche la plupart des habitations. Ce phénomène ne dépend pas forcément de la faiblesse des ressources il est davantage une conséquence de l'insécurité foncière : d'un jour sur l'autre emmené la population peut être amenée à "déguerpir" et voir ses habitations victimes du bulldozer.

L'Accès à l'eau douteuse : L'approvisionnement en eau potable mérite une attention toute particulière car l'eau constitue pour l'organisme humain un besoin vital. L'absence ou la médiocrité du réseau d'eau participe au maintien des populations dans la plus grande précarité

et est un des révélateurs les plus aigus de la sous-intégration. Selon une enquête menée par l'Institut de la Recherche et le Développement (IRD) faite à Bafoussam en 2006, l'accès à l'eau potable se fait pour la plupart des cas par un approvisionnement à des sources ou fontaines communes, à des puits aménagés ou semi-aménagés et le plus souvent à proximité des latrines. Ce qui rend douteux leur usage ou consommation. Il conclut en effet que :

«La pollution des eaux par l'ammonium et par les nitrates dépendrait beaucoup plus des facteurs hydrodynamiques (écoulements souterrains et fluctuations du niveau de la nappe) d'une part et des distances à la latrine la plus proche d'autre part, que des paramètres liés à l'aménagement de l'ouvrage ou à sa position topographique. En effet, la pollution des eaux de puits par l'ammonium et par les nitrates apparaît être beaucoup conditionnée par la position de la source de pollution par rapport au puits et les fluctuations des niveaux piézométriques »

Les inondations : il est commun de noter des cas d'inondations vécu par les populations vivant dans les marécages. Ceci est dû à l'absence de plan de construction, aucune prévision d'aménagement de drain, et aussi par l'évacuation inappropriés des déchets solides ou ordures.

les maladies hydriques : il faut retenir que l'eau des marécages stagnantes pour la plus part est une réserve de parasites et moustiques. Force est de reconnaître qu'un certain nombre de maladies parasitaires et/ou transmises par des insectes piqueurs, sont associées aux zones humides tropicales, même si elles ne leurs sont pas propres; on peut citer notamment le paludisme, la fièvre jaune, la dengue, l'onchocercose (ou cécité des rivières), les bilharzioses et certaines encéphalites¹³⁵(UICN). L'insuffisance ou l'absence d'un plan de gestion durable ou d'aménagement des sites marécageux est la principale cause de la précarité sanitaire des populations vivant aux abords ou dans les bas-fonds. Selon le Manuel de gestion des zones humides publié par de l'UICN, « Dans une population rurale vivant à proximité de mangroves en Gambie, le paludisme sévissait à l'état hyper endémique; 33% des habitants étaient atteints de du 6 à 10 ans étaient infestés d'ankylostomes ».d'une part et d'autre part les conditions de productions agricoles ceci par la qualité de l'eau d'arrosage des cultures pollué et non assainis.

2-3-3-3- Destruction de l'écosystème

Parler de danger naturel ou de péril écosystémique, c'est faire un rappel de la trajectoire historique du développement durable. C'est faire revivre le rapport « **Brundtland** »

tenu en 1992 lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro qui sonne l'urgence d'une prise de conscience de l'état de la nature et de la nécessité de repenser son mode de gestion et son exploitation. Dans ce même sillage, l'interrogation sur l'avenir des zones marécageuses, portion de la Nature, trouve sa raison d'être. Les dangers sont entre autres :

La pollution de l'eau : tels que nous l'avons dit plus haut les rejets des déchets solides et liquides dans les zones marécageuses et chimiques pour la majorité, l'équilibre chimique naturelle de l'eau par les concentrer d'ammoniac et de nitrates.

L'usage intensif : l'exploitation intensive des espaces marécageux et des espaces humides en générale comme la pêche pourrait conduire à l'épuisement des ressources halieutiques et engendrer ce que Hardin appelle à la « tragédie des communaux ». De même la pratique riziculture qui se fait à même les marécages, conduit à la réduction du biotope des espèces aquatiques.

L'aménagement ou l'industrialisation : parler d'industrialisation, est parler des activités d'aménagement pour la construction des édifices à dessein économique, que ça soit pour publique ou alors par des opérateurs privés, par l'aménagement des voies de circulations. Ces types de projet conduit donc à réduire l'écosystème naturel de ces espaces par le fait qu'ils se retrouvent ramblés pour le rendre plus praticables. C'est le cas du projet de construction du stade de JAPOMA à Douala ou de l'aménagement des routes comme celle d'AHALA à Yaoundé. Ces deux projets faites sur un vaste espace marécageux ont favorisé l'engloutissement des centaines d'hectares par le déversement des tonnes de terres par des bulldozers et des camions benne pour leur ramblage causant la disparition des espaces animaux et végétaux de ce milieu.

2-4- MESURES DE LUTTES CONTRES LES MESUSAGES DES ESPACES HUMIDES.

Face à la sensibilité grandissante des acteurs territoriaux et des citoyens vis-à-vis de la disparition des zones humides et de leurs fonctions, l'inventaire, la délimitation, la caractérisation et le suivi de ces milieux sont apparus comme des éléments prioritaires dans les programmes visant à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité ainsi que leur protection. Les programmes de recherche menés spécifiquement sur ces milieux ont permis d'apporter des réponses aux questions touchant à leur délimitation et à leur

caractérisation ; mais aussi à leurs fonctions et valeurs. Ces résultats ont été pris en compte en France dans la législation à travers les lois « Développement des Territoires Ruraux » en 2005 et la Loi sur l'Eau en 2006 qui reconnaissent les fonctions et valeurs des zones humides dans le dispositif de régulation et de protection des eaux. Néanmoins, la délimitation et l'évaluation des fonctions des zones humides sont encore mal appréhendées, en raison d'une part de l'hétérogénéité et de la dynamique de ces milieux (Pigeon, 1994), et d'autre part de l'absence d'outils et de méthodes adaptés pour mieux gérer cette espace de manière écologique.

D'un autre côté, Les grandes zones humides, en raison de leur biodiversité remarquable, sont pour la plupart connues et inventoriées à travers le monde depuis leur reconnaissance en 1971 lors de la Conférence de Ramsar . De même, les zones humides françaises par exemple qui ont très tôt focalisé l'attention des gestionnaires et des décideurs sont protégées à travers différents dispositifs tels que les ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et florestique), sites Natura 2000 ou Parcs Naturels Régionaux. Cependant, il existe un très grand nombre de zones humides qualifiées « d'ordinaires » d'un point de vue patrimonial mais remarquables vis-à-vis des fonctions hydrologiques (atténuation des crues, soutien d'étiages...), biogéochimiques (contribution à l'épuration des eaux, dénitrification...) et écologiques (corridors, habitats naturels...) et qui ne sont pas encore inventoriées. Pour cette raison, les gestionnaires souhaitent non seulement délimiter toutes les zones humides de leur territoire, mais aussi évaluer leurs fonctions afin d'y mener des actions de protection, d'entretien ou de réhabilitation efficaces.

Au Cameroun la protection des espaces humides est encadrée par le code de l'urbanisme promu par la *loi n°2004/003 du 21 avril 2004* régissant l'urbanisme au Cameroun qui précise Et fixe les règles générales d'utilisation du sol, définit les prévisions, règles et actes d'urbanisme, organise les opérations d'aménagement foncier et les relations entre les différents acteurs urbains. Elle précise dans son **article 10** que les études d'urbanisme doivent intégrer les études d'impact environnemental prescrites par la législation relative à la gestion de l'environnement. De même ce code mentionne qu'est considéré comme inconstructibles, sauf prescriptions spéciales, les terrains exposés à un risque naturel (inondation, érosion, éboulement, séisme, etc.) sous peine des sanctions prévues par la présente loi. ; les parties du domaine public classées comme telles et les aires écologiquement protégées telles que définies par la législation relative à la gestion de l'environnement sont impropres à l'habitat

les terrains exposés à un risque industriel ou à des nuisances graves (pollutions industrielles, acoustiques etc.) et ceux de nature à porter atteinte à la santé publique ou aux valeurs culturelles locales.

Les zones marécageuses et humides relèvent également de la propriété privée de l'Etat et sont considérées comme espaces verts. Leurs dépendances sont gérées par l'Etat ou sous le contrôle de l'Etat, par d'autres personnes morales de droit public ou par des concessionnaires de service public. et pour cela ne peut disposer d'aucun titre foncier. Cela explique les démolitions des installations anarchiques dans les quartiers comme Tsinga Elobie ; récemment entrepris par le Maire de la ville Luc Messi Atangana.

2-5- RESILIENCE COMMUNAUTAIRES DANS L'OCCUPATION DES MARECAGES

La résilience selon la définition du dictionnaire Larousse est « *la capacité pour un écosystème, d'une population ou d'une espèce à persister ou à maintenir son fonctionnement face à une perturbation exogène* ». En d'autres termes c'est la capacité à absorber une perturbation, à se réorganiser et continuer à fonctionner de la même manière qu'avant. Par ailleurs, la résilience communautaire s'inscrit au centre du débat et de notre recherche sur la question de l'occupation de l'espace en général et de l'espace particulier afin d'exposer notre constat de la persistance de l'occupation des marécages malgré son interdiction. La question de la résilience a déjà fait couler beaucoup d'encre, sur les questions abordant le développement. Dans le cadre de notre recherche nous notons la résilience communautaire par deux facteurs : politique ou institutionnel et le facteur culturel.

2-5-1 Facteur politique

La problématique du développement en Afrique a toujours été questionnée de par le système ou de par sa forme institutionnelle. Le système actuel de développement dit « moderne » hérité du système colonial est la principale cause du phénomène de résilience. la vision du développement tels que assimilée à la croissance économique définie par François PERROUX, pour le paraphraser, comme une évolution des sociétés se traduisant par l'augmentation du revenu réel de la population soit le PIB, met encore jusqu'à nos jours à mal le rapport communauté-Etat, Avec ses mécanismes d'accumulation tels que les institutions publiques (les ministères) et ces extensions privées (les géants économiques) comme les sociétés d'import et export privées ou publiques. L'exploitation des richesses naturelles au nom du développement nuit à la communauté du point de vue de leur non-

participation. Ici il est question des politiques ne favorisant pas les communautés. En effet le problème de la forme de développement de type exclusif accompagné et encourager par l'Etat crée des tensions au sein des communautés locales qui s'y oppose farouchement. Le problème de la résilience plus marqué dans les foresteries est symptomatique de l'ambiguïté des rapports entre politiques de développement et organisation locale. Les communautés se retrouvant délaissées par le système actuel, qui ne leur fait profiter ou qui ne tient pas compte du point de vue autochtones avant d'initier les déguerpissements, Résistent.

L'exploitation des ressources forestières au détriment de la population où la compensation ou le dédommagement est inexistant constitue une pilule difficile à avaler. Comme corolaire à ce qui a été dit ; nous pouvons attribuer la résilience dans l'occupation des espaces marécageux de part une insuffisance remarquée des politiques d'encadrer suffisamment la population riveraine ou alors de fournir ou d'aménager des espaces mieux appropriés ou alors offrir une compensation minimale avant leur délocalisation. En bref ; ils ne les sont profitable en rien d'y quitter. En effet il n'est que dit que les espaces marécageux sont non constructibles et à risque mais quand n'est-il des populations, quand on sait que la pression démographique entraînant la recherche du logement est très forte ?

2-5-2 Facteur culturel

La culture tels que PAUL ABOUNA la définit, est l'ensemble des solutions aux problèmes dont l'Homme fait face, elle est un Tout complexe (TYLOR, 1971). Ceci permet de rendre compte de la place de la culture dans le mode de vie, et de la définition de tout comportement social. La résilience culturelle se lit sur les styles vestimentaires, le style culinaire, la langue et bien d'autres encore. De même, qu'elle est visible dans l'organisation sociale, elle est définie aussi dans le système de gestion et d'exploitation de la nature. Mais avant tout, la résilience réside sur le caractère sacré de la terre comme le dit Jean Piaget en ces mots « *la terre africaine, à cause de son caractère sacré, n'est pas susceptible d'appropriation individuelle. Le sol apparaît, disent-ils, comme un usufruit confié aux hommes par la divinité* ». La résilience ici, devient comme un bouclier contre la déculturation ou la dépossession des communautés locales à leur mode de vie d'antan ou de leur terre héritée ou d'origine. En outre, la rentabilité issue de l'exploitation locale des marécages constitue une raison de plus renforçant la contestation des populations contre leur expulsion. Alors, la résilience qui pourrait venir décolorer les formes endogènes préexistantes. C'est le cas des pygmées de l'Est à qui il a été maintes fois demandé de quitter les forêts pour des

logements sociaux construites ; mais qui finissent toujours par y retourner. Ceci relève, donc de manière claire à la culture de ce peuple réfractaire non pas au développement mais à sa forme occidentale du terme. La résilience ou le maintien des communautés sur les zones marécageuses intègre le facteur culturel sur le plan du mode de vie développer à l'instar du système agricole, de la pêche , mais aussi du rattachement pour les premiers occupants à leur terre .

En somme dans cette partie, nous pensons que la résilience, intégrant l'élément politique et l'élément culturel, est déterminante pour s'intéresser à la question de l'occupation des espaces marécageux. L'objet de notre étude en fait naît de cette constatation, car qui dit développement dit transformation et progrès ; mais à regarder cette état de chose il nous a semblé opportun de le voir sous un autre angle, c'est-à-dire sous le prisme de sa valeur locale.

2-6- CADRE THEORIQUE

Mbonji Edjenguélé (2005 :15) définit dans son ouvrage Ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno-Anthropologie culturelle, le cadre théorique en disant :

Le cadre théorique encore dit grille d'analyse, modèle théorique est ce qu'un chercheur a trouvé dans une théorie, une spécialisation ou plusieurs, qu'il formule dans ses propres mots et qui lui servira de clé de compréhension des données d'un problème, il est une élaboration du chercheur à partir du matériau puisé dans le champ théorique.

En ce qu'il s'agit de notre étude les théories que nous mobilisons pour cette étude sont : l'Écologie culturelle, la théorie ethnoécologique.

2-6-1- Écologie culturelle

L'écologie culturelle est un courant de pensée anglo-saxon développé par Julian STEWARD (1955) dans son ouvrage intitulé *Cultural Change*. S'appuyant sur le déterminisme environnemental, cette théorie vise à appréhender la culture à partir des conditions écologiques. Cette théorie est animée par le désir d'expliquer la culture ou les productions humaines sous la base de prédispositions naturelles du milieu ou de l'écosystème dans lequel ils se trouvent. Elle pose comme postulat, le rôle extrêmement actif de l'environnement dans toute production culturelle. Par ailleurs elle propose des analyses écologiques plus détaillées et plus sensibles que l'anthropogéographie. Elle montre en d'autres termes que le type de vie serait une réponse culturelle à l'environnement. STEWARD trouve que la culture par laquelle se définit le rapport entre l'homme et l'environnement aurait la

fonction principale de l'adaptation de la société ou d'une communauté à son milieu de vie. En effet, les modes de vies les représentations, les pratiques et les normes définissant une socioculture donnée subit une forte pression de l'environnement de la nature. Ce qui peut nous conduire à affirmer l'antériorité de la nature sur la culture. Ainsi, les styles culinaires (ceux de la forêt sont plus enclins à manger de la viande que ceux de la cote ou de la zone littorale qui privilégie le poisson), les cérémonies traditionnelles (le laakam chez les bamilékés et le Ngondo chez les Sawa) sont déterminées par l'environnement. De même cette théorie est fondée sur *le principe d'adaptation*.

Opérationnalisation du principe d'adaptation de l'écologie culturelle

La théorie de steward trouve dans notre recherche une valeur épistémique dans le sens où elle révèle la gestion des espaces marécageux sous le prisme du relief du milieu et même de la démographie. L'adaptation est observée dans la ville de Yaoundé premièrement par le relief ou la topographie de cette dernière privilégiant les pentes raides et les bas-fonds. Un relief qui favorise le développement du maraichage ou de culture de contre saison qui se font différemment dans les montagnes par exemple. De même, la conception des mécanismes d'adaptation des personnes dans l'espace marécageux devient aussi la conséquence de la situation démographique de cette zone urbaine densément peuplé, qui conditionne donc le type de constructions d'habitat, les drainages, les formes d'évacuation des déchets etc

2-6-2- L'ethnoécologique

L'étude des savoirs et pratiques endogènes rentre dans le développement endogène avec les travaux de CONKLIN (1967). La multiplication relativement récente de ce type d'étude s'accompagne des termes comme savoir écologique traditionnel, savoirs locaux, savoir endogènes. Les savoirs écologiques endogènes sont compris comme un ensemble cumulatif de croyances transmis de génération en générations à travers la culture et portant sur la relation que les êtres vivants entretiennent avec leur milieu de vie pour notre cas, le marécage. D'un autre côté, il s'agit d'un attribut propre aux sociétés dont les pratiques d'utilisation des ressources présentent une continuité historique. Elle intègre les connaissances autochtones, incluant les représentations et pratiques guidant les sociétés humaines dans leur innombrable interactions avec leur milieu naturel. En d'autres propos, il s'agit des savoirs et savoirs faire endogènes qui permet aux individus d'organiser l'espace et l'exploiter. Comme le dit Paul CLAVAL des manières d'organiser d'occuper et d'exploiter les espaces. Elle est fondée sur le *principe des savoirs endogènes, des pratiques endogènes et les croyances endogènes*.

2-6-2-1 Savoirs endogènes

Les savoirs-endogènes incarnent dans ce cas toutes les connaissances développés et transmis de génération en génération par les autochtones ou non en rapport avec leur milieu de vie. Il s'agit donc de noter les savoirs transmis en matière de techniques de cultures par exemple, de propriété construis autour de l'occupation de l'espace marécageux.

2-6-2-2 Pratiques endogènes

Parler de pratiques endogène c'est englober les systèmes de vie entrepris en rapport avec le milieu de vie. Ce principe nous amène à assimiler nos résultats de recherche à l'ensemble des usages locaux faites des *élobi* dans la ville de Yaoundé. Cest théorie nous permet de comprendre les méthodes locaux d'exploitation des marécages, à savoir les types de cultures, le matériel, les pratiquants, les conditions d'usages des marécages ; la fréquence de leur exploitation.

2-6-2-3 Croyances endogènes

Les croyances font références aux valeurs, aux représentations qu'ont les individus de leur milieu de vie ou de leur environnement. Une croyance rattachée soit aux préceptes ancestraux ou divins. En effet, les croyances liées à l'espace marécages s'origine dans le sentiment de propriété ancestrale ou de l'autochtonie. La légitimité que confère Le régime de premier occupant des terres concerne également les marécages et sert de bases sur le mode d'occupation et sa gestion.

2-6-3- Le Néo-institutionnalisme

C'est par EINSMINGER que cette théorie a pris essor. Puis, les courants de la fin des années 1980 que sous l'impulsion des auteurs comme OSTROM et BECKER néo-institutionnalisme entre de façon formelle dans la gestion des ressources naturelles en créant un lien avec la problématique du développement durable. Son applicabilité sur la question de la gestion de l'environnement permet d'analyser et de comprendre l'influence des structures de gouvernances sur l'environnement. Mais avant, le néo-institutionnalisme se définit comme étant la reconnaissance que les institutions opèrent dans un environnement contenant d'autres institutions, ce qui est l'environnement institutionnel. A cet effet l'institution selon MENARD (2003) est considérée comme un ensemble de règles durable et stable, cristallisées dans les lois, traditions dans les dispositifs qui implantent et mettent en œuvre par consensus ou par contrainte les modes d'organisations. Pour ce faire, les organisations doivent faire plus que

réussir économiquement parlant, elles doivent aussi établir la légitimité au sein du monde des institutions. Les théoriciens du néo-institutionnalisme version gouvernance environnementale se penchent sur la création des institutions et permet de comprendre comment les institutions sont organisées, structurées et fonctionnent sur la question de la gestion. Elle permet en outre de comprendre comment les institutions influencent le niveau des activités de productions et d'échanges. Dans le cadre de cette étude, il est question de l'influence des règles et normes sur la gestion de l'espace marécageux. Il permet de mettre en exègue deux formes d'institutions en conflits celui des structures de gouvernances et celles des collectivités locales sur la gestion des ressources naturelles. En effet, cette théorie est alimentée par deux principes.

2-6-3-1- Le principe de la légitimité

Elle est l'existence de normes symboliques partagées permettant aux membres d'une société d'interagir de façon coopérative. L'institution est sociétale. C'est la légitimité qui définit les normes de l'acceptable ou de l'inacceptable, du conforme et du non conforme, du convenable et de l'inconvenable des actions humaines. La légitimité est acquise en se conformant aux normes, aux croyances et aux règles de leur système d'appartenance aux valeurs et aux constructions sociales. Dans le contexte de notre étude, la légitimité vient d'un système de valeur sur la question de la terre. Une considération gravitant autour de la notion de propriété, d'identité ethniques et de pratiques culturelles. Elle permet de comprendre considération locale de l'espace marécageux comme une partie intégrante des propriétés locales et collectives et donc la gestion est codifiée par des outils coutumiers.

2-6-3-2- Le principe de l'Isomorphisme

Il s'agit le phénomène d'homogénéisation des pratiques ou des normes ou des valeurs à une plus grande masse de personnes. Elle transcende donc l'univers culturel d'une communauté précise pour s'appliquer à une superficie plus grande voir à un pays. C'est une institution gouvernementale, elle met en évidence les décisions politiques, les lois et réglementations sur la gestion qui peut se faire par consensus ou alors par contrainte. Dans le cadre de cette étude il est mis en évidence les nouvelles réglementions qui universalise sur le plan national la gestion de l'espace voire l'espace marécageux en le conférant tout-d'abord le statut de propriété privée de l'Etat et dont dépend la gestion

2-6-3-1- DEFINITION DES CONCEPTS

Culture : selon Tylor « *Un tout complexe qui inclus la connaissance les croyances l'art, la morale, les lois, les coutumes et tous les autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société* ». En effet ; ce concept pour nous est essentiel car elle permet de montrer que les pratiques gravitant autour de l'usage des espaces marécageux sont le produit des valeurs et représentations socioculturelles sur la gestion de l'espace. En même temps la diversité ethnique présente dans ce type de milieu renforce encore notre position sur l'implication de la culture.

Gestion : c'est l'action et le fait de gérer, d'administrer de s'occuper. Il s'agit de voir quelles sont les normes et valeurs culturelles locales rattachées à la gestion des espaces marécageux.

Espace : c'est une étendue limitée et ordinairement superficielle. Zone plus ou moins grande et plus ou moins définie d'un ensemble, désignée par l'usage qu'on en fait. Nous trouvons important de connaître ou de faire comprendre ce que l'espace marécageux est un type d'espace qui présente des spécificités topographiques et gestionnelles qui le distingue des autres types d'espaces tout d'abord et comment il est appréhendé Trans disciplinairement.

Marécage : Etendue de terre saturée d'eau pendant la plus grande partie de l'année et dont la surface du sol n'est généralement recouverte que d'une faible profondeur d'eau. Ce concept constitue le centre d'intérêt principal car il s'agira pour nous de comprendre après avoir parler de l'espace en général extraire le marécage en démontrant sa particularité sur le plan définitionnel, topographique et culturel ; son rôle ou son importance.

Nous pouvons comprendre que de nombreux écrits ont été faits sur la question des espaces humides. Elle n'est pas nouvelle. Notre intérêt pour ce sujet n'est pas étranger. Elle émane du constat d'un fait qui existe déjà et dont on parle et débat. De même, il est constaté un grand fossé qui s'est creuser avec le temps entre les communautaires et les politiques qui féru de la modernité et en course vers la mondialisation oublie les attentes ses populations n'examine pas suffisamment les valeurs ou savoirs locales pour tirer ce qui est bénéfique afin d'orienter la gestion du marécage. Mais plutôt dépossède de façon catégorique le droit de propriété en ne laissant que ceux-ci comme simples squatteurs. Ainsi, pour comprendre la résilience communautaire à ce milieu malgré tout nous donnons pour objectif de décrire leurs modes de vie dans le marécage.

**CHAPITRE 3 : PRESENTATION ETHNOGRAPHIQUE DE LA GESTION
CULTURELLE DES ESPACES MARECAGEUX DANS LA VILLE DE
YAOUNDE**

Ce chapitre, est une description des sites de notre recherche de la ville de Yaoundé ; ceci en faisant ressortir leurs occupants tout en insistant sur leurs origines ethniques. Par ailleurs il présenter les motivations de leurs occupants à s'installer et à vivre dans les marécages. En outre, il s'agira d'explorer la situation sociodémographique des occupants des *elobi*. Il convient pour nous de préciser qu'est considéré comme exploitants d'un espace marécageux celui vivant dans ou près des marécages ou celui exerçant une activité dans le marécage.

3-1 GROUPE ETHNIQUES OU CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLE ET DÉMOGRAPHIQUE

Il est important noter que les occupants des espaces marécageux sont divers et varient en fonction de nos sites d'études.

3-1-1- Caractéristiques socio-démographiques

Il s'agit des critères sociodémographiques des exploitants dans les 4 sites retenus pour cette recherche. Nous avons sur le terrain touché 56 ménages à raison de 15 ménages a Mokolo soit 13 Ménages a Elig-edzoa, 14 ménages a Mimboman chapelle; 14 ménages a Mvog-ada.

Il en ressort que les exploitants des bas-fonds de la ville de Yaoundé sont essentiellement des jeunes dont l'âge moyen est de 20 à 45 ans. Le plus jeune exploitant a 18 ans et le plus vieux a plus de 65 ans. Ils sont pour la plupart des femmes pour ce qui concerne L'expérience agricole varie entre 2 et 20 ans avec une moyenne de 8 ans. Près de 56 informateurs. Ils nourrissent en moyenne 5 personnes par ménage grâce à leur activité.

La grande majorité de ceux qui vivent ont été à l'école, 80,35% ont fréquenté dont 40 % au niveau primaire, 30 % au niveau secondaire et 10,35% à l'université contre 19% qui affirme n'avoir jamais fréquenté. En dehors du maraîchage, 22 % des répondants font l'élevage dont 14 % des porçiculteurs, Activité commerciale. La distance entre les marais et les habitats est variable. Pour ceux qui ne vivent pas dans les marécages, ils parcourent en moyenne 1.058 km pour atteindre leur champ, ce qui signifie que les champs ne sont pas trop loin des lieux d'habitations. Les champs se côtoient ainsi avec les lieux de résidence. Les conséquences directes de cette distance entre le lieu de résidence et le champ sont de plusieurs ordres: il y a une très forte pression sur les terres, d'où l'utilisation très remarquable des

intrants agricoles, les eaux et égouts côtoient les parcelles et sont utilisés pour arroser les plantes. La santé de l'agriculteur et du consommateur en est ainsi menacée.

3-1-2- Caractéristiques socioculturelles

Evoquer l'ethnie d'un individu fait aussi référence à un espace géographique donné. L'origine géographique d'un individu ne doit pas être comprise comme son lieu de naissance, mais plus comme l'espace géographique traditionnellement ou historiquement occupée par le groupe ethnique ou le sous-groupe ethnique auquel il appartient.

Alors Dans cette partie nous présenterons de manière succincte les caractéristiques socio-culturelles des exploitants dans les 4 sites retenus pour cette recherche. Il consistera pour nous de dérouler un éventail de données offrant une description des occupants des zones marécageux en s'appuyant sur les origines ethniques statut matrimoniale et professionnelle. Il est important de noter que est désigner comme occupants d'une zones marécageux des personnes qui y vivent ou alors exercent une activité que ça soit en plein dans la site ou alors à proximité ou aux abords du bas fond. Alors dans comme groupes socioculturelles présents nous avons entre autres les allogènes et les autochtones.

3-1-2-1- Allogènes

Bamiléké : Les Bamiléké sont un peuple originaire de la région de l'ouest du Cameroun. Leur présence est de plus en plus marquée dans la ville de Yaoundé il occupent plus ou moins le premiers rang du nombre d'informateurs interrogés sur nos quatre (4) sites d'étude soit 45% de nos informateurs à Mokolo étaient des bamiléké, à Mimboman chapelle 40% et 45% au quartier Mvog ada, 30% à la briqueterie Leur présence date pour la majorité se situe sur un intervalle allant de 10 à 20 ans comme l'affirme Mr Albert TCHOFFO résidant du quartier Mimboman :

Moi je suis venu ici depuis hein. je vivais d'abord à Douala avec ma femme et mon premier fils. Quand je suis arrivé ici c'était encore la brousse dans le quartier si il n'avait même pas encore toutes les boutiques que vous voyez là, même la route Don Bosco n'était pas goudronnée. Je crois ça fait presque 19 ans que je suis ici. Moi je me suis installé ici en 2001. Maintenant beaucoup de choses ont changé (interview fait avec Albert Tchoffo, Octobre 2020)

Population originaire de kumba et de Oku : La présence des peuples originaires de la région du nord-ouest et du sud-ouest principalement est également notée où enregistrer. Au cours de nos enquêtes ont été enregistré par site d'étude 40% à Mokolo, 20% à Mimboman chapelle ;

15% Mvog-ada et 30% à la Elig-Edzoa. La date s'étale sur un intervalle de 5 à 15 ans pour la majorité .c'est le cas de Mme AKU Joshua qui dit :

I'm arrive in Yaoundé since 2013. I came to look for my elder brother in holidays because he was already here long time ago. He encouraged me to live near him.in the beginning I helped him in his shop in biyem-assi I make 2 months. He saw how I worked and then his tell me to stay we him for a moment. Now I'm here it's not easy but I make effort to... (Interview avec Aku joshua, Octobre 2020).

Cette version a été rectifiée, car truffée d'erreur de grammaire et d'orthographe. L'Informateur avait du mal à s'exprimer en langue française.

Grand Nord : Pour ce qui concerne le peuple originaire du Grand nord à l'instar des Bororos et Toupouris les pourcentages d'enquêtés par site sont de 45% Mokolo, 10% Mimboman, 5% Mvogada, 10% à la Elig-Edzoa. Il faut noter que ces derniers sont regroupés par affinité linguistique et consanguine. Leur présence varie surtout dans le quartier briqueterie entre 15 et 30 ans.

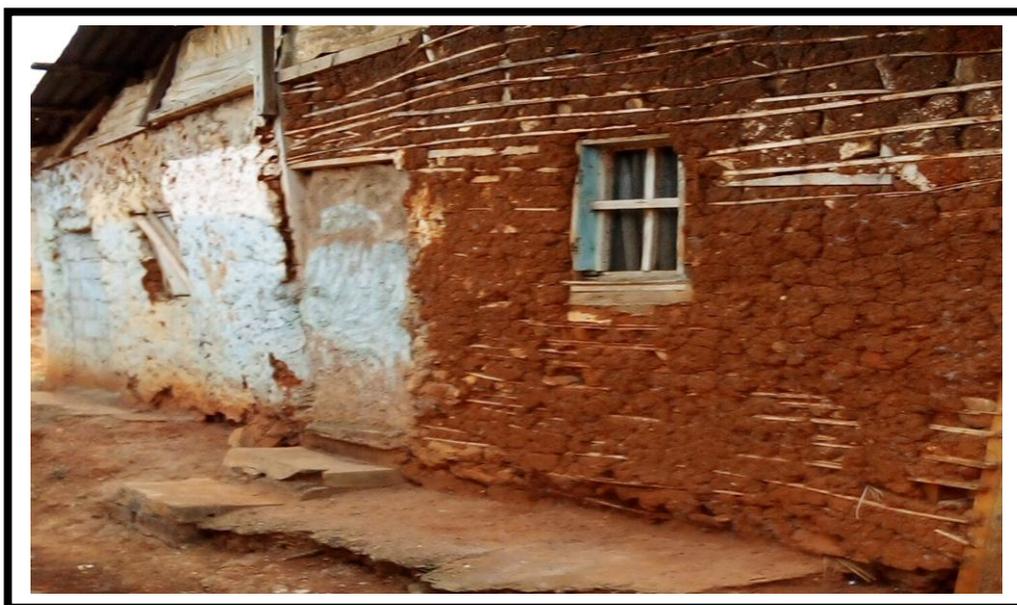
Les bamouns, yambassa, bassa quant à eux sont plus nombreux dans les quartiers Mvog-ada, ... et d'autres ethnies minoritaires eux aussi se retrouvent disséminé de part et sur ces sites.

Les ressortissants extérieurs : comme les centrafricains, les tchadiens. qui sont plus nombreux dans le site de Elig-edzoa.

3-1-2-2- Autochtones

Les autochtones sont constitués d'ewondo, en majorité. Ils occupent ces espaces de manières claniques et on même leur nom comme identité éponyme de leur zone de vie à l'instar de Mvog-ada. Certes ce sont des quartiers hétérogènes aujourd'hui mais il garde toujours un marqueur identitaire de ses premiers occupants ceci par le type de maisons faites de terre battue. Ce type de maison définit l'ancienneté de ces occupants. Même s'ils ne sont pas des occupants directs certains parmi eux en garde encore là. C'est le cas Patrick (nom attribué) qui dit

Je suis ici depuis des années c'est une maison familiale, nous étions nombreux très nombreux petit à petit les gens on commencer à partir, mes frères aussi, aujourd'hui d'autres résident dans d'autres villes certains on construit ailleurs. Moi je suis encore là en tant que chef de famille je conserve notre vieille baraque de mon père que lui-même avait reçu de son grand-père (interview avec Patrick ; 2020).



Photographie 3 : Maison d'un autochtone du quartier Mvog Ada
Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

La photographie 3 montre l'ancienneté de l'occupation des espaces marécageux. Il est présenté à dessein pour faire prévaloir l'autochtonie sur la question de l'organisation et l'appartenance première de ce type d'espace.

3-2- MOTIVATION LIEE A L'OCCUPATION DES ESPACES MARECAGEUX

La motivation a été pour nous un élément important afin d'appréhender la question de l'occupation des espaces inondés des sites sélectionnés. Il est vrai que l'ossature de données recueillies dans la documentation faisait état de l'intensification urbaine comme cause majeure de la squattérissations de l'« *elobi* » ; mais il nous est paru insuffisant de nous limiter à cette conclusion générale. Raison pour laquelle nous sommes allés tâter du doigt le fait et car l'Anthropologie est d'abord l'étude des phénomènes et la compréhension des faits ceci par l'adoption d'une posture émique. Ainsi, notre enquête de terrain nous ont permis de nous garnir en données rendant compte des motivations liées à l'occupation des *elobi* sur ces sites sélectionnés. Nous avons pu recueillir des données que nous avons catégorisées de la manière suivante.

3-2-1- Sécurité foncière

Le foncier en Afrique est un élément qui relève tout d'abord de la culture, l'acquisition d'un espace terrien est signe de force et de gloire surtout en pays beti où originellement le *nkukuma* se définissait comme possesseur de grande parcelle de terre. C'est-à-dire que la terre est très précieuse. En effet l'occupation des terres y compris celles situées dans le marécage est un symbole de maintien ou de conservation tout d'abord pour les autochtones de leur patrimoine culturel ancestral pour les autochtones l'espace puis de l'histoire qui définit en d'autres termes de l'identité : sans espace pas d'identité. L'espace marécageux ne peut se soustraire du sentiment des premiers occupants comme une portion de leur héritage.

D'un autre côté Avec l'assouplissement de la propriété collective précipiter par les nouvelles formes propriétés de nature néocoloniales, L'accès à un espace foncier est devenu très compliqué dans la ville de Yaoundé. De même, qu'il est vrai que la pression démographique s'y trouve aussi responsable. Parmi ceux les enquêtés se situait les autochtones et les allogènes qui se trouvaient pour raison la sécurité foncière, et ce sur les quatre sites d'étude. L'autonomie foncière est encore un problème dans les quartiers au point où la recherche d'un moyen de s'intégrer ne serait-ce que pour avoir un lopin de terre, même si ce dernier se trouve en plein marécages s'intensifie. Que l'on soit locataire ou propriétaire la sécurité foncière est recherchée. De part et d'autre sur le terrain sur les sites d'études nous avons eu comme motivation vouloir un espace de vie Peu importe à quel fin l'espace serait destiné. C'est le cas d'Ibrahim locataire de Mokolo qui dit :

Je vais bientôt avoir ma propre maison mais en attendant c'est ici je vis et vous pensez que je vais vivre où. C'est facile de venir à Yaoundé mais ce n'est pas facile de s'y installer mon frère. Depuis des années que je suis ici la moi je suis la pas forcément parce que je veux mais car au moins ici j'ai un toit et un endroit et où m'installer. Alors je fais avec ça (interview avec Ibrahim, 2020).

Ou encore Awoudou habitant de Mvog-ada :

C'est chez moi ici, donc c'est notre concession familiale c'est ici j'ai grandi et je ne partirai pas d'ici. Je vais même d'abord partir pour aller vivre où. Je quitte la ou c'est pour moi pour aller louer ou discuter les affaires d'argent avec le bailleur. Non non .J'ai la tête tranquille ici là donc au moins je peux dire non je ne veux pas ça et on obéit. Yaoundé si n'est pas la ville de tout le monde hein. Ce n'est pas parce qu'on laisse ou on accueille tout le monde que les gens pense que ils vont venir nous faire être les locataires de notre propre terre ; c'est la terre de nos ancêtres depuis longtemps. MOI je suis Mvog Ada d'abord. Donc c'est mon

endroit, c'est chez moi. je suis là et je me sens dans ma propriété... (Awoudou, 2020).

3-2-2- Faible coût

Outre la sécurité foncière, le faible coût se révèle aussi être un facteur qui motive l'accession à ces espaces. Il est important de noter que parler de faible coût n'est pas forcément parler de pauvreté, mais plus tôt du moins chère. Car comme nous l'avons dit il n'y existe pas que des habitacles délabrés dans cette zone. A l'occurrence dans nos quatre sites. Comparativement au prix du m² qui varie de 10000frs/m² en montant, variant en fonction de la position du site, le prix du m² en zone marécageux ne vaut presque pas un clou. Du à la difficulté qu'il y'a à s'en servir ou à l'exploiter. La question de la faiblesse du coût de la vente de l'espace n'est donc pas surprenante. Les *elobi* se retrouvent donc être des propriétés marchandables, dont les principaux vendeurs ne sont pas toujours clairement identifiés. Malheureusement, nous n'avons pas pu rencontrer un vendeur de terrain, ou même assister à une vente de terrain. Néanmoins les nouveaux acquéreurs ou accesseurs sont entre autres les bamilékéés, les toupouris appelé nordistes dans les quartiers Elig-edzoa et Mimboman chapelle. L'acquisition n'est pas juste à des fins d'habitat mais aussi à des objectifs entrepreneuriaux. C'est le cas de Didier (nom emprunté) qui a acheté son espace au quartier à 2000 frs/m² à l'époque. Une terre située au bord du marécage. De même il est souligné que l'achat de terre en plein marécage ne se fait pas de manière formelle. Nous en parlerons dans les prochaines lignes.

3-2-3- Pauvreté

Nous tenons à rappeler tout d'abord que l'anthropologie s'intéresse aux modes de vie, aux conditions de vie et moyen de survie des populations ou des communautés ; raison pour laquelle le facteur pauvreté qui s'y inclut, est illustré ici comme élément d'intérêt anthropologique.

Tous les spécialistes sur la question de l'urbanisme et celui de la société s'accordent sur le fait que la pauvreté est le facteur majeur de l'occupation des espaces marécageux encore appelé espace à risque. C'est cela qui est à l'origine des bidonvilles. Les quartiers Mokolo, Mvog-ada et même Elig-edzoa en sont les cas d'espèces. En effet le type d'activités pratiquées par les occupants des espaces marécageux et le revenu émanant de ce travail constitue pour nous des indicateurs clés renseignant sur le niveau de précarité prévalant dans ces secteurs d'habitations. Allant des matériaux de constitution de la maison, du type

d'approvisionnement en eau, au type d'abonnement électrique observé sur ces sites on peut dire que la pauvreté extrême y règne. Le faible cout est aussi une occasion précieuse a saisir pour des personnes a revenu très mince. Car la location s'avère être à la portée de tous. Les maisons faites en planches pour certains, en terre pour d'autres ne sont pas toujours des critères de choix des personnes qui opte pour y vivre mais aussi des moyens d'adaptation et d'homéostasie entre « *revenu et location* ».certains se plaignent de la difficulté à s'adapté au rythme de vie de la ville. C'est le cas d'Esther du quartier Elig edzoa qui dit :

...La vie à Yaoundé c'est du caillou. Avec le chaud soleil si tu sors pour aller vendre le koki. Pour avoir combien ? [...] moi j'ai au trop 6000 ou 7000 frs la journée j'ai 5 enfants leur père est déjà mort. je vais faire comment ? je sors souvent je vais vendre la a la gare j'ai les clients la même comme de fois ils prennent les crédits bomayé (expression pour dire beaucoup) mais je me bats mon fils [...] le loyer ici c'est 15000frs le courant aussi, il faut payer l'école des enfants, donner l'argent des beignets. Le premier ne vas même plus trop l'école il cherche son argent(en riant). Donc c'est ça ! Avec l'Etat qui ne nous aide pas, pour même faire les petits concours il faut encore donner l'argent moi je vais prendre ca où ? Une veuve comme moi. (Interview avec Esther Octobre 2020).

Ce récit de vie nous conduit indubitablement vers ce que nous avons évoqué au début ; c'est-à-dire du **niveau de revenu**. C'est pour dire que l'on ne peut pas aller payer une maison de 50000 alors qu'on n'a pas d'activité qui s'accommode à ce type de dépenses.

Il est aussi fort constaté que les personnes vivantes sont des allogènes. Dans le quartier Mokolo ce sont en majorité les Haoussa qui y résident en masse. Certes le facteur pauvreté est aussi à l'appel, mais parmi certains il y'en a qui ont des restaurants. Mais comment peut-on expliqué tout de même cela. C'est ce qui nous conduit à un autre élément.

3-2-3- Affinité ethnique et la consanguinité

Le lien de sang et l'affinité ethnique constitue un élément très fort de compactation des personnes dans un milieu donné Les migrations, l'exode rural sont des voies par lequel se remarque et s'accroît cet uniformisme communautaire. Il s'agit de « *L'on quitte la ou on est pour vivre ailleurs qui peut être possible que lorsqu'on a quelqu'un là-bas qui peut nous héberger pour un début* ». Que cela soit au niveau des migrations extérieurs qu'un niveau des migrations intérieurs le phénomène se facilite par le facteur ***affinité ethnique et la consanguinité***. Comme le dit Pr Abouna en parlant d'*ethnocratie*, démontre que tous les agirs, les comportements des individus sont déterminés par l'ethnie ou par la culture tribale. La corrélation que nous voulons établir avec cette assertion, dans notre recherche tient lieu de

confirmation de cet état de fait. Car, nous pouvons affirmer à faible risque de nous tromper que ces regroupements sont aussi déterminés par l'ethnie. C'est pour dire que la forte présence nordiste dans le secteur de Mokolo elobi n'est pas seulement due à la pauvreté mais aussi à la volonté de se rapprocher de son frère du village ou de son frère utérin. Il ne s'agit pas d'une spécificité purement nordiste ; c'est aussi une observation faite auprès des communautés de Bamenda qui migrent pour des raisons de crises pour se diriger vers les zones moins tumultueuses du pays. Ou des bamilékés. C'est le cas de Mme AKU Joshua qui dit :

I'm arrive in Yaoundé since 2013. I came to look for my elder brother in holidays because he was already here long time ago. He encouraged me to live near him. in the beginning I helped him in his shop in biyem-assi I make 2 months. He saw how I worked and then he tell me to stay with him for a moment. Now I'm here it's not easy but I make efforts... (Interview avec Aku Joshua, Octobre 2020).

Par ces propos nous sommes d'avantage confortés sur le fait que la vie dans les marécages est aussi facilitée par l'attraction des personnes que l'on connaît ou dont est de la même famille ou de la même tribu ou ethnie. Comme en beaucoup de villes d'Afrique, l'immigration prend pied et se développe par le canal de cette tradition fort respectable qu'est l'hospitalité. Jamais l'accueil, même prolongé, d'un membre de la parenté (et la parenté est vaste ici), d'un membre de la belle-famille, d'un « frère » plus ou moins connu, d'un ami, ou encore d'un inconnu recommandé... ne saurait être refusé. Un tel refus équivaldrait à vouloir s'exclure soi-même du groupe, rupture impensable et, à coup sûr, lourde de conséquences. Aussi, pour ceux qui sont restés « en brousse », la ville et, singulièrement, le quartier où logent les « frères du pays », sont perçus comme des sortes de prolongements ou d'antennes du groupe en direction du milieu urbain, milieu réputé riche en potentialités variées. Le quartier, la maison du frère ou de l'oncle, appartiennent donc, en quelque sorte, à l'ensemble du groupe familial, voire tribal. Et, tout naturellement, le quartier fait office de base, ou de tremplin, pour ceux qui, ne trouvant pas leur place au village, décident de tenter leur chance en ville. Le principe de cette « migration en chaîne » est bien connu, le premier maillon de la famille entraînant tous les autres. De « visiteur » chez l'oncle ou le frère, on devient « hébergé », puis, la chance aidant, locataire au quartier et, peut-être à la longue, et si la chance sourit encore, propriétaire. Ceci s'illustre par ce modèle :

Migration et installation + Appartenance ethnique = squattérissations des espaces marécageux

3-2-4- Productivité de l'espace

C'est aussi un élément qui motive l'exploitation des espaces marécageux. Car, les espaces marécageux s'avèrent être des moyens de productions de revenu. Nous voulons parler ici des pratiques comme l'agriculture et de la petite pêche plus précisément relever dans les sites que nous avons sélectionnés. Les bas-fonds marécageux sont aussi un moyen alternatif de survie. La valeur des espaces marécageux tire donc aussi sa plume d'or de ce quel rapporte en matière de production agricole. Malgré qu'il ne soit pas du tout confirmé que tous ceux qui pratiquent l'agriculture dans les marécages y vivent forcément. Il n'empêche qu'ils l'exploitent, d'où notre intérêt. La fertilité et l'hydromorphisme des bas-fonds sont une aubaine pour les agriculteurs qui trouve en elle un moyen de production « tout saison » de cultures vivrières. Tout le temps arrosé, elle facilite alors la germination des plantes et leur bonne croissance. Les marécages sont comme le dis André de Mimboman :

Je suis d'abord cultivateur et oui moi j'aime les champs. Mon champ a dans les marécages c'est bien vrai mais ce n'est pas pour rien que je suis toujours là-bas. C'est un peu difficile de cultiver comme il y'a tout le temps de l'eau mais c'est bien pour les légumes de toute façon. Il y'a aussi les bananes que je plante j'ai ma petites plantations [...] oui oui je plante aussi le mais ça pousse aussi très bien la bas tu penses que les femmes qui vendent le mais toute l'année la font comment .c'est dans les marécages qu'elles le font... (Interview avec André Novembre 2020).

Les cultures sont donc un gain pour les exploitants de cette forme d'espace qui profite donc de la nature du sol pour leurs pratiques champêtres. Il est à noter que ces cultures ont deux trajectoire que sont la commercialisation et les ménages permettent d'une certains à réguler le système de vie des populations. D'un autre côté, la proximité des marécages avec les cours d'eaux sont aussi un profit pour les pêcheurs qui s'y approvisionne en ressources halieutique telles que les poissons, de crustacées principalement. Soit pour la vente soit pour la consommation directe.

3-2-5- Pratiques Rituels

La terre est aussi une terre ancestrale, une terre de rite ayant une reconnaissance généalogique des divers membres du clan et avec qui l'esprit ancestral garde de connexion. En effet tout rites n'a de valeurs ou d'efficacité dans sa terre d'origine permettent une connexion directe avec les entités transcendantes Alors, quitter l'espace revient à se déconnecter de la source de communication avec les ancêtres qui sont invoqué lors des rites ou autres cérémonies religieuses. En effet tout rites n'a de valeurs ou d'efficacité dans sa terre

d'origine permettent une connexion directe avec les entités transcendantes. Les éléments comme l'eau sont indispensables à l'instar du *Mbabi*. C'est un rite de fécondité, destiné aux femmes qui n'arrivent pas à faire les enfants. Pour enlever le malheur d'elles, on procède de deux manières : soit elles se font arroser de sang de brebis sacrifié, soit on verse directement ce sang de brebis dans une rivière dont l'eau a été retenue. L'eau étant considérée comme un symbole de fécondité, va emporter ce sang, signe de malédiction. Puis, on demande aux ancêtres d'accepter le sacrifice qui a été fait.

3-3- Perceptions sur les conditions d'accès au sol

Les notions d'accès au sol incluent celle de l'appropriation. Dans l'histoire du sujet fait plus haut, nous avons présenté de manière le plus détaillée que possible les concepts de propriété, qui se retrouve être ou devrait être la condition première à toute forme d'exploitation ou d'usage. Les transactions foncières mettent en jeu une multiplicité d'acteurs aux logiques variées à partir desquels on peut lire l'insécurité foncière. Tant à l'intérieur des structures familiales et lignagères qu'à l'extérieur, on retrouve une constellation de relations sociales entre personnes qui s'impliquent dans les pratiques de formalisation des droits fonciers. Il s'agit notamment des autorités traditionnelles ou des descendants de clans et des intermédiaires.

Comme le souligne ONU-Habitat en 2009, plus de 80 % des transactions foncières sont réalisées de manière informelle dans les villes du Cameroun. La vente du terrain dans les quartiers à habitat précaire se fait ainsi de façon coutumière à cause de l'impossibilité de la vente officielle, car ces zones sont *non-aedificandi*, interdites à toutes constructions, selon la réglementation nationale en matière d'occupation des espaces en milieu urbain.

3-3-1- Héritage

L'Héritage s'avère être un moyen d'accession à l'espace. L'héritage est l'ensemble des biens tels que la terre, maisons, argent acquis ou non par succession. C'est en d'autres termes ce qui se transmet au sein d'une famille, de génération en génération. Parler d'héritage c'est intégrer une fois de plus la notion de propriété, de bien. Comme nous l'avons dit ci-haut la productivité de l'espace, l'intégration de l'espace marécageux par les communautés comme espace foncier ; fait de ce dernier un bien. L'héritage du milieu dans le cadre de notre étude repose sous le régime du premier occupant (l'autochtone) puis de second occupant (allogène) qui par d'autres moyens (achat) en devient propriétaire. L'appartenance au lignage ou au clan

autochtone de la localité ou du secteur où se trouve le marécage suffit à se considérer comme héritier et propriétaire de la terre. C'est le cas dans les quartiers comme elig-edzoa ou Mvog-ada où la représentativité autochtone est non négligeable. C'est pour dire que, la transmission de la terre est d'abord sentimentale, un sentiment clanique c'est-à-dire *je suis mvog-ada et ici c'est chez nous c'est notre terre*. De plus, la transmission des terres en zone marécageux ne se fait sous aucun papier légal ou formel, car selon la loi l'espace marécageux relève de la propriété exclusive de l'Etat ; bien que nous ayons eu deux personnes ayant présenté des papiers légitimant leur présence légale dans cette espace/mais il n'en demeure pas que pour la loi il est interdit. De même, la transmission de l'héritage de l'espace en zone marécageux est accompagnée par la valorisation de l'espace soit par une construction ou par une activité agricole faite précédemment. Quoique l'on se revendique comme propriétaire à base de ce qui a été réalisé. Pour Patrick (nom attribué) de Mvog-ada qui dit :

Je suis ici depuis des années c'est une maison familiale, nous étions nombreux très nombreux. Petit à petit les gens on commencer à partir, mes frères aussi, aujourd'hui d'autres résident dans d'autres villes certains on construit ailleurs. Moi je suis encore la en tant que chef de famille je conserve notre vieille baraque de mon père que lui-même avait reçu de son grand-père.

Ou de Pascal du quartier Mvog-ada qui nous relate que :

Ici d'abord c'est mon village, je suis née ici et j'ai grandi dans ce quartier, à l'époque il y'avait pas encore les gens comme il y en a maintenant. Cette maison ou je vie était construit par mon grand-père. Avant c'était en planche il avait construit en espérant que ses enfants viendraient finir le travail. Le chef du quartier est au courant, car il était un ami intime de mon grand-père ; il n'était pas encore chef à ce moment-là. Le jour où mon père avait fini d'arranger le chef lui-même était venu à la maison. Donc ici c'est chez nous depuis très longtemps il y'a pas que on soit venu ou que nous sommes étrangers dans cet endroit ci là.

Ces verbatim montrent en réalité, la force de l'autochtonie dans l'occupation et la transmission de la terre en zone marécageux aux générations futures que ce soit au niveau clanique qu'au niveau de la cellule familiale.

L'autre forme d'héritage basé sous le régime du second occupant est garantie au préalable par l'achat d'une parcelle dans les marécages par un étranger ou un ressortissant d'une autre région. L'espace donc devient une propriété pour le nouvel occupant qui le transmet à sa progéniture par la suite. A Mimboman chapelle nous avons eu 7 cas de personnes dites allogènes se réclamant comme propriétaire d'une parcelle à l'abord d'un marécage.

3-3-2- Location et don

Les marécages font aussi objet de don. Les dons se font principalement pour les activités agricoles. L'offre pour la mise en valeur par les cultures maraichères sont aussi un moyen de faire partager aux étrangers les bénéfices de ce type de terre de nature très fertile ce don peut être fait soit à un ami proche soit par un membre de la famille par alliance. En outre, ces espaces sont aussi des espaces louables. Nombreux sont des milieux situés dans les marécages mis à la disposition des propriétaires temporaires (locataire). La location des espaces marécageux est déclinée sous divers besoins. La location des espaces marécageux est dans le cadre générale à des fins pareilles que des fins de logements ou à des fins de recherche du capital. La location des espaces dites marécageux sont d'après nos recherches faites soit auprès des autochtones soit aux personnes soi-disant représentant l'Etat, ou des personnes élites et dit possesseurs de grandes parcelles. Selon les témoignages récoltés il en ressort que, la location dans les espaces marécageux se fait auprès d'un intermédiaire soit par un autochtone se revendiquant comme propriétaire des lieux. Selon un agent de la voirie Atéba :

En principe les marécages sont un domaine privé de l'Etat. Ce sont des lieux à risques et non constructibles. Selon la loi il n'est pas permis d'exploiter ou de construire sur cette forme de terrain, les inondations et autres sont l'un des nombreux méfaits qui émane ou qui peut être conséquent à ceux qui y vivent. En temps des pluies c'est invivable. Il faut arriver à Tsinga elobi ou alors à Mokolo à la zone des haoussas. C'est terrible. Mais sinon, les gens y vivent quand même [...] il Ya des individus qui se réclame propriétaire des lieux ou des zones parfois nous avons des cas de personnes présentant des papiers prétextant leur présence légale mais que dire ? Nous en ne pouvons que faire notre travail...

La location faite dans les milieux marécageux est observée sur nos quatre sites d'études. Les raisons sont :

3-3-3-1 Logement

Le besoin en logement à Yaoundé est de plus en plus grandissant, avec pour cause première la densification démographique de la ville. Etant l'une des deux métropoles du pays, Yaoundé est donc ouverte à un exode de plus en plus intense de personnes originaires ou provenant d'autres contrées, villes, ou pays. En quête d'abri toute possibilité de logement est à saisir. Les édifices construits en plein ou à l'abord des marécages, remblé ou sur pilotis ou non fait objet de location. La location se fait auprès des propriétaires qui peuvent être autochtones ou allogènes, dans le quartier Mvog-ada nous avons pu recenser 10 habitats mis sous location et en cours de location, au quartier Elig-edzoa 08 maisons, au quartier

Mimboman chapelle 11 maisons, au quartier Mokolo 15 maisons en location. La location est moins chère dans les sites marécageux et se fait auprès des propriétaires sous une avance en moyenne de trois mois. Mais nous avons fait la remarque particulière que dans les sites de concentration ethnique comme celui de Mokolo (à majorité nordiste), l'allègement dans le cadre du paiement garanti est plus accentué. En outre, certains de cette localité même se réclame avoir été facilité par l'ancien président Amadou Ahidjo. La location peut donc faire objet d'un arrangement entre le propriétaire en fonction du type de maison qui peut être soit une chambre ou une maison à part entière. Parmi des maisons mis sous location beaucoup sont ceux qui ne sont appuyé sous un contrat de bail durement conçu et légalisé. La propriétaire peut faire des arrangements de manière verbale ou alors dispose d'un cahier de paiement mensuel du loyer émargé de part et autre part le propriétaire et le locataire. Mr Sylvain affirme à cet effet que :

Je suis locataire ici ça fait seulement quelques mois. Depuis que je suis arrivé ici je m'en sors un peu avec le loyer. [...] je suis arrivé ici à cause d'un ami c'est lui qui m'a indiqué cet endroit. J'ai d'abord hésité il m'avait parlé d'ici depuis, mais j'attendais d'abord de trouver un petit travail la avant de venir. Il m'a fait voir le chef de quartier qui était garant du terrain ou je suis maintenant ; du coup je paye le loyer auprès de lui chaque mois [...] je paye 10000 le mois le bailleur est compréhensif parfois j'arrive à faire deux mois d'impayée sans grandes pression de ce dernier... (Interview avec sylvain Novembre 2020).

3-3-3-1- Activité Commerciale

Le commerce est le principal moyen d'écoulement des produits. A Yaoundé, les marchés sont donc des points chauds de ventes des marchandises provenant des périphéries de la ville ou de l'extérieur de la ville. Les marchés comme Mokolo, Mvog-ada sont des zones propices de facilitation de cette opération.

Dans le cadre officiel et habituel, l'obtention d'un espace à dessein commercial ce fait par rencontre avec le responsable du marché ou qui peut se faire par parrainage par un ancien du marché. Alors il n'est donc pas surprenant de constater que la recherche effrénée de l'espace de vente conduise vers le marécage. Et plus précisément dans les quartiers sélectionnés pour notre recherche. la culture de la gestion de l'espace marécageux n'élague pas l'usage comme moyen d'accumulation du capital. Dans les espaces comme Mvog-ada ou alors Mokolo, la location du site est faite soit auprès d'un responsable de la zone qui n'est pas forcément propriétaire soit par un agent de l'Etat qui vient y prélever les taxes De manière hebdomadaires .au quartier Mokolo un informateur s'est amusé à me dire qu'un le lieu

appartient à Mr TSIMI EVOUNA l'ex-délégué à la communauté urbaine de Yaoundé. il affirme « payer la place » Mr Edili affirme que :

Oui je vends ici ça fait plus de 5ans comme ça, je suis arrivé ici en 2013, je travaillais d'abord à Mimboman terminus. Au niveau de la menuiserie qui est en face de Mfontana là c'est là où je travaillais à l'atelier de MR TSIMI EDOUARD. C'était un monsieur simple hein, il me donnait souvent certaines responsabilités qu'ils ne laissaient pas à tout le monde, j'étais chargés parfois de fermer les magasins ou de supervisé certains marchés qu'il gagnait parce qu'il me faisait trop confiance. Après est venu un temps où il fallait qui le poussin s'envole aussi. Il m'a donc recommandé à un autre homme qui a une boutique ici à Mokolo, c'est par lui que j'ai pu donc avoir cet endroit [...] pour m'installer il m'a demandé mes papiers, pièces d'identité, c'est lui qui est allé faire toutes les procédures pour que je commence, [...] je ne sais pas si c'est officiel que c'est dans les marécages, mais la seul choses est que on vient nous prendre les taxes ici chaque fois. Donc moi je sais que le gouvernement sait. Donc moi je ne sais quoi d'autre dire sur ça. (Interview avec EDILI, Novembre 2020).

Les informations reçues nous révèlent que par semaine, pour ceux qui vendent à l'air libre, pour ceux ayant un atelier ou une boutique ont une somme mensuel à verser. Les principales activités commerciales sont entre autres :

- Les boutiques : quincaillerie, boutiques de vêtements, de chaussures
- Les ventes à la sauvette : oignons, condiments verts, produits médicinaux,
- Les Ateliers : menuiserie, de coutures.
- Petits prestations de services : Laveries, call-box...
- Pratiques agricoles

La recherche du profil est donc un élément intégrant de la culture de l'homme. La satisfaction des besoins est au centre de la préoccupation, alors l'acquisition d'un espace est donc une nécessité pour pouvoir le faire. Les espaces marécageux se retrouvent donc assujettis pour ce cas.

3-3-3- Vente ou achat

Les nombreux intermédiaires ou « démarcheurs » sont des hommes qui exercent un métier qui ne les occupe pas à plein temps. Mais il y a aussi des ouvriers, des déscolarisés et des chômeurs, pour lesquels il s'agit de la seule source de revenu, devenant ainsi de « véritables professionnels du marché foncier ».

L'accès à l'espace marécageux comme propriété ou alors ce qui confère la liberté d'accéder au marécage est déterminé par deux facteurs qui sont

La proximité du terrain au marécage : dans le cadre de cette recherche un bon nombre de personne pouvait revendiquer la légitimité de se servir du marécage par le simple fait d'avoir acheté un terrain prêt. En effet due à la faible capacité de se faire vendre un terrain marécageux pour construction, certains dont le terrain se trouve environ à 15 m du marécage pouvait se sentir directement propriétaire ou alors s'en servir sans rendre compte à personne. Ce qui veut dire dans certains cas l'achat d'un terrain proche du marécage est en quelque sorte l'achat du marécage qui y est le plus proche. En effet les éleveurs de porcs qui construisent leur porcherie dans le marécage librement par le fait que l'habitation.

Terrain dans le marécage : l'achat d'un terrain ne sont pas très courant en plein le marécage. Surtout pour les besoins de construction. le terrain acheter peut abriter d'un côté sec et un côté marécageux pour amoindri le coût de la construction que si il s'agissait d'un habitat en plein marécage le marécage.

En outre Les démarcheurs sont des personnes très actives dans les transactions entre le propriétaire et l'acquéreur. Leur rôle est de trouver une terre disponible pour un néo-citadin qui en cherche une ou de trouver un acheteur pour une personne voulant vendre son terrain. Si un propriétaire est d'accord, ils vont chercher des témoins. Ils sont assez mobiles, connaissent bien tous les quartiers et travaillent en équipe ou individuellement. En contact permanent avec les propriétaires terriens, ils sont en mesure d'informer toute personne du potentiel foncier, ainsi que de sa valeur. Les démarcheurs sont donc des acteurs très importants de la vente « *illégale* » des terrains marécageux à Yaoundé, et sont même aux yeux de leurs clients, indispensables dans la recherche et l'achat des terrains.

Les autorités traditionnelles (chefs autochtones ou descendants de clans) sont aujourd'hui les principaux maîtres des institutions foncières dans les espaces non-constructibles de la ville et en périphérie, à travers lesquelles se dessinent tous les enjeux de l'appropriation de la terre. En effet, les chefs sont des gestionnaires des terres qu'ils devraient défendre, mais qui les vendent. En fait, dans le droit coutumier, l'autochtone n'est pas propriétaire à proprement parler, mais plutôt un usufruitier. La formule « que la terre de nos ancêtres te soit légère », très souvent utilisée lors des rites funéraires au Cameroun, traduit l'idée selon laquelle la terre n'était pas considérée comme un bien individuel, mais comme un bien collectif. L'apport du droit européen a créé des mutations du droit coutumier, remettant ainsi en question l'ordre ancien fondé sur la communauté. La conséquence directe de ces mutations est l'introduction d'un nouveau mode fondé sur l'individu et l'argent, et débouchant sur l'appropriation progressive des terres par achat non légalisé.

Ainsi, les chefs autochtones peuvent offrir, louer, échanger ou vendre une parcelle de terre directement à ceux qui, sur la base de leurs réseaux de relations, engagent des négociations. En leur qualité de vendeurs (chefs autochtones) et acheteurs (néo-citadins), ils sont toujours accompagnés de témoins qui attestent de la formalisation de la transaction lors de la contractualisation de l'acte de vente. Le chef coutumier à Yaoundé est un *Ewondo* qui transmet la terre, à tous ceux qui sont en quête urgente d'une parcelle pour construire une « baraque ». La vente sur terrain donc en zone marécageuse se fait par l'intermédiation d'un chef puis de l'usufruitier qui procède à l'abandon du droit coutumier et l'acheteur par ailleurs offre à manger pour l'occasion.

Ainsi, l'Acteur descendant de clan et propriétaire terrien au quartier Mvog-ada affirme que : « Pour l'obtention d'une parcelle de 100 m², la contrepartie ressemble à la liste suivante : deux gros porcs, cinq casiers de boisson, deux cartons de vin rouge, quatre bouteilles de whisky, une somme de trois cent mille FCFA, correspondant à environ 3000 FCFA (4,5 euros) le m² ». Ces présents sont distribués aux membres du clan. Plus rarement une ou plusieurs couvertures de laine, des cartouches de cigarettes ou des pagens sont exigés.

Dans le cadre de notre étude, les ventes de terrains en milieu marécageux sont très marquées. Les principaux acheteurs sont les Bamilékés (Mbouda, les Banganté), les nordistes dans les quartiers ethnographiés l'achat des parcelles sont facilités par le cout qui est moindre, le pouvoir d'achat y est donc très faible. Et se fait par les transactions officieuses car comme nous l'avons dit, sont illégales dans le cadre de la loi. Raison pour laquelle Roger de Mimboman chapelle nous révèle que :

J'ai acheté terrain si ça fait plus de 15 ans .c'était auprès d'un gars Ewondo, il m'avait amené chez le chef du quartier pour me présenter. Car il me disait que dans la coutume on ne donne rien sans que le chef soit au courant car c'est dans sa circonscription. Donc, en même temps comme il se connaissait très bien il m'a dit qu'il faut qu'il mange un peu qu'il ne pourra pas vendre sans que le chef ne profite de quelque chose que j'ai accepté car chez nous on respecte le chef très grandement donc j'ai pas vu à ça un problème. [...] si je veux comptabiliser ce que j'ai donné ça pouvait avoisiner à l'époque 500 à 600 000 Frs... (Interview avec Roger : 2020)

L'achat du terrain est profitable par le fait qu'elle concourt à la pratique d'autres activités sous-jacentes comme l'élevage des porcs, les cultures vivrières.

3-4- TYPOLOGIES DES RAPPORTS ENTRE LES DIVERS OCCUPANTS

Parler de relation ou de rapport social, c'est inscrire les humains dans une trajectoire de vie à travers des interactions et des liens d'interdépendances, qu'elle soit familiale, culturelle ; ou ou professionnelle, qui contribue à la construction de son identité propre. Ces rapports peuvent donc revêtir deux natures un rapport conflictuel, de domination, ou alors un rapport amical ou pacifique. Il est également important de préciser que parler de rapport consiste à mettre en rapprochement deux ou plusieurs identités différentes. Ils se construisent au fur et mesure du temps et dépend étroitement des personnes partageant un même espace partageant un même milieu. A l'occurrence parler de rapports humains dans l'espace marécageux est s'intéresser au niveau de cohésion, existant entre les communautés qui sont devenues de plus en plus hétérogène et partagent le même milieu.

3-4-1 Rapport conflictuel

Les rapports entre les différents occupants des espaces marécageux sont par des moments frictionnels.

3-4-1-1 Tribalisme et stigmatisation

De prime abord, le tribalisme se réfère à la conscience de soi du groupe, au sentiment d'appartenance et d'identité culturelle et sociale. Avec le brassage ethnique aujourd'hui privilégier par le système actuel d'occupation des espaces, des contrariétés sociales promouvant ce phénomène est progressivement noté. En effet le tribalisme dans les espaces marécageux est manifeste du moins dans le langage que dans l'action.

Premièrement l'occupation des terrains en générale et dans les milieux marécageux commence à être vue d'un œil un peu inquiet par les autochtones suspectant un arrachement de l'héritage des ancêtres. Depuis l'intensification ou la densification de la démographie de la ville, la liberté d'intégration induisant la liberté de logement, l'occupation des terres et des espaces sont devenu l'apanage de tout le monde. Qui s'y retrouvent par besoin de vivre et d'exploiter. La montée et l'expansion fracassante de groupes ou individus d'ethnie étranger a ceux de Yaoundé commence tache donc d'une couleur sombre certains structures mentales des aborigènes qui pensent être envahis et phagocytés. L'achat de terrain par les grands entrepreneurs (pas souvent avec l'accord des premiers occupants), sont donc des cas de dépossession des populations originaires engendrent des tensions plus ou moins démontrer

plus dans le langage que dans l'acte entre les communautés. La stigmatisation naît donc du sentiment de perte qui se dessine dans les cognitions. ESSONO affirme à cet effet que :

La façon donc mes frères vendent le terrain aux bamiléks là m'inquiète. Regarde bien la ville est complètement dominé par l'autre tribu. Partout partout c'est comme ça. Vas même à Biyem-assi c'est terrible. Ils viennent comme ça ils achètent nos terrains pour construire et aller développer leur village hein comme vous les voyez là. C'est de ça qu'il s'agit. Nous comme nous sommes bêtes comme il n'est pas permis nous passons le temps à vendre et vendre, ils sont là ils se font de l'argent sur nous comme [...] même si c'est dans les marécages ça fait quoi ? Ce n'est pas toujours le terrain ? Ce n'est pas toujours à Yaoundé ? Ne faut pas raconter du n'importe quoi ? Nous sommes dépossédés ! Ils ont trop sage, vas là-bas à l'Ouest il ne donne pas les terrains aux étrangers comme ça : mais chez nous on partage ça comme si c'était les arachides. D'ailleurs personnes ne peut venir se placer pour me demander le terrain même s'il vient de quel pays. D'ailleurs terrain pas à vendre... (Interview avec Essono octobre 2020).

Ces propos assez aigus sont un témoignage de l'exaspération qu'expriment certains qui pensent être arnaqués et usurpés de leur territoire, par les autres ou envahisseurs ne minorisant l'influence d'autochtones. Ce sentiment est donc précurseur de la haine et de la rancune naissant.

Deuxièmement, l'occupation des espaces conditionnée par l'appartenance ethnique devient donc problématique. Plus haut, Nous avons parlé en de consanguinité et d'ethnicité dans l'occupation des espaces. Cette consanguinité s'inscrit quelques fois comme déterminants, ou condition d'éligibilité pour l'occupation d'un espace, terrain, ou logement. Dans la zone marécageuse c'est le même phénomène. C'est opinion ne prend une prétention généralisée, mais relève des quelques informations recueillies... Au marché Mokolo par exemple, certains vendeurs tels qu'interroger sur le terrain témoignent avoir été favorisés sur le plan de l'accès à la place de vente par rapport à leur identité. La facilitation de l'accès à une portion garanti quelques fois par l'origine ethnique constitue un autre élément qui détériore la cohésion sociale et culturelle dans le même milieu. Même au niveau du logement, l'identité ethnique est un critère de choix. Nourri aussi par des stéréotypes, l'offre en termes d'espace de logement difficile car privilégier par des idées de rapprochement du comme-Soi et du rejet du non-Soi. De même, il relève du rejet d'autres personnes Mais comment peut-on justifier une telle propension. Il provient soit du désir de se rapprocher de ses frères, de la mentalité stéréotypée de certains sur les comportements d'individus issu d'autres tribus. Etienne pour ce cas déclare que :

Je ne peux louer encore ma maison à un Bamoun. Ils sont d'abord sales et ne savent pas entretenir les maisons des gens. Quand tu les faits loué un endroit il est seul hein. Mais vient voir quelques mois après ce qu'il en ait. Tu ne vas plus

reconnaitre ta chambre car il sera déjà envahi de part et d'autres par toute la famille et c'est comme ça que toute ta maison commence à se gâter. Ça ne ressemble pas d'abord à grand-chose et c'est pour qu'on vienne encore finir ça non ; je ne peux plus... (Interview avec Etienne octobre 2020).

Cet extrait montre à suffisance une catégorisation des personnes, ou des individus au travers de leur origine ethnique, galvanisé par l'idée que les uns se font du comportement des autres. Propre a rejetés ce que certains considèrent comme intolérables, le choix donc des demandeurs d'espace ou de logement prend donc une forme très sélective qui discrimine les autres.

3-4-1-2 Ethnocentrisme

L'ethnocentrisme est une tendance à considérer les caractéristiques de sa culture comme meilleur et juger les autres à partir des grilles de sa propre culture. Par ailleurs, cet élément s'intègre et s'ajuste au problème de tribalisme bien illustré ci-haut. Elle prend corps dans nos quartiers et perturbe le mieux vivre aux seins des individus dans les marécages. L'ethnocentrisme dont nous parlons ici et dont nous avons choisi de délié du tribalisme, est relevé pour désigner le renfermement des uns à leur propre ethnie ou aux individus de la même appartenance ethnique : ce que nous choisissons d'appeler néologiquement « *ethno-autarcie* ». C'est le cas dans certains des sites de notre étude, qui expose à suffisance au niveau du logement, une disposition ethnique. En effet, cette disposition est de plus en promu par le désir d'être avec son frère consanguin ou son frère du village. Ledit désir concourt donc a privilégié l'installation de son frère qu'une autre personne « étrangère ». Les caractéristiques les plus visibles sont l'habillement et la langue. Pour certains mieux vaut être avec quelqu'un qu'on connaît que quelqu'un qu'on ne connaît, car pour eux cela facilite la compréhension, la solidarité entre eux, car pour dire ils manifestent un niveau de partage et solidarité entre eux assez marqués.

En outre, il s'agit donc de reconstruire ailleurs un landerneau ethnique un peu perdu après être quitté de leur terre natale ; et de se retrouver même si c'est ailleurs comme s'ils étaient dans leur propre village. C'est d'ailleurs apparaissant comme une sorte de transport de sa terre natale pour ailleurs ou de conserver les caractéristiques de sa terre natale. Dans le quartier Mokolo par exemple l'étude sociologique menée lors de nos enquêtes nous a montré une forte présence nordiste. C'est assez patent comme le révèle Monique en disant « *n'est-ce pas c'est Ahidjo qui les a donnés ça ? Ils sont plus entre eux. Ce n'est pas qu'à ce niveau*

longe toute la briqueterie même jusqu'à Tsinga, même les bamiléks sont comme ça ». De même les propos de Ibrahim qui déclare que :

Ce n'est pas forcément une question de haine ou alors de rejet de l'autre, ou alors parce qu'on n'aime pas les gens c'est juste que on aime se retrouver ensemble, en communauté, comme chez nous. si quelqu'un veut entrer dans le quartier ou veut un service on ne le refuse pas parce qu'il n'est pas de la même ethnie que nous. On ne refuse pas les autres. Mais on aime juste se sentir proche les uns et les autres entre nous. Là on se comprend bien avec notre propre langue. Tu vas parler à un bassa, un bamiléké il va comprendre quoi ? Il ne va pas entendre bien, donc c'est ça on voit qu'avec nos frères c'est un peu bien... (Interview avec Ibrahim Octobre 2020).

Il convient de préciser que cette caractéristique n'est pas universelle, mais elle est présente dans certain secteur de nos quartiers ethnographiés. et dont nous avons jugé bon de ressortir.

3-4-1-3 Problème de Location

La location est un des problèmes qui minent la relation entre les personnes dans ce type de milieu

a. Insolvabilité de loyer

C'est un problème récurrent sur la question de la gestion de l'espace désormais marchandable. Il est aussi étroitement lié au logement ou à l'habitat. Même dans les marécages il est très visiblement mis en lumière. Le problème de solvabilité ou de règlement mensuel des loyers dans la zone marécageuse est un élément mettant en mal les relations entre les personnes vivant dans cette espace. L'une des causes si ce n'est la principale est le niveau de revenu des résidents de *l'elobi*. Le degré de précarité du milieu se traduit par le fort taux de pauvreté dominant dans ce milieu. Le revenu moyen des locataires est 25000 à 30000 frs le mois sans compter le besoin de scolarisation, de nutrition, et autres ne permet pas aux pensionnaires d'être régulier dans le paiement mensuel du loyer. La difficulté dans le paiement constitue donc un élément de friction entre bailleur et locataire. Les dettes pour certain allant de 2 à 3 mois, poussent donc certains bailleurs à opposer des menaces d'expulsion au locataire qui pourrait soit par préavis ou par des moyens peu orthodoxes. Bien qu'il soit vrai que le loyer dans ce milieu soit moins cher, la pauvreté ambiante imposante nous fait quand même des individus qui n'arrivent à se régulariser normalement. Il est tout de même remarqué comme le dit un informateur locataire « *la maison à Yaoundé est chère* » Etoile (nom emprunté), car se procurer l'espace est chose compliqué. Mendouga en effet dit :

La chose qui m'énerve d'abord avec les locataires est qu'il ne paye pas bien le loyer, je peux laisser un mois, mais quand ça va déjà à deux mois-là ; Ce n'est plus bon. Car cela s'ajoute sur sa charge ? Si il ne pouvait pas me payer un mois c'est pas deux mois qu'il pourra payer. C'est pour ça que parfois je pousse les locataires à ne pas accumuler les aérés avec moi parce que ça va compliqué encore les choses entre nous. Dernièrement j'ai failli mettre une femme dehors. Ce qui m'a retenu était sa condition parce qu'elle était veuve, donc j'ai laissé. Mais je ne veux pas avoir de problème car je n'aime pas d'abord ça. Du coup je mets la pression à mes locataires pour que ça ne gêne pas entre nous... (Interview avec Mendouga Novembre 2020).

Ce témoignage est donc une preuve d'une relation plus ou moins conflictuel qui prime entre les individus dans les *elobi* pour cause d'aéré de loyer. Certes il n'est pas toujours assez manifeste mais il est d'actualité. La majorité de ceux qui sont les plus en mal sont ceux pratiquant dans l'informel et ceux travaillant pour d'autres c'est-à-dire employé.

Tableau 1: Présentation du niveau de revenu et du degré d'insolvabilité du loyer

Typologies de personnes	Niveau de revenu mensuel	Aérés mensuel déjà contracté
Salariés	25000 frs-30000	2-5 mois
Travaillant en son propre compte	20000-45000	1-3 mois

Les salariés tels que décrit dans ce tableau sont des employés de boutique, de commerçants de marché, de taxi...et les travailleurs à leur propre compte sont les commerçants à domicile (sur des petits comptoirs ou à même le sol), les pratiquant de pousse-pousse, les commerçants ambulants (vendeurs de beignets, de Tchaï, de foléré...). Cet échiquier permet de mettre en rapport le niveau de revenu et le nombre de mois d'aéré déjà contracté par un locataire, afin de montrer la difficulté que peuvent faire face ces derniers à payer leur loyer. Nous tenons à rappeler qu'il ne s'agit des cas de personnes présentant des difficultés à payer comme principale source de notre analyse.

b) Manque d'entretien

Le manque d'entretien, conduit à la détérioration, la destruction d'un bien. Le manque d'entretien à ce niveau est situé au niveau du logement. Le problème une fois de plus lie le bailleur au locataire. Le bailleur qui voulant plus ou moins conserver la « qualité » ou « la durabilité de son bien se trouve souvent en froid avec certain locataire pour des raisons de

négligence, de destruction de bien. Ce qui entraîne par moment des avis d'expulsion et de catégorisation à la limite. Du genre *je ne peux pas loger un Bamoun ils n'entretiennent pas la maison mais au contraire ils viennent tout gêner* (Etienne). Même si il est vrai que la question d'entretien dans l'espace marécageux est difficile à juguler il n'en demeure pas moins que certains propriétaires dépendants ou vivants du revenu de leur bien en ce milieu lutte pour sa préservation optimale.

3-4-2 Relation positive

Il existe également des relations plus tempérées et apaisées au sein de populations occupant les marécages. Une relation de solidarité existant au niveau de :

3-4-2-1 Partage des ressources

Le partage des ressources est visible au niveau de l'approvisionnement en eau. En effet, d'ici il s'agit donc pour les individus de mettre en avant leur culture de solidarité et de distribution. L'abondance des puits pour la majorité collective son donc symbole ou principe de partage de cette ressource. Un principe qui, certes disparaît avec le temps, mais ne sait jamais complètement détacher des structures mentales africaines en générale et comportements des populations locales en particulier. L'eau est une denrée et constitue un produit de première nécessité pour les ménages ceux qui motive alors la création des bornes fontaines et les puits pour faciliter. Les puits donc sont pour la plupart collectif c'est-à-dire offre la possibilité à tous les individus de s'approvisionner. En dépit de l'insuffisance des eaux publiques, les puits donc permettent aux populations de se servir. D'un autre côté Les bornes fontaines qu'il soit créé par un particulier ou collective ou les puits (le plus répandu) sont donc un facteur de rassemblement, car il favorise le rapprochement des personnes qu'il soit de même tribu ou pas. De même s'il existe des abonnements privés à CAMWATER les puits ne manquent pas leur utilité dans la distribution gratuite en eau.

3-4-2-2 Entretien et Hygiène

A ce niveau, la relation est donc définie par l'union ou la collaboration que les individus entre eux ont dans l'entretien d'un bien collectif. Au niveau de l'entretien des puits collectifs ou du nettoyage du quartier, nous voyons une participation inclusive des personnes s'en approvisionnant. En effet, il est souvent initié des travaux d'investissement humains afin d'entretenir les puits, et même de défrichages de la broussaille et le désengorgement des caniveaux. Des jours sont choisis pour effectuer des travaux d'entretien et de nettoyage du quartier. En effet ce qui rassemble à ce niveau est le désir de prévenir le risque (maladie,

inondation) pouvant influencer l'ensemble de la population. La limitation des inondations par le désengorgement des caniveaux ou la limitation de la pollution par des ordures ménagères. Déversés dans les marécages montre. Bien qu'il soit vrai que ce cas n'est pas noté dans les tous les sites de notre étude il en demeure au moins qu'il existe une solidarité d'entraide et la salubrité. Des jours sont choisis pour effectuer des travaux d'entretien.

Somme toute, nous pouvons retenir dans cette partie que le marécage est très intégré dans les systèmes de valeurs des personnes, bien qu'il ne soit pas légal, son acquisition est normalisée sur le plan local. C'est un milieu pluriethnique c'est-à-dire qui rassemble plusieurs ethnies en interactions et qui partagent ensemble la vie et les expériences dans ce milieu

**CHAPITRE 4 : SAVOIRS ET PRATIQUES DANS LES ZONES
MARECAGEUSES A YAOUNDE**

Dans cette partie, il s'agira de rendre compte des pratiques ou des modes d'appropriation des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé. Il est important de noter que les usages fait des espaces marécageux ne sont pas quasi pareils dans les quatre sites d'études. Mais néanmoins, permettent d'offrir une idée générale sur comment sont assujettis ces espaces, de montrer les marécages comme un abri, un moyen de satisfaction des besoins, une offre alternative de solution aux difficultés de vie. Par ailleurs, nos données de terrain nous permettent de noter que les marécageux ont plusieurs fonctions que nous ne démontrerons point par point.

4-1 HABITAT

L'habitat constitue le premier facteur d'appropriation des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé. En outre la recherche de l'abri, d'un foyer, d'un lieu pour vivre est fondamentale étant donné que dans les cultures africaines la terre est précieuse. Pour Ibrahim, habitant de Mokolo

Ici me permet un tant soit peu de vivre, de me stabiliser avec ma petite famille même si c'est temporaire, au moins pour le moment ça m'aide, pour avoir l'espace à Yaoundé ce n'est pas facile vraiment, on se bat. Mais je cherche quand même le terrain ailleurs hein si tu en as dis-moi seulement [en riant], quand j'aurai l'argent je vais seulement de contacter et on va s'arranger pour je paye ça. Sinon pour le moment je vis ici et je paye la location au chef de secteur propriétaire. Interview avec Ibrahim Novembre 2020).

Alors cela traduit de manière claire l'alternative qu'est l'espace marécageux dans l'accession ou pour l'obtention d'un espace de vie.

Par ailleurs, L'habitat en zones marécageuse se définit par deux statuts que sont le statut de propriétaire et le statut de locataire.

Statut de propriétaire

Ce statut est généralement lié à celui se considérant comme premier **occupant ou alors comme héritier des premiers occupants du secteur ou alors comme acheteur**. Ce pour dire que les zones sont également des biens matériels marchandables. Ces dernières trois formes d'appropriation confèrent donc le droit de se réclamer garant de la terre ou alors comme étant propriétaire légitime. Dans le quartier Mvog-ada, les fortes marques de la présence autochtone sont encore visibles, sur les 15 ménages interrogés au moins 07 se réclamait comme propriétaire ou appartenant à la grande famille Mvog-ada. C'est le cas de Awoudou (nom attribuer) qui dit

...ici c'est chez nous, c'est notre terre, c'est une concession familiale et nous vivons ici depuis des années personne ne peut venir nous enlever là, vous voyez les trois autres maisons en carra bottes là, c'est toujours familial, ça appartient à ma tante oncle paternelle, ils sont déjà tous morts ce sont ses enfants qui sont là présentement. Deux même sont à location c'est ça là... (Interview avec Awoudou Octobre 2020)

Il est donc compris de manière suffisante que certaines zones marécageuses soient des propriétés dites privées, ce qui justifie les constructions faites.

Statut de locataire

C'est le statut le mieux représenté dans les 4 zones d'études car beaucoup de ceux interrogés étaient des locataires provenant soit d'un autre quartier, soit d'une autre ville. Il s'agit donc d'un abri pour les personnes originaires ou alors provenant d'ailleurs. Ces maisons sont louées à des prix variables mais plus ou moins chers, certains sont des chambres comme d'autres sont des maisons à plusieurs chambres à des prix allant de 5000 à 20 000. Dans la zone de Mokolo et briqueterie c'est le cas, de même dans la localité de Mvog-ada donc la location repose beaucoup plus sur les bamouns qui sont en majorité. Youssouf par exemple affirme que

Qui vous dit même qu'on ne doit pas habiter ici, qui doit même permettre ce genre de chose. Que si on n'habite pas ici c'est pour vivre où. Est-ce que c'est facile ? Moi je suis ici je loue depuis plus de 2 ans. Et je m'en sors un peu comme c'est un peu moins cher ; même comme parfois le bailleur me dérange souvent mais je fais avec. On s'en sort comme on peut. Tant que on ne vient pas me casser ici moi je suis là jusqu'à. On vient chasser les gens qu'ils nous ont donné où nous allons vivre ? Vous l'arrêtez nous ça (Interview avec Youssouf. Novembre 2020)

D'un autre côté, l'habitat en zone marécageuse se présente sous deux formes : forme précaire et forme appréciable.

1.1. Habitat spontané provisoire

Les quartiers spontanés sont généralement éloignés du noyau central de la ville et ne disposent pas toujours d'infrastructures routières nécessaires. Une seule route principale passe sur tout le quartier ; seuls donc les ménages situés en bordure ou à proximité de cette route sont accessibles directement. Le cas Mimboman Chapelle dépourvu jusqu'à lors de route au regret des peuples riverains qui peinent considérablement à pour sortir et rentrer ne peut que recourir à un type de véhicule appelé localement « Opep » ou alors par des mototaxis à hauteur de 150 à 500 frs le transport.

Le statut foncier comme nous l'avons dit, est mixte avec toutefois la prédominance des zones sans titre foncier sur les zones avec titres. Les parcelles des maisons construites était varié entre 80 à 100m². ceci dans les quatre (4) sites

Les caractéristiques définissant ces maisons en milieu marécageux sont les suivants :

Les murs sont soit en parpaings de ciment crépis soit en briques de terres soit en poto ; espèce de murs en torchis sur ossature en bois et en bambous. la façade permet de constater les mures faites en planches pour certains ou et d'autres en poto-poto dont le temps et le manque d'entretien ne cesse de détériorer, Le manque d'entretien et de techniques de fabrication rigoureuses sont aussi des facteurs fondamentaux dans le vieillissement précoce. Les toitures vieillissantes et complètement obsolète. Sol de la maison est majoritairement bétonné. La toiture couvrant l'ensemble de la maison est en tôle en aluminium alors que le plafond, pour certains ménages ethnographiés sont fait en contre-plaqué

Les ménages pour ce qui concerne nos sites sont abrités par soit des chambres simples, soit par des maisons à deux ou trois chambres en moyenne, composées de familles allant de 1 à 8 personnes, renforcés par le rapprochement consanguin et les affinités ou alors le besoin de vivre en ville ou de pratiquer une activité.

Le mode d'assainissement se fait par les rigoles de fortunes, frayées par la pluie ou par la population improvisant des drains pour faciliter le transport de l'eau, et limiter les inondations. A Mimboman chapelle et Mvog-ada. ou alors est assuré par les cours d'eau assurant le drainage des eaux usées et des ordures ménagers

La constitution de latrines généralement faite traditionnellement sont faite soit à fosse de terre ou de tuyaux facilitant l'évacuation des déchets organiques (selles et urines) dans les eaux. Ils sont construits pour certains en tôle d'autre en parpaings ; et le plus souvent sans toitures. Nous en avons dénombré 10 dans chaque site. Les puits d'eaux non aménagés ou alors semi aménagés. Les latrines pour tous l'habitation spontanée se situe à l'extérieur de la maison.

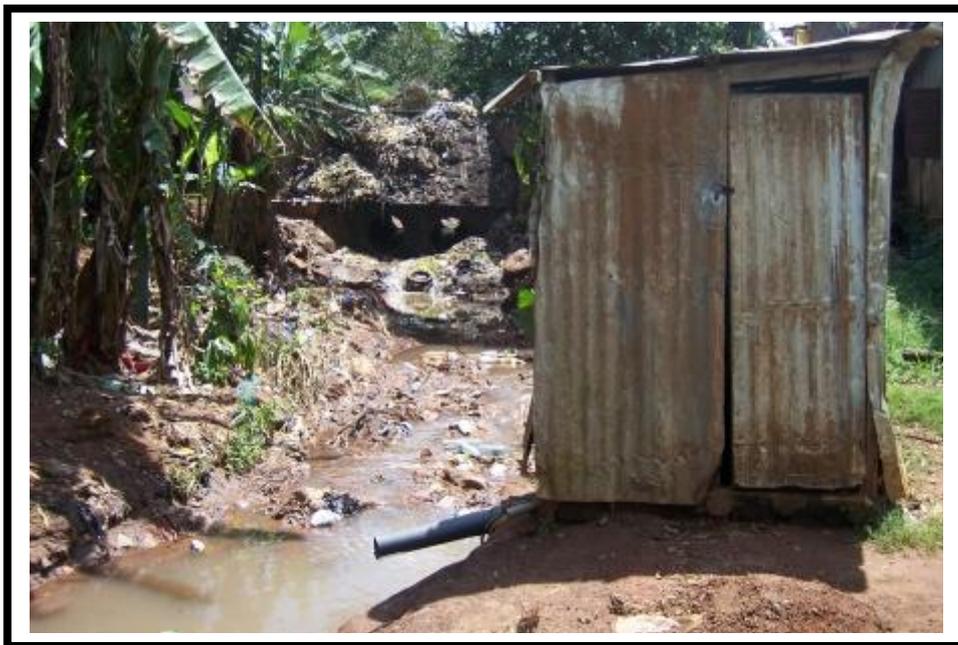
L'approvisionnement en eau : les principaux outils de transport et de conservation de l'eau sont des seaux, bidons, bouteilles ; et les différents points d'approvisionnement en eau

- des puits créés semi-aménagé ou non aménager.

- Au moyen des bornes fontaines de Mokolo, Mimboman . La consommation d'eau publique et l'entretien des bornes fontaines étaient à la charge, il y encore quelques années, de la commune, l'eau y était alors gratuite, Elle est maintenant vendue 5 F CFA les 10 litres.

- Les sources d'eau naturelles.

. Bien que l'eau potable soit disponible aux robinets du quartier ou à la borne fontaine, il n'en reste pas moins que plus de la moitié de la population déclare aller tirer de l'eau aux puits et aux sources. Expriment alors leur habitude à cette forme et aussi au cout minable ou quasi-absent.



Photographie 4: Latrine à Canon à élig-edzoa lieudit Bénoué

Source : Analyse de terrain (novembre 2020).

Les latrines à canons tels que présentées dans la photographie 4, sont des toilettes adaptées permettant de résoudre la difficulté de la forte teneur en eau que contient le sol qui rendrait difficile le creusage d'une fosse fixe durable. Il est plus simple et facile que les toilettes modernes. En plus pour les excréments il ne pollue pas.

Par ailleurs, Pour rendre l'habitation plus viable la majorité des propriétaires procèdent au remblage de la zone inondée pour permettre l'assise de la maison quoique les moyens mis à disposition pour ce travail soit insuffisance et ne rend le remblage de bonne qualité d'où l'affaissement de certains.

4-1-2 Habitat moderne ou durable

Bien que la proportion soit pas très forte dans nos sites, il n'en demeure moins qu'il existe des bâtisses bien construit et bien aménagée dans les espaces marécageux. Dans le site de Mimboman chapelle nous avons pu photographier plus de 10 maisons construites

durablement et même clôturer aux abords et même dans les marécages ; A croire que la pauvreté ou alors le manque de moyen n'est pas que le seul facteur qui pousse à s'installer sur les sites ; c'est le cas de MOOH habitant de Mimboman chapelle qui dit :

On parle de construire ici, ce n'est pas facile mais faut avoir beaucoup de moyen, parce que on ne construit pas dans les marécages comme construit sur la terre ferme si là. Il y'a beaucoup d'éléments stratégiques pour pouvoir construire [...] mon travail que j'ai ma permit de valoriser convenablement mon endroit si. Quand tu regardes peut tu croire que tu es dans les marécages ? Non. C'est ça il m'a fallu trois ans pour réellement finir de construire (interview avec MOOH. Novembre 2020)

Les caractéristiques des habitats modernes ou durables sont entre autres définis par

- Une construction faite de murs en parpaing, de briques de terre cuites crépis et peint sur pilotis ou alors soigneusement isolé pour pallier à l'humidité.
- De tôles tuiles, ou en aluminium, plafond faites en contre-plaqué, sol cimenté, carrelé.
- Barrières et de clôtures Construites pour certains.
- les latrines traditionnelles à l'extérieur et l'autre moderne c'est-à-dire à chasse fait à l'intérieur avec des fosses septiques construites plus ou moins durablement.
- Ces maisons sont pour la plupart habités par les propriétaires
- les forages, robinets et pour d'autres sont équipés de puits aménagés

Ces habitats modernes dans le cadre de notre ethnographie sont habités pour la plus part des allogènes et quelques autochtones, valorisés par des élites de la fonction publique, par des hommes d'affaires.



Photographie 5: Villa construit sur marécage

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

A ce niveau, les moyens sont visiblement mis en disposition pour permettre une construction durable de l'habitation. Ainsi les moyens sont engagés pour les constructions sur pilotis pour certains et par remblage pour d'autres.

4-2-AGRICULTURE

L'agriculture constitue un moyen de valorisation des marécages, de part ce qu'il offre comme rendement à ses pratiquants. La pratique de l'agriculture à Yaoundé et plus précisément dans les zones marécageuses constitue une tâche beaucoup plus difficile que celle faite en temps normal sur la terre ferme. Néanmoins constitue un grand pôle d'attraction grâce à la fertilité du sol qu'elle procure. Il existe de types de cultures faites et relevées dans ces zones qui sont les cultures vivrières et les cultures maraichères.

Il est important de noter que le maraichage est une forme de culture qui donne la primeur en la production de légumes. C'est une forme d'entreprise agricole constante qui prend en compte l'hydro-morphisme de la zone pour faciliter la production des denrées agricoles. Le constat de ce type de culture a été fait principalement sur le site de Mimboman chapelle. Par ailleurs, la disposition de certaines habitations c'est-à-dire faite aux abords par rapport au marécage permet de constater un large espace vide à exploiter. En effet, l'un des éléments qui encouragent la pratique agricole dans les marécages sont variés. Ses raisons sont :

-Verdure de l'espace : ces espaces sont toujours herbacés dans le cas où ils ne sont pas envahis par des maisons. Parler de la verdure c'est parler en filigrane de leur humidité et leur fertilité. A leur état naturel, le marécage a très dense sur le plan végétal. THIERRY le confirme en disant :

...Quand tu regardes l'endroit tu vois comment cela est, la brousse, tellement d'herbes, ça montre que c'est très fertile. Parfois je défriche derrière juste pour nettoyer la maison ça ne fait même pas un mois c'est déjà en train de pousser, en saison des pluies alors ça ne vaut pas la peine. Tu ne perds que ton temps... (Interview avec Thierry. Novembre 2020).

Insuffisance des terres fermes. Dans le quartier Mimboman chapelle, la terre ferme n'est pas très proliférée. Une grande partie de la terre ferme est occupée par les habitations de toutes sortes. Pas vraiment d'espace pour pratiquer une culture vivrière. Notre enquête nous a permis de relever juste de faible culture sur terre ferme surtout à l'abord des maisons, généralement sur la cour ou derrière la maison à croire qu'il suffirait juste pour la nutrition de son

propriétaire. A contrario, notre exploration des zones inondables nous fait prendre conscience de la large exploitation faite de l'espace pour les cultures. Ils sont donc situés plus ou moins proche des habitations et sont généralement à proximité des cours d'eau.

Héritage de la pratique : la notion d'héritage n'est pas nouvelle surtout quand on parle de propriété. C'est un facteur non négligeable dans la pratique d'une activité surtout dans nos sociétés africaines en général et camerounaises en particulier. Précédemment nous avons relevé parmi les statuts de l'occupation celui de propriétaire. C'est pour dire par ailleurs que la majorité des personnes enquêtés étaient propriétaire pas forcément direct mais aussi par héritage. Ainsi ceux-ci se considéraient comme étant des conservateurs de la pratique présente depuis plusieurs années durant dans la famille. C'est le cas de Thierry de Mimboman qui affirme que :

Je suis chez moi ici hein, vraiment personne ne peut m'enlever là. je suis ici depuis des années avec ma femme et mes enfants. Je ne suis pas ici parce que j'ai acheté l'endroit si. On m'a seulement légué la terre si. Pas ce que l'Etat vient parler fort que on ne doit pas occuper les espaces marécageux [...] je plante mon zoom là c'est ça qui fait vivre ma famille. A part la mécanique que j'ai apprise à l'école. je cultive aussi, moi j'aime le champ. D'abord que dans ma famille c'est depuis comme ça. On cultive dans les eaux si depuis. C'est même entrain de baisse avant c'était grave ce qu'on cultivait ici était de tout genre... (Interview avec Thierry Novembre 2020).

-Production de revenus : La terre agricole est aussi productrice de revenu au travers des différents produits qu'il permet d'obtenir. Les cultures issues donc des terres marécages sont redirigées vers les marchés ou alors vendu sur place de manière directe ou par commande.

4-2-1 Typologies des cultures

Dans les marécages, nous avons pu relever une variété de cultures tels que

- Les tubercules : le manioc ; le macabo
- les légumes : le zoom, le Folon, le gombo, la tomate, le Ndolè
- Les céréales : le maïs, le haricot,
- Les arbres : la banane, plantain, papayer
- Autres : canne à sucre, plantes médicinaux comme le « Lonkana » en langue bassa qui traite les infections de la peau telles que la dartre, le chancre, la teigne.



Photographie 6: Culture des feuilles de gombo et de salades à Mimboman chapelle

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

La plupart des parcelles visités et disposées à la culture ont pour propriétaire les premiers occupants soit les autochtones (Ewondo). Certains sont les cultivateurs de leur propre espace et, d'autres les légataires temporaires de certains de ces portions de terres inondés sans contrepartie ; Sauf si c'est de leur plein gré d'offrir à la récolte un présent au propriétaire comme symbole de gratitude.il est juste offert en vue de la valorisation de l'espace qui pour certain le confère aussi une dimension plus esthétique comme le dit Antoine :

Je suis libre de cultiver comme de ne pas le faire. C'est mon terrain. Je peux choisir de faire ce que je veux avec ça sans que quelqu'un ne vienne me dire quoique ce soit. Vous voyez le derrière là j'ai offert ça a un bamiléké, c'est lui qui cultive ce que vous voyez la.de temps en temps il vient me donner. Chaque fois. Regarde comme son champ est beau ? il suffit juste de trouver la technique ce n'est pas facile mais il Ya un moyen de s'en sortir dans le champ dedans (Interview avec Antoine. Novembre 2020)

C'est-à-dire que la détention de la parcelle pour la culture se fait ; par une entente préalable avec le propriétaire foncier qui peut choisir de le prêter à des fins de survie essentiellement. Certains mettent même leur parcelle en location pour une somme

trimestrielle allant de 5000 à 15000 frs trimestriellement. Mais néanmoins faut pas exclure la faite que la trajectoire de la récolte peut conduire à un accord soit d'un système de parts mais qui n'est pas forcément une contrainte car ce que l'agriculteur donne est plus un symbole de reconnaissance et n'est sujet d'aucune frustration manifeste, du moins concernant le site enquêté soit le quartier Mimboman secteur « *chapelle paysan* ».

4-2-2 Techniques de cultures

En termes de savoirs et de stratégies de cultures il y'en a aucune qui n'est été acquise par formation moderne. Aucune formation en technique d'agriculture n'est reçue par les exploitants urbains dans l'exercice de leur activité. Ceux-ci utilisent leur savoir-faire endogène pour mettre en place les cultures. Ces savoir-faire locaux sont de trois ordres : les techniques traditionnelles de traitement des cultures, des techniques traditionnelles de production agricole et les techniques traditionnelles de fertilisation. Elles consistent globalement en une rotation des cultures dans leur parcelle, en l'utilisation des déchets de cuisine, en l'enfouissement des restes de récoltes comme fertilisants naturels, en la mise en place d'un dispositif d'épouvantail pour chasser les oiseaux au champ et en l'utilisation de la terre sur le bourgeon terminal de la tige du maïs pour lutter contre les chenilles.

La technique principale est le billonnage. Il s'agit d'une technique couramment utilisée dans le marécage. Il consiste à constituer des gros amas de terre dans lesquelles seront semer les bourgeons ou rejetons ; tout en façonnant automatiquement les drains par lesquels les eaux passeront afin d'éviter d'inonder la culture.

Comme technique de traitement sont utilisés pour la plupart des copeaux de bois pour empêcher la mauvaise herbe est une technique régulièrement rencontré Pour les techniques de traitements, les informations sont presque confidentielles mais l'usage du pétrole, de la cendre, du tabac est utilisé pour lutter contre les insectes. L'analyse des données sur ces savoirs fait apparaître que l'usage des fientes de poules/lisières est la technique couramment utilisée avec 60 % de citation obtenu, suivi de la cendre. L'utilisation du tabac/cocaïne, du pétrole, du piment comme insecticide. Ces techniques traditionnelles utilisées n'influencent pas sur le niveau de dépenses annuelles en engrais et en. La principale technique utilisée dans les bas-fonds est le billonnage, qui consiste à faire des sillons entre des monticules de terre. Exception faite pour le maraîchage de type "européen", les autres productions sont cultivées en association pour la bonne raison sue, sur leurs parcelles exiguës, les agriculteurs veulent produire toute la gamme de cultures indispensables à leur alimentation.



Photographie 7 : Billonnage dans les marécages à Mimboman chapelle

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

Les cultures maraichères principalement sont pratiquées en saison sèches ou : pendant la saison sèche car le sol conserve son humidité. Cela constitue un avantage - à savoir posséder des ressources en eau inépuisables, jouir de cultures de proximité.

4-3 POINT D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

La question de l'approvisionnement en eau est pour nous un élément important dans la monographie des pratiques fait dans les marécages. L'eau c'est la vie, l'eau est une denrée indispensable contribuant à sauvegarder le bien-être. Potable ou non elle est incontournable dans l'exercice de toute activité. Sur le plan Formel et institutionnel, l'approvisionnement en eau dans la ville de Yaoundé est pris en charge par une entreprise nationale appelé CAMWATER (Cameroon Water) chargé de la distribution de l'eau potable dans la ville et dans les quartiers. Selon notre pré-enquête spécialement le quartier Mimboman chapelle était dépourvu du réseau d'approvisionnement, qui heureusement a été résolu. Cependant, ce qui nous intéresse est de savoir en quoi l'approvisionnement en eau constitue un facteur d'exploitation des marécages. Les facteurs sont :

Accessibilité rapide à la nappe phréatique : Le besoin en eau, que ce soit pour sa consommation, pour la cuisine et pour toutes autres d'utilisations est quotidien. Pour s'approvisionner en eau, de nombreuses communautés n'ayant pas accès à des eaux de surface (mares, fleuves, lacs, ruisseaux, etc....) dépendent de puits ou de sondages pompant l'eau de la nappe phréatique. Lors la collecte de données primaires, le constat marquant de la présence innombrable de puits dans les quatre sites marécageux touchés, a été fait. Par ailleurs, il a été noté que pratiquement chaque maison était pourvue d'un puits si ce n'était le cas, c'était des puits collectifs c'est-à-dire des puits collectifs. L'hypothèse formulée de cela a été **la facilité de l'accès à l'eau**. Alors, pour vérifier cette hypothèse, nous a avons mené un petit sondage sur un site alternatif en d'autres termes des sites présentant une caractéristique opposée à celui des marécages. Cette euphorie de trouver l'explication nous amène à nous rendre vers un type d'espace différent ; un lieu situé plus haut sur colline. La comparaison a été notre moyen principal d'analyse de ce cas. Par ailleurs, il a suffi pour nous d'aller en amont de nos sites c'est-dire Mimboman terminus, au mobile Mvog-ada ou au texaco-omnisport pour vérifier notre hypothèse. Par simple observation direct, Nous avons alors pu faire deux constats. Par ailleurs qui était

-Une prolifération moindre en puits d'eau et en fontaines. Nous avons recensé sur 15 ménages par sites ; seulement 5 puits.

-La profondeur du puits était considérable et significative. Ce qui nous a amené à savoir et à questionner c'est état de chose. Mr MBASSI de Elig-edzoa affirme :

Je vis ici grâce à mon frère qui habitait d'abord ici le premier avant de partir.il m'a laissé ici avant de partir.je ne paye pas en parant il avait laissé une avance de plus è mois de loyer au bailleur et en plus de ça le bailleur on se connait bien c'est mon pote, c'est le fils du propriétaire non. [...] moi je puise l'eau au puits pour me laver et pour faire la cuisine. [...] l'eau l'est propre [...] ça ne peut pas finir car l'eau coule, là à tout moment. La seule chose qu'on fait là c'est de nettoyer il Ya le samedi ou nous-même on se retrouve pour nettoyer le puis la faciliter est que ce n'est pas très profonds donc on ne peut pas se noyer la si on a même 1,60m, on cotise même 500 frs pour la motivation et l'achat du matériel. (Interview au domicile de MBASSI. Novembre 2020).

L'induction que nous avons faite était logique. Il était lié au niveau d'hydratation de sol en milieu marécageux. En fait la forte hydratation de la nappe phréatique facilite l'accès à l'eau pour la population et pour les ménages. En milieu marécageux les puits sont moins profonds que ceux situer sur les collines. La nappe phréatique varie de 0 à 3,3 m de profondeur dans les marécages (MPAKAM H G et al, 2006). Cette donnée extrait d'un article nous conforte alors dans notre hypothèse arguant sur l'accès facile à l'eau. Et surtout quand

l'on se trouve dans une zone où l'accès à l'eau publique est difficile. Ainsi les savoirs locaux naissent donc du constat de cet avantage du relief, pour en tirer profit pour résoudre aisément leur problème d'eau. Et nous tenons à dire que les puits datent de longtemps avant l'arrivée des eaux publiques.

Arrosage des cultures et pisciculture : comme il a été largement démontré ci-haut les marécages sont le seuil des cultures maraichères. L'eau constitue alors un élément essentiel dans la production et la croissance des plantes. Les eaux de surface des cours d'eau ou des lacs, ou les eaux souterraines que l'on trouve à faible profondeur près des zones humides, réduisent considérablement les efforts nécessaires pour capter l'eau destinée à irriguer les jardins. Il faut noter que, les milieux arrosés, humides ou marécageux sont toujours traversés par les cours d'eaux. Celui pour le cas d'espèce qui traverse la chapelle porte le nom de « *mpengue* ». Le profit pour les cultivateurs est donc la disponibilité de l'eau de ces cours d'eaux non loin des cultures. L'arrosage des cultures est donc une étape importante dans les cultures en cela qu'elle est plus intense à la phase d'ensemencement et jusqu'à la croissance des premiers bourgeons. Principalement dans le site chapelle Mimboman, La valeur des cours d'eaux situé à proximité de ces dernières est largement démontrée par leur usage quotidien. Certains même ce sont amusé à nous dire qu'ils sont propriétaire du cours d'eau. Thierry qui revient en disant :

Je cultive beaucoup de variété de plantes. je plantes le zoom, le maïs et le gombo en majorité. J'ai commencé d'abord par planter le zoom car c'est ce qu'on vend le plus dans les fêtes et dans ma famille on aime beaucoup ça ; en plus je le vends aussi. Donc du coup je plante beaucoup [...] C'est l'eau de la rivière que j'utilise pour arroser mes cultures ; je n'utilise pas autre chose. Surtout en saison sèche c'est très indispensable pour ce travail .je le fais chaque matin avant d'aller dans mon garage j'arrose, si ce n'est pas mois c'est ma femme qui le fait le plus souvent... (Interview avec Thierry. Novembre 2020).

L'utilité de l'humidité de ce type de terrain est liée, au fait qu'elle est favorable à la pratique de culture de contre saison. Elle permet de transcender les pénuries d'eaux ou les dépenses liés à la consommation conventionnelle de l'eau. Les matins avec des seaux ou des bidons coupés pour l'occasion. Le sol constamment arrosé des terrains marécageux permet de faire fi des inconvénients de la saison sèche provoquant la baisse du niveau d'eau. L'arrosage des plantes se font tous les de faire des drains entre le billon pour favoriser l'entrer des eaux dans les cultures. Parmi les cultivateurs se trouvaient les Ewondos minoritaire les nordistes, les Bamilékés principalement. En même temps l'hydromorphologie de la zone facilite la création des étangs artificiels pour l'élevage des poissons.

Breuvage pour les hommes et les bêtes : les cours d'eau sont des points d'alimentation pour les hommes quand ils sont bien aménagés et entretenus. de en eau pour les bêtes. L'Elevage faisant parties des cultures des peuples et ceci même des citadins, il est donc normal de constater que de par d'autres les porcheries les poulaillers. Alors, les cours d'eau sont donc des moyens par lesquels les pêcheurs disposent de l'eau pour les bêtes/



Photographie 8 : Source d'eau aménagée dans le marécage à Mimboman

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

L'image ci-haut montre en effet, une source qui fut d'abord naturelle avant d'être aménagée par les initiatives communautaires afin de la rendre mieux présentable et plus potable. C'est par un tuyau placé en l'embouchure que l'eau s'exfiltre. Hydrologie du milieu rend la pénurie d'eau même en saison sèche, d'autant plus qu'elle ravitaille plus de 15 habitations gratuitement.

4-3-1 Formes d'approvisionnements

Parmi les formes d'approvisionnement en Eau dans les marécages sont :

4-3-1-1 Puits

Les puits sont des fosses creusées en vue d'obtenir de l'eau. Les puits constituent la majeure forme d'approvisionnement en eau dans les sites de notre étude. Les uns sont individuels pour ceux ayant les moyens et d'autres collectifs pour la majorité. L'entretien se fait collectivement le weekend et en moyenne une fois par mois. Pour ce qui concerne les puits collectifs ou soit par une contribution pour l'entretien allant de 100 à 500 frs pour

chaque famille dépendant du point. Pour les puits individuels en revanche, ils sont entretenus par leur propriétaire mais généralement 2 fois par an en moyenne.

4-3-1-2 Bornes fontaines

Des bornes fontaines sont des points d'eau construit et aménager par de privées des (centre de santé, élites) ; communes, ou alors la population du quartier. Il est vrai que le nombre de points est moindre et mais vu qu'elles sont buvable contrairement au puits. Elles mobilisent beaucoup d'utilisateurs obliger de se déplacer pour s'en procurer ; pour ceux n'ayant par d'autres moyens.

4-3-1-3 Robinets

Parmi ces points se situe les forages et les abonnements Camwater. Par ailleurs, le forage est une technique visant chercher de l'eau dans le sol l'acheminer par tuyaux dans une citerne où elle sera conservée et épurée ou potabilisée pour la consommation directe. Le forage dans le cadre de notre enquête est individuel sur le plan de son implantation. Les maisons disposant de forage sont plus ou moins détenu par des personnes assez nanties. Certains de ces points d'eaux sont mis à la disposition du voisinage du quartier contre paiement soit une somme de 25 frs minimum pour un récipient de 10 litres. Pareilles pour ceux abonnée à CAMWATER.

4-4 -PECHE

La pêche bien qu'elle ne soit pas généralisée n'est pas étrangère pour les habitants de la ville de Yaoundé, l'hydrographie de la zone en est la cause. Le fait qu'elle soit traversée par les eaux ne laisse pas donc sous surprise notre constat sur les intentions de certains de s'aventurer vers ce type de pratique. Les marécages constituent une réserve faunique pouvant permettre l'approvisionnement en aliments d'origine animal aux riverains. La pêche est donc un moyen par lequel les populations localement trouvent ou exploitent cette ressource.

Nous tenons à préciser que cette pêche constatée ou remarquée bien qu'elle ne soit pas à grande échelle, constitue quand même une pratique plus visible dans ce milieu. Dans le quartier Mimboman Chapelle nous avons pu nous entretenir avec 09 pêcheurs. 2 à elig6edzoa et 7 à Mimboman parmi lesquelles 4 Maka et 3 Ewondo et 2 Bassa qui s'affirme comme pratiquant de cette activité.

Elle est une activité faisant partie intégrante des pratiques locales d'exploitations de zone marécageuse. De nature à pouvoir la famille en besoins alimentaire ou en besoins pécuniaires à travers la commercialisation de la ressource, la pêche incarne donc un moyen

communautaire de profiter du marécage. Dans les deux sites ethnographiés les pêcheurs interrogés étaient compris entre l'âge de 12 à 25 ans. Bien qu'elle ne soit pas intense, elle constitue néanmoins une pratique prouvant qu'elle vaut pour avoir les espaces inondables ou les bas-fonds pour la population. Les cours d'eau dans lesquelles sont pêchés ont un statut communautaire ou collectif ; c'est-à-dire qu'aucune personne ne se justifie comme propriétaire du cours d'eau du quartier, et ne peut se réserver l'intime exclusivité : c'est ce que Albert dit en ces mots :

Moi je pêche ici dans l'eau depuis peut-être 6 mois hein, je ne me suis pas installé ici pendant longtemps. Je me suis d'abord installé, bon à visiter le quartier j'ai vu que les petits qui rentrent du champ mais avec le poisson je leur ai demandé d'où ils sortaient avec ils m'ont dit sortir d'un cours d'eau que je connais. Moi je suis bassa donc dans mon village on pêche mais on pêche avec les filets car nous sommes au bord de la Sanaga. [...] j'ai commencé à pêcher je n'ai pas vraiment demandé la permission hein, je ne pêche pas comme si on m'a permis. On m'a juste dit ou je peux aller pêcher en même temps les gens ne pêchent pas trop parce qu'ici il y'a pas quand même assez de poisson comme chez nous donc je ne pêche pas tous les jours. (Interview avec Sorel ; Novembre 2020).

Parmi les pêcheurs nous avons 2 bassa, 1 Yambassa, 3 Ewondo, 2 nordistes

Bien que les individus ne soient pas très représentatifs nous avons pu recueillir les informations permettant de justifier la raison de cette forme de pratique qui sont de 4 ordres : **activité culturelle, recherche de revenu, consommation directe, le chômage.**

4-4-1 Motivation

En effet ; la pêche dans les zones inondées est encouragée par ;

4-4-1-1 Activité culturelle

La pêche est une pratique imprégnée dans les pratiques, dans les mentalités africaines en générale et particulièrement au Cameroun. Au point où elle s'extériorise à tous niveaux se trouve l'eau. Elle fait partie désormais de la culture urbaine, ceci du au foisonnement des cultures qui nourrit et alimente les comportements en ville. Malgré la modernisation, les pratiques dit rural s'y retrouvent. L'amour de la pratique révèle donc l'expression de la culturalité de cette dernière qui existe comme item intégrée. Les informations liées à cet élément nous renseignent sur l'amour manifesté par deux autres éléments que sont ;

L'héritage : on parle de métier filiatif. La notion d'héritage revient toujours dans nos textes pour expliquer la perpétuation des résistances des populations dans l'usage des marécages. Principale élément qui forge la personnalité de base, l'héritage d'une pratique d'une mentalité est un facteur d'enracinement, des individus dans cette dernière et de sa

sacralisation. Le cas de la pêche est en est une. L'Amour né pour la pratique est donc filiative. Elle tire sa source des connaissances reçu soit par un plusieurs membres de la famille de la génération précédente ou directement du père. Car ce métier est d'héritage patrilinéaire. Ces derniers s'imprègnent donc de ceci comme un mode de vie et comme naturelle de le faire. Comme Sorel dit :

Je suis pratiquant ce n'est pas aujourd'hui que je fais ça c'est depuis dans mon village je ne suis pas quelqu'un qui a appris à faire ça dans le tas. C'est quelque chose je fais depuis. C'est vrai que je ne fais pas que ça dans ma vie mais c'est quand même ça que j'aime je suis habitué à le faire. il y'a mon oncle paternel qui faisait ça c'était un grand pêcheur merde !! Je sortais souvent pêcher avec lui c'est lui qui ma donner cette connaissance ; il péchait de gros poissons comme ça (Interview avec Sorel. Novembre 2020).

Acculturation ou transculturation : c'est le fait de s'approprier partiellement ou totalement d'une culture ou d'un mode vie venu d'ailleurs et d'en faire Soi. En effet ; l'attraction pour la pratique pour les uns est spontanée et par habitude pour d'autres, Nourri par le côtoiement des experts pratiquants, certains de nos informateurs nous ont confié le faire par simple accoutumation auprès de ces derniers. Ainsi des observateurs ils sont devenus pratiquants dans le temps du simple faite d'avoir connu des personnes, auprès desquels ils ont pu apprendre.

4-4-1-2 Productivité

La pêche dans les marécages sert aussi de gage pour la production en ressource commercialisable. Par ricochet d'accumulation de revenu. La pêche donc faite dans ces milieux sont donc orienter pour la vente Car il y'a en a parmi affirmant vivre partiellement de ça ou de résoudre certains petits besoins par cette pratique. La commercialisation des produits issus des marécages se fait dans les quartiers qui sont principalement le quartier d'extractions de produits. Ils sont issus des cours d'eaux traversant le terrain et redirigés dans les ménages qui par la vente de porte à porte facilite leur écoulement. Les prix sont variés en fonctions du type produits et allant de 1000 à 10000 frs selon les informations reçues. L'écoulement ou la vente du produit se fait directement après la pêche. Il n'est pas une pratique unique ou seul métier car les pratiquants interroger s'affirmait comme pratiquant d'autres petits métiers exercés d'autre petit métier

4-4-1-3 Subsistance

Effectivement la pêche issue des marécages, a aussi à des fins de consommation directe. Car les produits issus servent d'agrément aux plats de la famille du pêcheur. Certains

mets comme le « *mbongo* » chez les Bassas sont sujettes à accueillir les poissons de ses eaux. D'autres, ont même précisé offrir deux trajectoires aux ressources des pêches à savoir la commercialisation et la consommation directe. C'est le cas de Moïse qui dit que :

Je mange aussi les poissons là ; c'est bon très bon. Mais il ne faut pas juste que ça dure trop au feu. C'est tout. je pêche les silures c'est ça qui est plus abondant dans l'eau si. Donc quand je pêche là je lance moi mon petit filet c'est plus ça que ça prend. Et beaucoup de personnes aiment ça ne faut pas mentir ; donc je fais souvent que je vends certains et d'autres je ramène à la maison pour qu'on prépare pour manger (Interview avec Moïse. Novembre 2020).

4-4-1-4 Chômage ou difficulté d'emploi

La condition actuelle de la vie en ville est une réalité qui oriente les pratiques ou activités des individus. Comme le fameux dicton dit « *à défaut de ce qu'on n'a pas on fait avec ce qu'on a* » la pêche devient donc comme un moyen alternatif d'auto-emploi ou de production de revenu. Par manque de réelle occupation, certains se retournent vers les métiers plus accessibles ou plus simple pour pouvoir ou subvenir aux besoins vitaux qui sont les leurs. Alors, la pêche locale ou urbaine se révèle comme une réponse autre au problème qui mine le secteur de l'emploi. On peut donc aisément comprendre, qu'Il n'est pas affirmé que la pêche est un choix par satisfaction complète des besoins des pratiquants de cette pratique, cependant un choix adaptatif par contrainte du au contexte actuel de la ville. C'est pour ça que Moïse dit que :

On va faire comment, en même temps le gouvernement ne veut rien faire pour nous on chôme on sait même plus pourquoi on fréquente ça devient comme si c'est la punition pour nous. Les concours c'est seulement les bobos qui prennent tout ça. On se bat comme on peut pour s'en sortir ici c'est Dieu qui nous aide. A part ça je travaille avec un ami à essos, on fait le carrelage. Donc quand j'ai le temps je fais aussi ma petite pêche là. C'est bon aussi comme tout le monde me connaît c'est encore très bien même... (Interview avec Moïse. Novembre 2020).

En Bref, les motivations en la pratique sont à la fois culturelle se manifestant par acquisition vertical (filiation ou héritage), acquisition horizontale (par les connaissances de la vie quotidienne), et contextuel (recherche du mieux vivre pour combler les manques à donner de la société moderne)

4-4-2 Outils et techniques de pêche

La pêche dans les zones marécageuses dans le cadre de notre enquête n'est pas industrielle, elle est artisanale. Elle est pratiquée par l'usage des matérielles ou artéfacts non

conventionnels. Elle n'est pas fixe mais variés et fabriqués manuellement ou localement et adaptés à la nature du produit halieutique convoité et à la surface de la zone de pêche.

La canne à pêche : il s'agit d'un ancien outil de pêche façonné localement à l'aide de tige de raphia qui confère le nom de « canne ». La confection de ce matériel est manuelle par le raphia coupé en brousse ou en plantation. Muni d'un fil acheter au bout duquel est joint un hameçon portant un appât.

La machette : c'est un outil efficace et même secours servant à frapper le poisson au cas où il s'échappe de la canne ou alors dans le cas où ce dernier s'aventure vers une zone visible et peu profonde. Elle n'est pas très tranchante pour éviter de décapiter complètement l'animal.

Le filet : c'est aussi un moyen efficace de pêche il est disposé dans les zones peu profondes et aussi au niveau de l'entrée et la sortie du poisson. Ce dispositif constitue donc un piège pour la capture. Il se pose et se vérifie un jour ou plusieurs jours après.

Le bâton : peut être utilisé pour débusquer le poisson dans leur troue ou leur abri pour leur faire sortir afin d'être tué par une machette.

Par ailleurs Cette activité peut se pratiquer à n'importe quel moment de la journée et est plus favorable en saison sèche où les eaux sont plus basses et dans la nuit. En effet la pêche faite dans les marécages sont plus fructueuses dans la nuit car disent-ils, les poissons sont plus visibles et plus aveugles étant donné l'eau basse ils peuvent être facilement saisi parfois même avec les mains pour les plus osés.



Photographie 9 : Pêche à la machette

Source : Enquête de terrain (novembre 2020)

Les ressources extraites de la pêche dans les marécages sont : *silures, carpes, poissons courants*

4-5- ELEVAGE

L'Élevage au Cameroun est une activité fortement présente. Elle fait partie des activités supports ou de base de son économie. Situer dans le secteur primaire de l'économie du Cameroun, il constitue un domaine très accessible pour la population. En effet, elle constitue l'une des voies par lesquelles cette dernière satisfasse leur besoin de vivre. En cela est donc culturelle. A Yaoundé ; et dans les sites enquêtés à l'occasion de la recherche, il a été relevé une présence marquée des éleveurs à l'abord de cette zone. En effet, ce désir n'émane pas seulement d'un besoin de perpétuer une activité culturelle mais aussi d'un avantage bien calculé que leurs pratiquants ont décelé en le faisant dans ce type milieu. La ville de Yaoundé aujourd'hui fortement urbanisée, faisant partie des deux (2) métropoles du Cameroun, est donc à la fois la destination et l'abri de plusieurs ressortissants extérieurs qui en y venant ; entraîne une mobilité culturelle. Le cas de l'élevage dans le cadre de notre n'est pas en reste.

4-5-1 Origine

Il faut dire ici que beaucoup d'informations nous renseignant sur l'antériorité de cette pratique ont été relevées. L'élevage constaté dans les terrains marécageux des sites ethnographiés sont en majorité tenues par des individus originaires d'ailleurs. Pour le cas de notre enquête nous avons pu interviewer Dans le quartier Elig-edzoa et Mimboman chapelle ; le phénomène est marqué. En outre, le maintien de cette pratique relève non pas seulement d'une nécessité économique mais aussi à une conservation culturelle ou de la résilience des individus à cette dernière. Il consiste pour les pratiquants de se trouver des terrains propices et des moyens de perpétuation de la pratique, dans leur nouveau milieu de vie. Les marécages en est alors un. C'est les cas de Didier qui nous dit que :

Les porcs c'est ma vie.ca fait 2ans que je fais ça. Je suis dans ça depuis longtemps. J'ai appris ça de mes parents, qui élevait aussi les porcs. Donc j'ai eu les connaissances d'eux. [...] je suis né à l'Ouest mais nous sommes arrivés ici j'étais encore très petit du coup on a continué à faire l'élevage, ce n'était pas facile quand même car vous n'êtes pas sans ignorer que le porc sent beaucoup, donc trouver un endroit pour faire ça sans déranger les gens n'était pas facile il fallait beaucoup fouiller beaucoup chercher un bon endroit [...] moi c'est ça qui me nourrit hein. C'est aussi avec ça que je paye Mon école. (Interview avec Didier Novembre 2020).

Le témoignage rendu par cet informateur est un cas parmi tant d'autres qui permet de situer sur la mobilité de cette pratique de l'extérieur vers l'intérieur de la ville. Par contre, il

ne convient de préciser que parler de l'origine de l'élevage observé dans les marécages, n'est pas parler de précurseur, ou alors de définir ces groupes ethniques comme seul détenteur fondamental de la pratique, mais plutôt de montrer le voyage de la pratique culturelle, qui pour le cas d'espèce était tenu par des allogènes en majorité.

4-5-2 Techniques d'élevages

Tout d'abord, l'Elevage dans le milieu marécageux prend de l'ampleur dans les marécages aussi grâce au pâturage qu'il offre d'une part, et du cours d'eau qui s'y impose d'autre part. Les techniques d'élevages sont donc liées à ces deux dispositifs naturels que possède ce type de milieu : *La présence de l'herbe fraîche et de l'eau de façon permanente*. Le marécage représente comme nous l'avons dit plus-haut, une fourniture continue d'herbe verte tout le long de l'année. Du faite la présence de l'eau qui arrose le terrain facilement et commande la production fourragère bien verte ; pour les animaux domestiques y élevé. L'avantage est en cela pour les éleveurs de profiter de ces mines qui permet. En ce qui concerne les techniques d'élevages elle est assujettie à deux types d'animaux ; des herbivores et les omnivores.

Herbivores : il s'agit ici les bœufs et des chèvres principalement. Et la technique est associée ou lié à leur nutrition. La nutrition se fait tous les jours de deux manières. La première consiste à mener le troupeau vers le pâturage de préférence, les zones plus vertes pour les nourrir et les abreuver par la même occasion. Le type de plante consommé n'est pas strictement défini ; car il suffit qu'elle soit verte pour qu'elle soit mangeable. Néanmoins, celles les plus consommé sont les susongo, les gazons. Bref, ceux qui sont les plus accessibles. Orienter par leur berger ils sont donc menés vers les zones les plus herbeuses et non occupées du marécage pour les assouvir. En même temps ils sont usités comme premier désherbé du terrain pour l'apprêter pour l'agriculture, en saison sèche. Et la seconde consiste en ce que les éleveurs viennent eux même chercher de, quoi nourrir. Sous forme de ballot. Qui peuvent être constitué en cinq ou six en fonction de la taille du troupeau. Car il y'en a parmi les eux se situe des éleveurs-agriculteurs.

Les omnivores : il s'agit pour la majorité des porcs. L'élevage des porcs s'avèrent encore plus complexes que celui des herbivores. Cela est dû premièrement à leur odeur. Ce qui orient le choix des individus vers les périphériques de la ville et dans les marécages. la présence pas trop marquée des populations peut faciliter l'élevage sans perturber le bien être. De même, la construction des porcheries dans les milieux marécageux se justifie par l'idée de faciliter l'évacuation des selles ou des excréments du troupeau, par des conduits lors de

l'assainissement de la porcherie. En même temps les excréments rejetés se déversent dans les eaux et sont utilisées pour d'autres comme fertilisants. Les marécages par l'eau sont donc propices à l'évacuation des déchets. En même temps, l'eau de l'assainissement ou le lavage des porcheries provient du cours d'eau traversant la zone. La nutrition se fait par provende composée que se procurent les éleveurs dans les provenderies du quartier. Celui de la Chapelle se trouve au lieu-dit « *mboumyebel* ». Les achats se font en gros dans des sacs de 50 kilogrammes et à hauteur de deux sacs par semaines. La composition de la provende n'a pas été révélée. Ils sont offerts aux animaux deux fois par jour pour certains et une fois par semaine pour d'autres.

La pisciculture. Les marécages servent de moyens propices au développement de l'élevage des poissons pour la commercialisation. Par ailleurs leurs pratiquants qui sont ewondo pour le cas d'espèces canalisent juste l'eau du milieu de manière à constituer des étangs de 20 à 30 m² de gabarit à 1,50 à 2m² de profondeur pour y élever des poissons comme les carpes, les silures en majorité. De même pour les agro-pasteurs, ces étangs sont reliés aux cultures par des tuyaux permettant de réguler l'auto régénération du bassin en eau et par la même manière de manières qui arrosent les cultures.

4-5-3 Itinéraires des produits

Les produits issus de l'élevage qu'il soit herbivores ou omnivores sont redirigés vers les marchés de la ville pour écoulement ou pour vente, dans les boucheries. Si ce n'est le cas ces derniers sont souvent vendus sur place par commande. Les prix varient entre 100000 frs et 500 000 frs en fonction de la taille et l'espèce d'animal mise en vente.



Photographie 9: Porcherie quartier Mimboman chapelle

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)



Photographie 10: étang aménagé

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

A travers ces images on peut constater le rôle du marécage dans la naissance et le fructification de diverses formes d'élevage. Par ailleurs la nature hydro morphologique de ce type de milieu favorise le développement d'une façon particulière de pratiquer l'élevage.

4-6- UTILITE COMMERCIALE

L'espace dans la ville de Yaoundé constitue un bien précieux tant pour des raisons de logement que pour des raisons commerciales. Se trouver un cadre idéal pour implanter son commerce allant du comptoir à la boutique est une mission tumultueuse. La culture du commerce ou de l'échange préexistante dans nos sociétés, s'est intensifiée avec le modernisme et l'explosion démographique. Cette explosion constitue donc une aubaine pour des personnes venues de plusieurs horizons pour se faire de l'argent. Alors, tout espace s'il est disposé stratégiquement pour se faire des clients est exploité y compris même s'il se trouve à l'abord ou en plein marécages. Plusieurs zones sont reconnues pour ce dynamisme, parmi lesquelles Mokolo elobi. En effet notre enquête a permis de relever des données nous renseignant sur cette thèse. Elle n'est pas le seul site parmi celle que nous avons ethnographié, mais elle est celle ou les informations ont été les plus denses. On y retrouve le commerce des vivres, matériaux de constructions et bien d'autres.

L'usage des zones marécageuses se retrouve donc être à la fois formel comme informel. Cette antithétisme qui mène au paradoxe, se souligne de la faite que ceux qui y sont, y sont de manière illégale au regard de la loi mais se retrouve quand même à payer les

taxes d'après certains informateurs. De même, le fait que certains agents gouvernementaux tolèrent leur présence en prélevant des taxes constitue donc un stimulant pour les individus à s'y installer de plus en plus. C'est le cas de Soline qui dit :

Je suis vendeuse ça fait 03 ans déjà à cet endroit si moi je dois faire comment puisque moi je dois vivre. On va nous défendre que nous allions faire comment, on doit apprendre à faire avec eux même quand il casse ils nous voient encore ce n'est pas pour rien donc il laisse les gens [...] ma mère faisait aussi le commerce ; ce n'est pas aujourd'hui que j'ai commencé cette affaire c'est depuis des années et on vendait ici à Yaoundé. C'était d'abord à côté de la maison familiale ma mère avait fait son comptoir ou elle vendait les habits friperies au quartier elle vendait ça bien comme nous étions proche de la route c'est c'a qui a facilité encore ça. Au fur du temps elle m'envoyait vendre les arachides pendant les vacances et le weekend c'est comme ça que j'ai cultivé l'habitude du commerce dans ma tête. Je n'avais pas de problème si je fais j'ai mon argent j'aide Mama et j'ai ma part dedans c'est bien. [...] après je me suis installé ici comme je vends maintenant la ; je m'en sors j'arrive à nourrir mais enfants. Avec ce que mon mari gagne aussi... (Récit de vie lors d'une interview avec Soline, Octobre 2020).

Alors l'installation des commerçants pour ces sites proviennent de plusieurs origines :

4-6-1 Moyen d'acquisition

4-6-1-1 Affinité

La recherche de l'espace est un exercice ardu à Yaoundé. Surtout que s'il s'agit de raison purement commerciale ce dernier doit privilégier une position potentiellement pourvoyeurs en clients. Les affinités et connaissances sont aussi des canaux ou des facilitatrices, des moyens pour parvenir à cet objectif. Dans le site de Mokolo nous avons pu recenser 07 personnes qui affirmaient s'être installé par le biais d'une connaissance, d'un frère, d'un ex patron. Ce phénomène de socialité est devenu de plus en plus amplifié, car elle crée un lien de solidarité interpersonnelle permettant aux uns aux autres de participer d'une manière comme d'une autre à l'un à contribuer pour le bien-être de l'autre. L'apport des connaissances comme moyen de facilitation pour l'installation se situe au niveau de la maîtrise du lieu car pour les uns pourrait avoir déjà été vendeurs et pour d'autres vendraient encore. Reprendre les propos de Mr EDILI nous conforte sur ce fait. Il affirme que :

Oui je vends ici ça fait plus de 5ans comme ça, je suis arrivé ici en 2013, je travaillais d'abord à Mimboman terminus. Au niveau de la menuiserie qui est en face de Fontana là c'est là où je travaillais à l'atelier de MR TSIMI EDOUARD. C'était un monsieur simple hein, il me donnait souvent certaines responsabilités qu'ils ne laissaient pas à tout le monde, j'étais chargé parfois de fermer les magasins ou de superviser certains marchés qu'il gagnait parce qu'il me faisait trop confiance. Après est venu un temps où il fallait qui le poussin s'envole aussi. Il m'a donc recommandé à un autre homme qui a une boutique ici à Mokolo, c'est

par lui que j'ai pu donc avoir cet endroit [...]pour m'installer il m'a demander mes papiers , pièces d'identité, c'est lui qui est allé faire tous les procédures pour que je commence,[...]je ne sais pas si c'est officiel que c'est dans les marécages, mais la seul choses est que on vient nous prendre les taxes ici chaque fois. Donc moi je sais que le gouvernement sait. Donc moi je ne sais quoi d'autre dire sur ça. (Interview avec EDILI, Novembre 2020).

4-6-1-2 Statut de Propriétaire

En plus, le statut de propriétaire est un avantage pour développer une activité à but lucratif, la faite de détenir ou posséder son propre local ou son propre site est encore plus avantageux pour les désireux de pratiquer. La terre marécageuse est un bien, alors est une propriété qui sont employer à des fins non seulement de logement mais aussi de commerce ou de vente. D'ailleurs que certains parmi y vivent et y vendent par la même occasion et au même endroit. Ainsi, notre enquête a permis de noter que le fait d'être propriétaire ou garant du site où se trouve le marécage peut favoriser si ce dernier le veut l'ouverture.

4-6-1-3 Recherche personnelle

De même ; la recherche personnelle est aussi un moyen ayant favorisé l'accès à l'espace pour le commerce. Ceci s'est fait par renseignement auprès des plus anciens vivants ou exerçant dans ce milieu bien avant.

4-6-2 Types de commerce

Les bâtisses sont faites pour les uns de matériaux provisoires en majorité et pour d'autres de matériaux plus ou moins définitifs/ Et ils sont entre autres :

- les comptoirs :
- les ventes à même le sol
- les ateliers
- les boutiques.

Les produits proviennent des champs, d'autres villes, ou bien des confections locales l'espace marécageux représente donc un moyen d'adaptation pour les populations cherchant un cadre meilleur pour exercer.



Photographie 11: Secteur des lits au quartier Mokolo elobi

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

4-7- CANAL D'ÉVACUATION DES DÉCHETS

La précarité des quartiers spontanée créée dans les marécages met en cause en premier abord le degré d'assainissement du milieu. L'assainissement domestique constitue un des caractères principaux de la sous-intégration dans ce quartier dense où les producteurs de déchets sont trop nombreux par rapport à l'espace dont ils disposent. Avec l'accroissement de la population urbaine, l'augmentation de la production des déchets s'est de plus en plus prononcée. Avec la mondialisation ne limitant plus l'échange entre les sociétés des modes de vies par le phénomène de transculturation et acculturation a permis aux populations de Yaoundé de s'arrimer aux modes de consommation des sociétés dites modernes. Ceci a non seulement diversifié la qualité des déchets mais, est à la source de l'augmentation de la production des ordures ménagères. Les bas-fonds marécageux sont à cet effet l'un des voies trouvées par les populations pour se débarrasser de leurs déchets. Les cours d'eau sont un réceptacle des déchets solides et liquides produits dans la ville ou dans les quartiers de Yaoundé où les services de collecte des ordures ménagères sont inefficients et les systèmes d'assainissement font défaut. Les impacts répétitifs portés aux eaux de surface par les déchets issus des activités anthropiques compromettent sérieusement la qualité de cette ressource qui est malheureusement réutilisée à l'état brut (sans traitement préalable) pour la production des

cultures maraîchères, par exemple. Le problème de l'évacuation des déchets est envisagé en fonction de leur nature : ordures ménagères, les excréments et eaux usées. Les marécages sont un réservoir de déchets usés.

Ils constituent l'ensemble des restes, usées, vieilli et inutilisables des hommes qui, voulant s'en débarrasser, constitue des dépôts collectifs de rejets parmi lesquelles les marécages. Les marécages sont donc un réceptacle de manière progressive d'ordures de toute nature du à l'absence des services d'hygiène comme le dit Aristide par ces propos :

Les ordures que vous parlez l'est ce que nous sommes devenue l'Etat ? Si les le gouvernement ne veut pas venir faire leur travail on va faire comment. Nous sommes ici au quartier Hysacam peut passer Une fois en une semaine entre temps nous on fait comment on jette nos ordures où ?on se débrouille comme ça en attendant. Vous voyez même goudronner on ne nous goudronne pas c'est pour faire comment. C'est ça qui fait même à ce que Hysacam n'arrive pas ici. Parce que la route est complètement foutue. On [...] donc c'est ça parfois on brule surtout quand c'est en saison sèche ; mais on verse souvent dans l'eau. Ce n'est pas bien ça bloque l'eau mais ion fait l'effort de bruler de temps en temps pour éviter que ça ne devienne trop sale. On fait comme ça... (Interview avec Aristide. Novembre 2020).

C'est-à-dire que Les marécages représentent donc un moyen alternatif naturel et rapide trouvé et mis à profit localement par les individus pour faciliter le l'évacuation des ordures.

4-7-1 Origine des déchets

De prime abord, il faut rappeler que l'origine des déchets est humaine. L'homme en est le producteur par prédilection. Dans l'histoire, l'homme a vécu longtemps en prélevant ses ressources dans la nature sans toutefois rompre l'équilibre avec la nature. Les détritiques humains étaient biodégradables et par conséquent facilement dissous par la nature grâce au cycle de la vie. Mais la race humaine, doué de capacité psychosomatique supérieur aux autres espèces a évoluée et s'est adaptée aux contraintes de la nature pour mieux l'appriivoiser : c'est l'ère des progrès scientifiques et techniques. la civilisation ou l'évolution culturelle a donc introduit des objets transformés, l'utilisation des produits chimiques. Ainsi, l'apparition des cités ou des villes s'est accompagnée des grandes consommations et du regroupement de plus en plus important de personnes. Alors, avec la naissance des villes, l'accumulation des déchets ont pris un essor assez conséquent en fonction des types d'activités ainsi que des savoirs faire pour mieux s'en débarrasser. Dans les grandes villes comme celle de Yaoundé, la question de l'accumulation des déchets est encore plus pointue.

En outre, l'évacuation des déchets tel qu'observée dans nos sites de recherche ; se fait pour la grande majorité par les ménages, les restaurants ; les commerçants des marchés. Dans le cadre de notre étude, l'usage des marécages comme réceptacle ou comme drains des déchets se font sont par les ménages. Ils sont plus les prépondérant dans ce cas de figure car plus nombreux, et plus diversifiés dans la production des déchets, et moins canalisés dans son évacuation. Il s'agit pour la plupart des individus ne disposant pas de moyens suffisant pour se constituer des drains en borne et dure forme. La culture de la gestion des déchets dans les marécages s'accroît au fur et à mesure du temps, dû à l'incapacité et l'inaptitude pour les forces publiques de contenir et de gérer la masse de déchets produits par jour dans la ville et plus principalement dans les quartiers de notre étude. Il s'agit donc pour les ménages de faire avec ce qu'ils ont, c'est-à-dire profiter de l'*elobi* et de son cours d'eau pour comme un l'a si bien dit, « *emporter les ordures* ».

Les restaurants inclus recensé sont principalement de petit café-restaurant, les *dakeré*, cafétaria, petit bar-restaurant. Construit pour certains en planches, d'autres en parpaings. Ils sont pour la majorité en bordure de route et dispose de tel enseigne que la cuisine et les toilette soit à l'arrière pour déboucher vers le marécage. Ils sont pour la majorité tenue par les individus originaire du nord, des expatriées, et les Bamiléké.

Dans les marchés également il est fait la même remarque que les ordures sont en masse dans la partie arrière du marché. C'est le cas du marché Mvog-ada et Mvog-Mbi.

4-7-2 Types de déchets

Les déchets rejetés et présents dans les marécages sont de plusieurs natures. Ils sont catégorisés en deux grands groupes.

4-7-2-1 Déchets solides

Les déchets solides, englobent les matières plastiques (Les bouteilles, emballages...), matières organiques (épluchures, macabo, plantains) ; appareils électroniques (vieilles radio, téléviseur, ventilateur). Tout ceci constitue une panoplie des détritrus retrouvés dans les marécages de nos quartiers. Ils sont les déchets les plus visibles, donc la présence témoigne à juste titre du regard dépréciatif que peut susciter ce type de quartier. Ils sont constitués en outre de déchets biodégradable (déchets de nourritures, fruits...) et de déchets non biodégradables (matière plastique). La présence des cours d'eaux est donc vue comme facilitatrice, du point de vue qu'elles acheminent les ordures vers une destination inconnue.

4-7-2-2 Déchets liquides

Les déchets liquides englobent les eaux usées provenant des toilettes, des cuisines. Ils sont pour la plupart des eaux de vaisselles, de lessive, d'épuration des porcheries, des toilettes (bains, excréments...). Ces déchets sont acheminés par des drains localement formé afin de permettre l'écoulement des eaux vers les cours d'eaux. La disposition des drains pour permettre l'évacuation est sujette à conduire les déchets vers les zones les plus basses, c'est-à-dire vers les cours d'eaux. il est noté que les habitations les plus près de marécages sont celles les plus propices à cette pratique.

4-7-3 Moyens de d'évacuation des déchets

Les principaux moyens d'évacuations des déchets solides ou liquides dans les bas-fonds sont :

Les rigoles faites de moellons, de bétons, des rigoles faites manuellement sans aménagement aucun, par les habitants du quartier. Elles s'entretiennent plus ou moins lors des jours d'investissements humains, ou par les agents de la voirie. et principalement lors de la saison pluvieuse, pour éviter l'inondation.

Les tuyaux : ce sont des conduits plastiques provenant des toilettes, des cuisines permettant d'évacuer les déchets vers les rigoles puis vers le cour d'eau du marécage pour certains, et pour d'autres directement dans le cour d'eau.

Des conduits naturels. Ce sont des sortes de voies en formes de rigole, façonnées naturellement par les eaux de ruissellement qui sont aussi appréhendé par les ménages à proximité comme fosses de déversements.

Les cours d'eaux : les cours d'eaux sont à proprement usitées directement pour l'évacuation des déchets solides comme liquides. Elles sont donc des zones de déversements directes sans record au drain surtout en ce qu'il s'agit des ordures faites de manière occasionnelle ou planifiée



Photographie 12: Drain naturelle utilisé pour l'évacuation des eaux usées

Source : Analyse de terrain (Décembre 2020)

En somme dans cette partie. Le marécage apparaît comme un support de construction des modes de vies adaptées et par voie de conséquence une culture. Outre le fait qu'il ait une valeur intrinsèque c'est-à-dire qu'il est appréhendé comme un espace particulier légitime et qui doit être préservé, il a également une valeur instrumentale c'est-à-dire un moyen dans l'organisation et l'épanouissement de la vie des personnes. Ainsi les usages des marécages constituent l'ensemble des moyens à la fois traditionnels et modernes, développés pour mieux vivre. Malgré qu'il existe parmi ces pratiques du bon et du mauvais il n'en demeure pas moins que le marécage est assez inclus dans la vie quotidienne des individus.

**CHAPITRE 5 : DE L'ANTHROPOLOGIE DE L'ESPACE
MARECAGEUX DANS LA VILLE DE YAOUNDE**

Dans cette partie, Nous proposerons une analyse et interprétation anthropologique sur la place du marécage tout en présentant son impact dans les modes de vies.

5-1. DES PERCEPTIONS CULTURELLES DES MARECAGES

Dans cette partie, il consistera pour nous de parler du marécage comme éléments intégrant du patrimoine culturel d'une communauté. Car, parler de gestion est parler de manière de forme, de procédé, qui sont des preuves d'une mise en valeur des capacités cognitives des individus à s'adapter ou à créer des conditions d'adaptation a tout milieu donné. Ainsi qu'il s'agisse des marécages l'adaptions dont il est question n'est que le produit d'une naissance et d'un déploiement culturelle c'est-à-dire de mode de vie ; Tout comme il a été montré dans les chapitres précédents. Il nous est donné de comprendre que la conquête de marécageux ont repose sur un soubassement culturel.

5-1-1 De l'hétérogénéité culturelle en zone marécageuse

De prime abord, il convient de noter que l'espace telle qu'observé actuellement a perdu progressivement sa monoethnicité du aux migrations internes et externes, l'exode, promu par les lois modernes de liberté de mobilité. L'espace aujourd'hui est ouvert à tous et par tous au détriment des revendications propriétaire autochtones. La ville de Yaoundé certes terre Betis n'est plus que pour bétis mais devient progressivement bassa, bamiléké ; haoussa, bamoun etc. Bien que la toponymie des quartiers laisse constater une antériorité clanique et tribale, comme Mvog-ada, Elig-edzoa...il n'en demeure pas moins que la réalité montre un brassage socio-culturel et ethniques significatifs. D'ailleurs pour ce qui concerne nos sites d'enquête.la toponymie de quartiers ethnographié montre les traces des premiers occupants, il n'en demeure pas moins que qu'aujourd'hui ces mêmes quartiers hébergent une multitude de personnes originaires d'ailleurs. L'espace marécageux est donc d'une utilité pour toute catégorie ce qui nous a permis de constater et de comprendre la part que l'espace marécageux possède dans l'organisation sociale et socioculturelle des peuples. Ceci au travers des différents stratégies de mise en valeur développées très diversifié tels l'Agriculture, l'Elevage et autre. Ainsi comme empreinte ethniques relevée dans ce type d'espaces nous pouvons citer:

Les autochtones : Les Mvog-adas ; les baaba

Allogènes : les Bamiléké, Bamoun etc

En effet, tels qu'explicité dans les chapitres précédents l'occupation se fait en partie par affinité culturelle, elles sont d'abord familiales et tribales faites des premiers occupants puis des étrangers. S'installe et fait ensuite venir ses autres frères ou alors fait s'installer a proximité d'autres personnes de la même tribu. L'espace marécageux permet donc en quelque sorte ou indirectement aux individus de se retrouver et d'interagir. Elle favorisait un foisonnement de mode de vie multiculturelle à l'intérieur du même espace. Cette forte présence diversifiée montre en outre un besoin, une nécessité que représente l'espace pour l'épanouissement et le mieux-être. La valeur de l'espace marécageux est donc équitablement démontrée par toutes les individus d'origine différent par 'expression en besoin sur le plan du logement, des marchés. Il est un cadre suscitant un intérêt général pour la satisfaction des besoins de toutes sortes. C'est un héritage légué par ancêtres.

5-1-2 Condition d'accès définie

En effet nous pouvons dire que toute gestion de l'espace en générale et l'espace marécageux en particulier est quadrillée par des normes et consensus. Hormis la législation moderne qui s'y impose, le droit coutumier s'impose aussi sur la question de l'organisation de l'espace marécageux. Que ça soit au niveau de l'exploitation qu'au niveau de la légation, l'espace est donc défini par des normes culturellement développées.

De prime abord, le premier droit mis en valeur est le droit de propriété naturelle que pourrait se prévaloir les premiers occupants. Cette propriété naturelle cache en dessous une propriété collective sur le plan de l'autochtonie, plaçant l'espace marécageux comme un héritage clanique de l'espace. Il s'agit tout d'abord d'une propriété de la terre, puis d'une propriété sur le marécage située sur ladite terre. Ainsi, L'un des éléments conditionnant l'accès à l'espace donc est tout d'abord consanguine et filiative. Un sentiment qui est toujours encré dans les mémoires collectives et conférant une certaine légitimité à cette espace, et par ricochet une possibilité d'en jouir et d'en vivre au dépend. En outre la présence des chefs traditionnelles, autorités ayant pour devoir la sécurisation, la sauvegarde de l'héritage culturelle a donc droit de parole et de regard sur la question de l'espace.

Deuxièmement le principe de don ou de location n'est pas loin des systèmes d'échange des communautés. La notion de partage qui est culturellement transmis permet de mettre à la disposition de l'autre la terre ou alors l'espace aux besoins. Le plus souvent ce sont les propriétaires naturelles possédant donc le plus aptitude de mettre à la portée de l'autre la possibilité de mise en valeur ou alors d'occupation. Ceci est donc noté au niveau du logement

par la location ou pour l'agriculture par lequel un système de parts est mis en avant. Faisant objet de contre-don. Un des facteurs qui explicite la présence allogène dans le marécage.

Troisièmement la vente ou l'achat forme finale du système d'accès permettant de déposséder l'autre de son statut de propriétaire à la faveur de l'autre. C'est pour dire l'espace marécageux représente un espace marchandable, montrant intégrant alors tout un système économique. Il convient de noter que la propriété privée en terme coutumier n'est pas au sens strict du terme. Mais plus tôt garant ou usufruitier. Dans le cadre de cette pratique l'intervention du chef traditionnel garant suprême de la sauvegarde du patrimoine culturelle de vient le principal intermédiaire dans la transmission qui n'est plus verticale c'est-à-dire filiation mais plutôt horizontale (un ami, frère, connaissance à un autre). Une pratique qui met le chef au centre et à la fois comme témoin puis servant à faire connaître ceux qui font partie de sa nouvelle grande famille. En même temps il est une personnalité culturelle reconnu et indispensable dans le processus d'abandon du droit coutumier du premier propriétaire. Une cérémonie présider par ce dernier se concluant par un repas symbolique le chef bénéficie à cette occasion d'un vin, à manger pour agrémenter la cérémonie. Hormis l'argent que peut être mis pour l'obtention de l'espace.

5-1-3 Relations socio-culturelles

Parler d'interactions entre les personnes est de mesurer le niveau d'homéostasie du rapport existant entre les différents occupants du marécage. Comme il a été dit ci-haut, la présence diversifiée des personnes d'origine ethnique différente mérite de se questionner sur les relations existantes. Au ressort de l'analyse faite précédemment à ce sujet, nous pouvons noter les relations humaines fondées sur deux principaux angles : la Consanguinité et le Besoin.

La consanguinité : dans le contexte spatial de notre étude nous notons une marque tribale très forte dans l'occupation de l'espace à l'occurrence les marécages. En effet, bien que les mobilités et les exodes peuvent être due au facteur économique nous avons remarqué une installation favorisée par le lien ethnique. Comme il a été démontré dans le site de Mokolo elobi ou le lien entre population du septentrion est très fort ce manifestant par le partage linguistique, religieuse et de pratiques ce qui favorise une relation plus intégrée, plus cohérent entre les individus. L'espace conduit donc à un rapprochement d'individus de même identité culturelles. D'un autre côté le lien consanguin peut être au niveau de la cellule familiale (un

individu qui s'installe grâce à un proche parent). Nous pouvons noter un ethnocentrisme et tribalisme

Le Besoin : en outre la relation entre les individus est déterminée au besoin qui est d'abord celui de la sécurité foncière. Le désir de conquérir ou se trouver un espace de vie permet d'établir d'autre relation bailleur-locataire. Il s'agit de mettre à la disposition des personnes un cadre spatial de vie en le offrant, en le louant ou alors en le vendant en ce qui s'agissent d'un logement d'un espace de vente ou de la terre pour culture. Le partage de la terre des autochtones aux allogènes est une bonne preuve de vivre ensemble. Le partage des ressources tirer de cette terre est aussi mis en vigueur à l'instar des champs communs, des points d'approvisionnement commun, etc.

5-1-4 Pratique et typologie ethnique

Il nous est très difficile d'établir une distinction ethnique par formes d'exploitations. Mais il est tout de même aisé de dire que les différentes formes d'exploitations de l'espace sont liées au système culturel lié de valorisation de la terre. Nous marquerons un point d'honneur à ne pas généraliser mais à offrir le produit d'un constat fait a base des informateurs sélectionnées et interviewer. Il convient de dire que les formes d'approvisionnement de l'espace répondent à la fois au besoin de subsistance c'est-à-dire, c'est-à-dire juste pour vivre d'une part et d'autres part habitudes ethniques. Mais dans ce cadre nous allons faire un rapprochement entre usage et pratique ou usage ethniquement partagé Tout de même nous notons une présence ethnique assez représentative et majoritaire au niveau de

-Maraichage : à part le faite que les cultures sont faite a partir de ce qui passent sur le marché ; Ces cultures sont aussi plus ou ^moins orienter en fonction des orientations culturelles culinaires le manioc et le zoom (ewondo) ou baam (chez les bassa) favoriser pour leur met communs que sont l'okok le nkwem pour le grand Ouest c'est en majorité le wataleaf et les chou, le mais le gombo pour le ero, le couscous, les chou, la sauce gombo...

-Elevage : L'élevage ici est assujetti au système importé de l'ouest qui a pour principale produit le porc. Dans le marécage le peuple de cette région a vu une occasion de transporté cette forme économie. De même avec la pisciculture était faite par un ewondo du fait de la possession de la terre par ces grands parents qui eux même ont été pisciculteurs

-Pêche : Bassa, Ewondo, Maka pour des raisons d'héritage et de subsistance.

-Logement : Bamiléké, Ewondo qui sont pour la majorité propriétaire, locataire sont plus Bamoun, Bassa...

-Espace commerciale : les locations sont faites par les bamiléké et les nordistes de toutes sortes sont plus nombreux dû à leur solidité ethnique c'est-à-dire au rapprochement qu'ils ont entre eux à tous les niveaux. Chez les nordistes sont plus dans les ateliers de coutures les boubous gandouras.de cordonneries, des café restaurants encore appelé dakeré, boutiques d'habits, chez les bamiléké c'est boutiques, moulins, provenderie...

5-2 Urbanisme et l'écologie

Au cours de l'histoire, la nature et la ville ont été tantôt antagonistes tantôt intimement associées. Aujourd'hui, à l'aune du développement durable et du discours écologique que revêt la nature urbaine, ce tandem amène de nouvelles perspectives dans la pensée de la ville. Nous n'allons pas ici démontrer l'importance des bienfaits et donc des services écosystémiques de la nature en ville. L'intégration de la question de l'équilibre écologique dans la création de la ville s'est de plus en plus détériorer avec le temps et les progrès scientifique et techniques mais ne s'est pas éloigné de la pensée des écologistes urbaniste qui ont tout le temps pensée des écologistes. La création des routes et des quartiers a été faite sur la terre et non dans les pas sur la planification dument faite en considération des voies ou des zones des bas-fonds.

Plusieurs professions peuvent ainsi se réclamer de l'urbanisme comme certains ingénieurs et paysagistes, et plus particulièrement des architectes selon leur pratique de l'aménagement urbain. La diversité des thématiques traitées, liées aux dimensions sociales, économiques et environnementales, et leurs interrelations conduisent les urbanistes vers une très grande complexité de la profession. Mais quelle que soit la complexité urbaine actuelle, la ville étant inscrite dans un territoire donné, toute politique et action urbaine dépend de et impacte son environnement. De près ou de loin, la nature au regard de son inscription dans la ville questionne l'urbaniste dans son métier.

Les concentrations urbaines et industrielles, dans les maux qu'elles induisent - insalubrité et insécurité – conduisent à une crise de ce que de la ville. Une réflexion globale est alors lancée autour des enjeux environnementaux en ville. Dé-densifier, ouvrir le tissu urbain, est des actions sur les formes urbaines qui s'imposent dans la pensée de la ville. Réintroduire de la nature dans l'espace public apparait alors comme l'un des principaux leviers identifiés pour mieux concevoir une ville sans déséquilibre biologique et écologique.

Les dimensions récréative, esthétique et purificatrice de la nature en ville la font apparaître aux yeux des aménageurs comme le remède aux dysfonctionnements de la vie urbaine, tant par sa dimension unitaire (parc, jardin, promenades) que dissociée en composantes (qualité de l'air, de l'eau, de la lumière, verdure)

La maîtrise de l'empreinte écologique de la ville, la nécessité de concevoir une ville moins consommatrice de ressources, impliquent de repenser les principes de l'urbanisme. La notion de densité est au cœur des politiques urbaines actuelles. Face au développement de l'urbanisation en périphérie des grandes et moyennes agglomérations depuis une cinquantaine d'années, véritable gouffre énergétique (Charlot-Valdieu et al., 2013) et consommateur d'espaces naturels, la préoccupation majeure des urbanistes réside dans la maîtrise de l'expansion urbaine.

5-3 SYMBOLIQUE DE L'ESPACE MARECAGEUX

Parler de symbolique de l'espace marécageux, c'est faire allusion à la dimension purement culturelle que peut représenter l'espace. En Afrique et au Cameroun la notion de gestion et de l'organisation de l'espace s'inscrit dans le grand archipel d'éléments qui définit la culture d'une communauté. Chez les peuples bétis comme chez les communautés exogènes pour qui la terre est un don précieux, une richesse. Alors, si elle représente un bien préserver ou à sauvegarder. La sauvegarde donc il s'agit tien tout d'abord son pesant d'or aux concepts de :

5-3-1 Héritage

L'héritage comme nous l'avons dit précédemment est un facteur déterminant de propriété chez les peuples bétis. Parler d'héritage est mettre un point d'honneur sur la notion de bien et de richesse. Par ailleurs, Si nous restons juste dans le cadre de l'autochtonie, on peut nettement comprendre pourquoi les Mvog-ada par exemple se réclament propriétaire de leur terre. La loi du premier occupant est le support ou le point d'appui de légitimation de cette assertion ou déclaration. De même, la propriété n'exclut donc pas la forme du sol, ni la nature sol ou les constituants, elle intègre tous les éléments, le marécage ou les bas-fonds pour le cas d'espèce n'est pas exclus. En effet, même si sur le plan de la juridiction moderne l'espace marécageux ou les bas-fonds sont considéré comme propriété privée de l'Etat, il n'en demeure pas moins que les droits d'abandon coutumier sont faits sur le plan traditionnel pour desservir aux désireux ce type de sol. Pour rester au concept d'héritage, nous mettons emphase sur le poids de l'ancestralité sur l'occupation d'un espace ; un poids qui est vrai

s'allège avec le temps ; mais qui reste tout de même dans les structures mentales de ceux qui s'en réclament. La propriété induit par l'héritage est une note qui montre la dimension symbolique de l'espace. Un symbolisme qui exclut donc les points ou conséquences négatives qui s'y cachent. Alors si nous reprenons les propos de Pascal du quartier Mvog-ada qui nous relate que

Ici d'abord c'est mon village, je suis née ici et j'ai grandi dans ce quartier, à l'époque il y'avait pas encore les gens comme il y en a maintenant. Cette maison ou je vie était construit par mon grand-père. Avant c'était en planche il avait construit en espérant que ses enfants viendraient finir le travail. Le chef du quartier est au courant, car il était un ami intime de mon grand-père ; il n'était pas encore chef à ce moment-là. Le jour où mon père avait fini d'arranger le chef lui-même était venu à la maison. Donc ici c'est chez nous depuis très longtemps il y'a pas que on ait venu ou que nous sommes étranger dans cette endroit ci là... (Interview de pascal novembre 2020).

Il est donc bien de noté que la symbolique de l'espace tirer de la notion d'héritage est fort exprimer par là. Les termes comme « chez nous », « d'abord pour nous » recueilli de part et d'autre sur le terrain nous ont permis tant bien que mal à ressortir. Ce qui explique qu'on pourra bien leur chasser mais ils ne partiront pas. Et même s'ils s'en vont d'autres viendront.

5-3-2 Productivité

Ne dit-on pas que la culture naît et s'adapte à l'espace ? Cette productivité tient lieu en sa capacité à faire naitre un mode de vie et à sa capacité à être exploité. Voilà qui met en corrélation le concept de Nature et Culture. Au premier abord, Que l'on soit dans les montagnes, les plaines ou dans les zones marécageuses, le sol constitue un support de naissance d'expansion et d'évolution culturelle. En outre, Le sol dans le cadre général est considéré comme socle de naissance de la civilisation, de la culture. Cette façon de qualifier le sol est donc une manière faire montre de la vie humaine, marquée par de cultures rattachées à la terre. Très souvent les cultures sont des agricultures car un sol civilisé ; est un sol cultivé. Par ailleurs le premier investissement du sol est tout d'abord la Demeure ; au travers des constructions d'habitats ou logements ; puis la mise en valeur autrement par les productions agricoles, pastorales. Ainsi dans le cadre de notre étude. La perception du sol tels que culturellement appréhendés lors de nos analyses gravitent autour de son occupation ou sa mise en valeur principalement par l'agriculture. A Yaoundé par exemple il est difficile de trouver un espace vide, non occupée ou non utilisée. Ou alors qui n'appartient à personnes. Car comme on le dit si bien « *la nature a horreur du vide* ». Ceci permet de dire que quand on parle de sol on pense directement en filigrane à son niveau de productivité. En quoi il peut servir ? Le mode ou les stratégies d'exploitation peuvent changer. Alors le mode

d'exploitation fait des bas-fonds tire son sens du long côtoisement que les individus ont avec les bas-fonds. Ceci réside donc dans les savoirs endogènement développés pouvant permettre de mieux les exploiter que ça soit dans les styles de la maison, le type de cultures. Tout ceci réside dans l'adaptation aux conditions climatiques, topographique du bas-fond. Les pratiques culturelles, en rapport est d'abord dans le but d'exploiter le sol, de profiter de la forme du sol ou alors de s'adapter à la forme du sol.

La culture des légumes pour ne parler que du système agricole est un pan de pratique culturelle pour exploiter aux mieux les espaces marécageux. Car la manière dont on cultive le sol en milieu marécageux est différente que celle fait dans les sols non marécageux.



Photographie 13: Culture sur pente

Photographie 14: Culture dans le bas-fond

Source : Analyse de terrain (Décembre 2020)

Cette image met en évidence les méthodes divergentes de culture dans un terrain à pente et un terrain marécageux. Ici il s'agit de mettre en avant la particularité qui existe dans les techniques d'ensemencement dans le marécage qui se fait par billonnage.

Le sol ou la terre marécageux est donc symbole de productivité et croissance. C'est comme André dit :

Le terre chez nous à l'ouest est un don la terre c'est un endroit qui a été créée par Dieu pour vivre et s'en sortir. Dieu même dans la bible quand il a créé le monde à créer le jardin d'éden ; c'était pourquoi ? Pour que l'homme y vivent et trouve de quoi manger et nourri ca famille. Même quand Dieu les à chasser il leur a dit de cultiver la terre et c'est de la qui vont vivre. Donc je ne peux pas avoir la terre je souffre en aucune manière. La terre chez nous est trop valorisé même [...] on plante de tous genre de légumes, mais arachides, melon et tout...les produits qui viennent ici à Yaoundé beaucoup sorte de l'ouest c'est parce que on travaille franchement le sol là... (Issu d'un Focus group discussion Décembre 2020)

Ceci pour dire que le sol en général ou le sol marécageux en particulier est indétachable de la culture qui trouve en elle des ressources pour germer. Elle n'a de valeur différent à celle non marécageux en cela qu'elle est un bien productif durable, par ces eaux pour la pêche, son sol permanemment arrosé pour l'agriculture. Alors que ça soit au niveau des aborigènes ou autochtones ou au niveau des exogènes les milieux marécages sont vaut sa raison d'être. De même la forme du sol inspire donc la culture et provoque la croissance.

En somme ce que l'on peut retenir ici c'est que pour les hommes ; le sol a donc la profondeur d'une généalogie, d'une genèse, avant d'être l'objet d'une géologie. L'espace sur lequel l'on vit est le même que celui grâce auquel on vit et s'identifie. si le sol fournit le moyen pour satisfaire, l'activité culturelle se fait au même endroit et assure l'identité collective et individuelle. Dans cet usage du sol, la connexion entre la nécessité vitale et les identités est un facteur de stabilité, de permanence et d'identification forte. Racines, terroirs, autochtonie chante cette identification de l'être.

5-4- FONCTIONS DE L'ESPACE MARECAGEUX

Il s'agit de montrer le rôle voire même l'importance du marécage tant au niveau écologique qu'au niveau humain

5-4-1 Fonctions biologiques

Outre les sédiments qui constituent souvent les principales substances polluantes de l'eau d'un système hydrographique, de nombreux polluants et produits toxiques aboutissent dans les zones humides, en particulier ceux qui proviennent des effluents³ agricoles (pesticides, engrais) ou urbains.

Les zones humides naturelles permettent de recycler ou de "casser" beaucoup de ces polluants, rendant ainsi les eaux qui s'écoulent des zones humides plus propres que celles qui y entrent. Les zones humides assurent ainsi les fonctions suivantes :

Rétention de sédiments et de produits toxiques : les zones humides occupent en général des dépressions ; par conséquent, elles captent et stabilisent les sédiments non organiques qui ont été lessivés du bassin versant. Comme les produits toxiques adhérents normalement aux sédiments en suspension, ils seront retenus de la même manière.

Cette fonction de rétention des sédiments prolonge la durée de vie des réservoirs et des canaux en aval qui, faute de cela, seraient encombrés de dépôts.

Rétention et recyclage des éléments nutritifs : cette fonction est particulièrement importante pour l'azote et le phosphore, deux éléments qui, tout en étant indispensables à la croissance des plantes, peuvent se comporter en polluants s'ils sont présents en trop grandes quantités.

L'Azote arrive dans les zones humides sous forme de nitrates provenant des eaux d'égout et du lessivage des engrais des superficies agricoles intensives. Il favorise alors une augmentation de la productivité primaire (algues, plantes) qui, si elle est trop importante, peut conduire à l'eutrophisation des eaux. Celle-ci entraîne une dégradation de la qualité de l'eau (qui peut devenir imbuvable), une baisse de la productivité de la pêche et des changements de la végétation.

Il est possible de remédier à cette situation par des actions correctrices coûteuses, mais la meilleure solution consiste à conserver la capacité des zones humides de recycler l'azote. En effet, les micro-organismes contenus dans les sols des zones humides peuvent convertir les nitrates en azote assimilable par les végétaux et ultérieurement en azote gazeux qui pourra s'échapper dans l'atmosphère.

Le phosphore, quant à lui, pénètre dans les zones humides sous forme de phosphates provenant de l'utilisation d'engrais artificiels. Ces phosphates ne sont pas recyclés comme les nitrates mais ils sont retenus à la surface des sédiments et progressivement enfouis dans le sol des zones humides.

Maintien de la qualité de l'eau : Les zones humides naturelles permettent ainsi de maintenir la qualité de l'eau par des processus chimiques naturels (dénitrification) et physiques (sédimentation, filtration vers la nappe). L'Inondation et l'assèchement réguliers des zones humides contribuent au recyclage des éléments nutritifs, en faisant alterner conditions anoxiques⁶ pendant la crue et oxygénation pendant la sécheresse. Différents processus chimiques de décomposition ont lieu durant chaque phase du cycle.

Productivité de la végétation : Les zones humides sont des écosystèmes extrêmement productifs, source de nombreux produits végétaux dont tirent profit, directement ou indirectement, les communautés rurales.

Le taux de productivité primaire des zones humides est en général nettement plus élevé que celui de zones avoisinantes qui ne sont alimentés en eau que par les pluies. (UICN)

Des ressources forestières : les forêts de mangrove peuvent produire de manière durable une quantité importante de bois de construction si elles sont gérées correctement ;

Des ressources fourragères : la végétation des zones humides se prête au pâturage intensif en saison sèche, lorsque les herbages alimentés par l'eau de pluie ont déjà été exploités ;

Des ressources agricoles : la culture du riz a été maîtrisée il y a plus de 2.000 ans en Afrique de l'Ouest. Dans toute la région, les cultivateurs connaissent la valeur des plaines saisonnièrement inondées par les divers cours d'eau. Les variétés supportant une élévation du niveau de l'eau sont plantées en août ou septembre dans des zones fortement inondées et chaque village dispose de variétés adaptées aux conditions pédologiques locales.

Les zones humides jouent également un rôle de réservoir génétique pour bon nombre d'espèces végétales, comme le riz qui constitue l'aliment de base de plus de la moitié de la population mondiale. D'autres produits : alimentaires : graines et fruits sauvages, bulbes et tubercules, plantes médicinales.

5-4-2 Fonctions récréatives ou de loisirs

Les zones humides ont aussi un rôle important au plan des activités récréatives et du tourisme. C'est particulièrement vrai pour les zones humides côtières, dont on connaît l'attrait qu'elles exercent sur les gens des villes) et qui drainent la plupart du tourisme mondial en direction des pays tropicaux. Nous pensons que L'aménagement des zones humides à des fins touristiques constitue ainsi une possibilité d'acquérir des devises étrangères. Il importe cependant de planifier le développement du tourisme balnéaire traditionnel avec autant de précaution que s'il s'agissait d'infrastructures industrielles, car la mise en place de complexes touristiques surdimensionnés représente des investissements importants dont la rentabilité n'est pas toujours garantie. Il importe également de s'assurer, grâce à des études d'impact sur l'environnement, que les infrastructures prévues ne seront pas source de pollution chimique, socioculturelle ou esthétique.

S'il est bien organisé le tourisme peut contribuer à la conservation des sites, un genre de tourisme qu'on appelle aujourd'hui **écotourisme**. L'écotourisme pourrait se caractériser par le fait qu'il tend à apporter des bénéfices aux communautés locales et une amélioration de l'emploi et du développement économique régional, des revenus à l'administration chargée des aires protégées, une formation pour les guides et gestionnaires de la nature ainsi que la promotion de la recherche et de l'éducation environnementale.

5-4-3- Fonction économique

Les marécages dans la ville de Yaoundé exercent également une fonction économique ou de rentabilité durable ou long terme au travers de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

5-4-3-1 Agriculture

Le marécage s'avère aussi être d'une utilité considérable et considérée pour la population riveraine de la ville de Yaoundé. En cela qu'il constitue un vaste espace prêt, arable et favorable pour la culture. Les populations locales (autochtones, allogènes) l'on compris au fur et à mesure du temps, à tel point où la pratique agricole devenu de plus en plus intense dans ce milieu comble de manière significative les besoins basiques ou fondamentaux. C'est une opportunité de luxe que saisi les communautés qui, par des stratégies, exploitent ce milieu à bon et séant. En effet, allant de la culture de la banane, des tubercules, jusqu'au maïs on voit donc réellement une vraie économie se développer au sein des marécages de la ville. Il convient de rappeler que l'expansion grandissante de cette pratique dans ce type d'espace n'est pas à léser, du simple faite que beaucoup de famille témoigne de leur survie grâce à la culture dans les marécages. De même, l'agriculture dans le marécage apparait comme un contrepoids à la saison sèche qui pourrait influencer la croissance des plantes ; car cette dernière tout le temps arrosé d'eau, permet une production permanente des plantes comme le maïs, les légumes. C'est pour dire qu'il n'existe pas de saison particulière de culture dans les marécages.

Les cultures de décrue, par exemple qui consistent à planter les graines ou les jeunes pousses dans la boue humide, au moment de la décrue, en les laissant se développer grâce à l'humidité résiduelle. C'est donc une technique qui exige des sols argileux lourds qui retiennent l'eau, et qui est par conséquent impossible sur sol sableux. On cultive ainsi généralement du maïs q, mais aussi des haricots ou des ignames. Cette technique permet d'obtenir une seconde récolte vivrière, venant éventuellement compléter une première récolte pluviale sur terre sèche. C'est pourquoi les zones humides offrent une sécurité alimentaire supplémentaire, d'autant plus importante que les cultures arrosées par les eaux pluviales peuvent échouer à cause de la sécheresse. L'agriculture de décrue est généralement plus sûre que l'agriculture sur terre sèche dans les régions où la pluviosité est marginale, car l'eau est déjà présente dans le sol au moment où l'on plante. Seuls les animaux nuisibles ou les maladies peuvent empêcher la réussite de ce type de culture.

Nous pouvons même parler aussi de des cultures maraîchères, pratiquées en saison sèche, sont de plus en plus populaires et lucratives. Bien que ce type de culture ne soit pas

exclusivement associé aux zones humides, les maraîchers sont attirés par les sols plus lourds et plus fertiles qui bordent les zones marécageuses et par l'eau disponible pour l'irrigation manuelle. C'est alors ce qui permet de couvrir à tout moment les marchés de bon légumes frais et de bon maïs toute l'année, à des prix variés en gros et en détails.

5-4-3-2 Pêche

Il est vrai que dans le cadre de notre étude, l'impact économique de la pêche dans les marécages. Mais il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un indicateur économique. Pour l'économie locale la pêche est un indicateur de valeur non négligeable surtout pour les jeunes et pour les familles des bas quartiers qui trouvent en les produits de ces eaux un réel apport d'abord nutritionnelle puis pécuniaire. De nombreux individus vivent partiellement du poisson qui est majoritairement pêché des cours d'eaux des marécages, qui pour eux sont un complément pour le manque d'emploi. Si la consommation de poissons est importante dans les zones humides, elle est également considérable en zone urbaine, que le poisson soit frais, fumé ou séché, et les citadins sont généralement prêts à lui consacrer un budget non négligeable.



Photographie 15: Carpes pêchées dans la cour d'eau d'un marécage à Mimboman chapelle

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

La pêche est donc un élément clé de l'économie des régions parsemées ou bordées par des zones humides ; elle procure à la fois des protéines et des revenus aux communautés rurales et locales, même comme elle exige néanmoins une spécialisation et des investissements importants en pièges, hameçons, filets.

5-4-3-3 Elevage

L'élevage dans les milieux marécageux est aussi à prendre en compte. Elle stimule la productivité du d'abord à sa disposition naturelle à accueillir les porcs par exemple. Les marécages se trouvant dans les périphéries permettent l'élevage de ce type de bétails du fait de leur odeur naturellement nauséabonde, qui nécessite une dissipation par un toilettage fréquents des porcheries. Quoi de mieux propices que les cours d'eaux que peuvent représenter les marécages. Pour ce type de travail. En même temps les résidus ou les déchets de ces lavages n'auront pas besoin d'être collectés car ils sont déversés directement dans ces eaux. De même, le pâturage que peut représenter les sites marécageux est d'une utilité significative pour les herbivores et pour leur bonne croissance. Cette zone d'élevage se caractérise par une longue saison sèche. Durant laquelle tous les herbages qui dépendent des pluies s'assèchent; bien que le bétail continue à s'en nourrir et mange les feuilles encore disponibles, le fourrage ne suffit plus qu'à assurer sa subsistance de base et de nombreux animaux perdent du poids vers la fin de la saison sèche. Les bas-fonds constituent alors la principale source de fourrage vert. La période de croissance des espèces aquatiques est généralement plus longue que celle des espèces de savane sèche et leur productivité est plus élevée.

Outre leurs ressources fourragères, le marécage retient souvent l'eau de surface jusqu'à une date avancée de la saison sèche, ce qui permet aux troupeaux de s'abreuver facilement. Sans cette eau de surface, il faudrait puiser pour abreuver les grands troupeaux, ce qui exigerait une main d'œuvre considérable. D'un autre côté il est assez avantageux pour les pisciculteurs en favorisant le développement de cette partie ou de ce type d'activité.

5-5 PROBLEMES LIES A L'ESPACE MARECAGEUX

Les marécages dans la ville de Yaoundé sont en proie à beaucoup de vicissitudes qu'il convient de mettre en lumière ici. Il est important de partager ses responsabilités à deux niveaux : responsabilité gouvernementale, responsabilité de la population locale.

5-5-1 Responsabilité gouvernementale

Dans cette partie il est question de montrer en quoi nous voyons en le gouvernement une part de responsabilité dans la dégénérescence que subissent les espaces marécageux dans la ville de Yaoundé.

5-5-1-1 Une professionnalisation insuffisante en écologie

Une des premières difficultés rencontrées dans la prise en compte des problématiques écologiques d'un projet urbain est la méconnaissance des urbanistes dans ce domaine. A cela bien sûr, nous pourrions répondre que des professionnels du vivant existent, tels que les écologues ou les paysagistes, et que leur étroite implication en amont de projets urbains permettrait la meilleure intégration de la question écologique. La dynamique s'initie aujourd'hui à travers plusieurs exemples mais qui restent encore marginaux. Toute la difficulté réside dans la compréhension des interrelations que peuvent nourrir une gestion urbaine dans ses dimensions socio-économiques et les processus écologiques complexes existants en ville. Les arbitrages politiques nécessaires et le manque de connaissances de la profession dans le domaine écologique font que généralement l'effectivité d'une réflexion globale de prise en compte écologique dans la pensée urbaine est rare. Mais, dans un contexte d'urgence écologique (réchauffement climatique, crise de la biodiversité, pollutions environnementales...) et dans le souci grandissant de concevoir des politiques urbaines dites « durables », la profession n'est pour autant pas insensible à sa prise en compte à l'échelle locale.

5-5-1-2 Absence d'un plan de recasement

En effet, le problème se situe au niveau de l'avenir des personnes déguerpies. La loi camerounaise promulguée depuis 1974 ne garantit pas l'avenir des populations des marécages. Elle ne domicilie que la propriété de ces espaces au domaine privé de l'Etat en l'érigant comme espaces verts, Au regard malheureux des populations locales qui n'ont que leurs yeux pour pleurer. Mais pourquoi? Quand on sait désormais que la vision communautaire de l'espace marécageux est différente de celle de L'état. Une vision qui considère les marécages comme une terre, un terrain communautaire un héritage, un bien ancestrale, vendable ou achetable. Raison qui permet de comprendre pourquoi ces derniers peinent à quitter, malgré les multiples menaces proférées par les agents du gouvernement. C'est comme le dit Mr MOLO.

Les marécages sont un peu sensibles quand on parle de l'occupation des marécages, surtout dans les quartiers comme Etambafia qui a sa majeure partie dans les marécages. C'est très difficile avec les populations qui récidivent ou se maintiennent là même quand on les avise de quitter Regarde même dans les marchés c'est la même chose. On casse les boutiques, les comptoirs, tu vas voir trois jours voire une ou deux semaines tu verras encore tout reconstruit c'est ça. Mais Quand l'Etat veut faire sa chose il fait. Il dit que les espaces marécageux ne sont pas constructibles. Quand il arrive il ne regarde pas que c'est la maison de

ton père ou de ton grand-père. Il casse seulement. Il Ya rien d'autre à faire... (interview avec Mr MOLO Novembre 2020)

Des propos montrent à suffisance une loi au sens le plus stricte qui ne tient pas en compte la situation des populations ou les valeurs ou les représentations locales de l'espace marécages. Nous voyons un gouvernement plus répressif que compréhensif sur la question de l'occupation des marécages. Ce qui n'est pas du tout bien perçu par les individus qui se plaignent de leur avenir. Certains même ayant construit longtemps, ont peur de rénover ou de réaménager leur immobilier par peur de subir une destruction non dédommée. Si bien même s'il s'agit d'une occupation anarchique ou irrégulière selon la loi moderne, il devrait disposer un taux de dédommagement minimal pour les individus y vivant depuis des années selon certains. Ce qui prendrait en considération les conditions précaires des populations. Mais dans le cas actuel, les plaintes vont à l'endroit du fait que les individus sont chassés comme pour une destination méconnue ; mais pour aller où ? Ou trouver mieux ? C'est ainsi que par précarité et pauvreté certains sont contraint à aller se réinstaller ailleurs sur un autre site à risque par commodité avec leur revenu.

5-5-1-3 Insuffisance des services d'hygiène

Le problème ici n'est pas forcément l'absence, mais plus tôt l'insuffisance ou l'incapacité criarde pour les services d'hygiène et de salubrité à couvrir out les zones de Yaoundé. Y compris même les sites de notre étude. A l'occurrence Mimboman chapelle. Ce secteur témoigne voir l'intervention d'Hysacam, une entreprise de salubrité, très rarement pour l'écoulement de ordures du quartier. En plus, avec l'impraticabilité de la route, il est encore plus difficile de voir Hysacam, qui s'en charge par le moyen d'un camion, faire un passage dans les lieux. Même les bacs à ordures pour servir de contenant en attendant la descente mobile dans ce secteur, sont quasiment absent Ce qui donc pousse certains à se débrouiller avec les moyens de bord pour s'en sortir ; les moyens parmi lesquelles l'évacuation dans les cours d'eaux. L'évacuation des déchets se fait de manière journalière soit derrière la maison soit sous le pont. Alors, Mimboman de cette organe de salubrité créer donc un problème important dans le maintien de la L'équilibre naturel des eaux des marécages. En même temps avec la présence des bouteilles plastiques dans les eaux on penserait à l'inexistence du recyclage par ce dernier.

5-5-1-4 Sentiment de marginalisation par les communautés locales.

Cependant, les grands projets de développement omettent souvent de tenir compte des modes traditionnels d'utilisation des zones humides adoptés par les communautés locales. 91

De tels projets de développement peuvent avoir un impact considérable sur les systèmes de zones humides, et mettre en péril la survie de communautés humaines et d'espèces sauvages dont les intérêts ne sont pas toujours pris en compte aux stades de la planification et de la réalisation de ces aménagements. Comme nous l'avons vu, les zones humides sont en grande majorité déjà largement utilisées par la population locale ; par conséquent, le fait de les convertir à d'autres utilisations implique forcément un coût de substitution. Or, les grands projets de développement exigent obligatoirement le transfert de deux ressources essentielles (la terre et l'eau) d'un groupe d'intérêt à un autre. Il s'agit là d'un processus politique normal mais une attention encore très insuffisante est accordée à ceux qui sont lésés lorsque des zones de pêche, des cultures de décrue ou des pâturages sont menacés de disparition par des projets situés en amont (construction d'infrastructure routière, rachat de vaste terrain par des commerciaux).

5-5-2- Responsabilité de la population

D'un autre côté, la population doit aussi être pointée du doigt à plusieurs niveaux tels que :

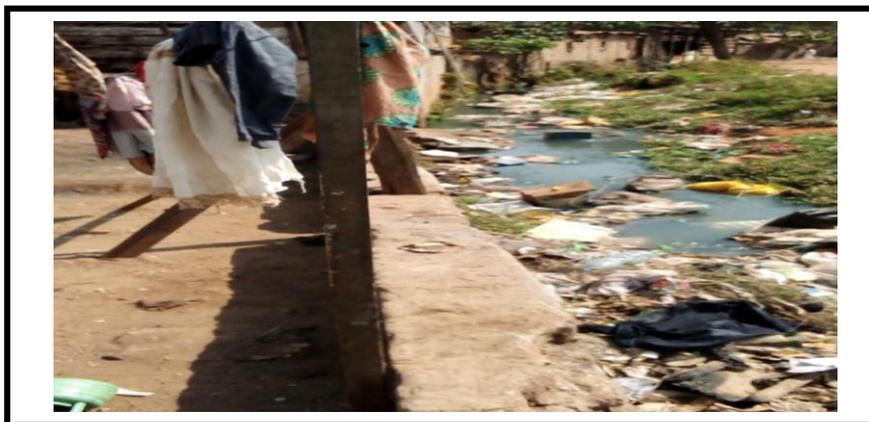
5-5-2-1 Pollution

Il est fortement remarqué que les populations locales vivantes aux abords de marécages ont aussi leur rôle à jouer dans détérioration des marécages au travers des produits verser ou présent dans les marécages. La pollution des eaux est la plus remarquée car elle touche directement les eaux de marécages. Le problème donc réside dans le système d'évacuation des déchets développés. Qui sont pour la majorité archaïque et privilégie le rejet des déchets dans les eaux.

La constitution des latrines pour ce qui est des habitats spontanée ou précaire est le premier élément qui attire notre attention dans la hiérarchie des problèmes d'origine communautaire qui sont extrait. Les latrines à canon sont donc sujettes à évacuer les excréments et les eaux de bains directement dans les eaux prises donc comme drain.

L'évacuation des ordures dans les eaux de marécages sont aussi un autre élément de pollution relevé. Allant des déchets liquides aux déchets solides, la présence abondante des matières plastiques est donc un réel problème pour la préservation de l'équilibre écologique.

Le cas du marché Mokolo elobi est un exemple palpable de cet état de chose, qui par ailleurs montre le degré de précarité atteint. L'Abiergue, cours d'eau traversant le site, est alors pris d'assaut par les commerçants, habitants comme bac naturel.



Photographie 16: Cours d'eau pollué au quartier Mokolo elobi

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

Comme l'indique cette image, il est évident que les sources de pollution des eaux sont donc multiples et variées : eaux usées et ordures provenant des ménages, et marchés, latrines à canon implantées sur le cours d'eau, latrines à fond perdu munies des tuyaux du « trop plein » qui déversent littéralement leur contenu dans les eaux. Le réel dommage écologique causé par ces pratiques est d'une conséquence durable et à long terme si les mesures ne sont pas prises afin de l'endiguer.

5-5-2-1 L'occupation anarchique

La résilience de la communauté de la ville ou des populations riveraines sont un grand problème que soulèvent les autorités de la ville quant à l'occupation des zones marécageuse. Une occupation désordonnée et insalubre. Par ailleurs le problème qui se pose au niveau des populations locales est tout d'abord :

L'Incapacité pour la majorité de s'offrir un édifice adapté à la condition topographique du marécage. Que l'in soit propriétaire ou locataire les effets nocifs de la saison pluvieuse n'épargne personnes. L'insuffisance de moyen financier pour s'offrir soit une maison faite sur pilotis, ou une maison faite par radier générale relativement plus chère, met donc de ces occupants dans un réel danger. Car Il est bien entendu que les espaces marécageux sont des espaces dites à risques surtout du a l'inondation frappant ses occupants en saison pluvieuse. Ce qui par ailleurs, risque soit la perte matérielle ou en vie humaine.

En effet, les mesures prise par le gouvernement de limiter l'accès des marécages aux populations ou alors aux constructions revient tout d'abord, au maintien de la sécurité sociale des habitants qui disent souffrir des désagréments encourus lors des mésaventures causés par les pluies torrentielles. Ainsi, disposer pour la majorité de peu de moyen pour s'offrir un édifice plus sécurisé, il est donc moins judicieux pour les habitants autant aussi proches du risque.

L'illégalité : ici il s'agit du gouvernement qui parle de l'occupation sans autorisation. Il est question de l'inexistence de papiers officiels prouvant la propriété à un particulier. Car les marécages ne sont ni immatriculable, ni lotissable, ni constructible au regard juridique. Alors que l'on ait des moyens ou pas, la simple faite d'y construire est illégal. Tout comme il a été dit ci-haut, que les espaces marécageux sont considérés comme propriété de l'Etat, il n'est donc pas surprenant de voir les répressions de ce dernier sans complaisance. En outre,, De même, la passivité de ces dernières faces à cette proscription créer donc de temps en temps des frictions entre les populations occupantes et les agents de l'Etat se montrant très souvent intransigeant lors de la répression. Non muni de documents fonciers légaux de l'espace, les propriétaires de terre en lieu se mettent eux même dans les noises.

5-5-2-3 Précarité sanitaire

De prime abord, le problème sanitaire vient de l'insalubrité et la pollution des cours d'eaux dont nous avons fait montre plus haut et aussi de la stagnation caractéristique des eaux marécageuses. C'est le cas dans pour les quatre sites étudiés. La résilience des populations dans le marécage à un revers, car pour ceux qui sont en même temps responsable en partie de la pollution, en sont en même temps victimes.

Au niveau de la consommation de l'eau au travers des fontaines ne pas du tout à fait hygiénique ou potables. Qui par ailleurs met en péril la santé des usagers. La présence des puits non aménagés ou semi aménagés aux abords des marécages sont alors sujette à subir l'invasion de bactéries ou parasite beaucoup plus élevé en saison sèche. Ces puits communautaires sont donc propices à mettre le plus de personnes possibles sous exposition. Le lieu précaire par son insalubrité augmente ou accroît encore plus le risque d'infections hydriques. De même, dans la pratique des cultures, l'exposition est aussi mise en lumière au travers des eaux d'arrosages. Comme il a été dit précédemment, les cultures faites dans le marécage bénéficient de l'arrosage naturel du sol. Des arrosages manuels y sont faits par le biais des cours d'eaux. Alors ces cours d'eau pollués par les eaux usées des ménages sont

donc réutilisées pour l'arrosage des cultures d'où les risque d'infections. Les eaux stagnantes et la broussaille des marécages sont un véritable nid de reproduction des moustiques responsable de la malaria. Selon une analyse parallèle fait sur le bassin de l'Abiergue qui donne le rendu suivant ;

Tableau 2: Présentation de l'analyse chimique et bactériologique des eaux usées

Echantillons	Analyses physico-chimiques						Analyses bactériologiques	
	pH	MES (mg/l)	NO ₃ ⁻ (mg/l)	NH ₄ ⁺ (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	DCO (mg/l)	CF (UFC/100ml)	SF (UFC/100ml)
KAN ₁	6,8	86	13,2	0,5	25	54	21600	5550
KAN ₂	7	108	13,2	3,2	35	95	11400	2500
KAN ₃	6,9	456	13,2	7,1	10	15	5025	1960
KAO ₄	7,2	1623	13,2	10,5	12	21	18200	8800
KAM ₅	6,9	256	52,8	4,6	56	105	190000	19600
KEECV ₆	7,8	2525	70,4	37,2	360	601	3000000	138000

Sources : **Guy Romain Kouam Kenmogne et al** : Enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux liés à la réutilisation des eaux usées dans le maraîchage urbain : cas du bassin versant de l'Abiergué (Yaoundé-Cameroun).2005 (article)

Par Cette illustration, issu de travaux de précédents auteurs ,le niveau de toxicité de l'eau de l'Abiergue traversant Mokolo elobi avant l'entrer Nord-ouest de la cité verte nous indique sur le danger sanitaire auquel sont exposé les habitants ; de la recrudescence de l'amibiase intestinale en particulier et des maladies hydriques en général qui affectent aussi bien les maraîchers que les revendeurs et pourraient affecter les consommateurs y trouve des éléments de réponse. Cette corrélation entre la mauvaise qualité des eaux de marécages (insalubre et stagnante) et la recrudescence des maladies hydriques a été analysé tout au long de notre recherche. Ce qui a permis d'isoler les infections comme :

La dysenterie : qui provoque de fortes diarrhées entraînant une déshydratation qui peut s'avérer mortelle

Fièvre typhoïde qui provoque des troubles digestifs et de fortes fièvres

Les filaires : démangeaison généralisée de la peau accompagnée de picotement et d'éruption longitudinale de l'épiderme

Le paludisme : maladie transmis par l'anophèle femelle, qui se traduit par des accès de fièvre survenant à des intervalles réguliers

Ces infections hydriques majoritaires dû aux eaux usées tels qu'obtenu sur le terrain sont les plus rependu. Par ailleurs, les maladies hydriques dans la zone découlent également de la réutilisation des eaux usées dans le maraîchage. A l'instar du site de Mimboman chapelle, où la culture maraichère très forte met en sans-abri la santé des individus. Ces risques sanitaires sont malheureusement exacerbés par de nombreux comportements et pratiques à risques : absence d'équipements appropriés et la nature de l'eau d'arrosage.

En somme, il convient de dire que le problème soulevé sur la question de l'occupation des marécages est légion et impacte sur la vie de l'Homme à tous les niveaux de la vie de ces occupants. Alors tant sur le plan général que sur le plan local c'est-à-dire dans notre circonscription de recherche, des mesures doivent être renforcé.

5-6-LES SOLUTIONS

De prime abord, Il est maintenant évident que les zones humides présentent toute une gamme de valeurs naturelles dont tirent profit les communautés locales ou même le pays au plan national. En outre, il ne s'agit pas dans cette partie de réduire les efforts consentis par l'Etat pour résoudre les problèmes, mais plutôt de faire des contributions idéelles pouvant servir d'ébauches en suppléance à la masse de propositions préexistantes.

Il n'existe dans la nature que peu d'exemples d'environnement totalement stable; toutes les régions naturelles sont dynamiques et peuvent subir d'année en année, ou suivant des cycles plus longs, des modifications pouvant influencer la composition ou l'abondance des espèces (par exemple, en raison d'une pluviosité annuelle variable), ce qui entraîne en fin de compte des changements dans les valeurs de l'écosystème. Par sa maîtrise technologique, l'homme peut accélérer ces changements, notamment lorsqu'il entreprend des grands travaux.

Dans certains cas, lorsqu' ils sont dus à des modifications climatiques ou à d'autres facteurs naturels, ces changements sont inéluctables. Dans d'autres cas, de la même manière qu'il peut être à l'origine de changements, l'homme peut instaurer des mesures correctives, c'est-à-dire gérer l'écosystème. Compte tenu de l'importance des forces en faveur d'un changement, il sera nécessaire de recourir à des mesures de gestion pour préserver certaines caractéristiques de l'environnement, en particulier l'ensemble des valeurs mises en évidence les solutions que nous mettons en avant , dans le cadre de notre analyses rentrera dans les cadre de l'initiation, de la continuité du projet du développement durable pour lequel le Cameroun s'inscrit déjà depuis une décennie sur le plan officiel, et mène déjà sur son

territoire. Les solutions que nous proposons dans le cadre de cette étude s'inscrivent dans les 3 objectifs du développement durable ; c'est-à-dire.

5-6-1 AU NIVEAU ECOLOGIQUE (PLANETE)

Sur ce plan, nous pensons montrer toutes les mesures qui peuvent être prise en vue de préserver l'équilibre écosystémique du marécageux. Parmi ces mesures nous avons :

5-6-1-1 Renforcement l'expertise écologique dans l'aménagement urbain.

Depuis une vingtaine d'années en Europe, à travers de nombreux projets, nous pouvons observer la mise en place de systèmes de normes, de référentiels d'évaluation visant à rationaliser la prise en compte écologique en ville. Les démarches environnementales, AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), R.E.S.P.E.C.T (Référentiel d'Evaluation et de Suivi des Politiques Environnementales des Collectivités Territoriales), les labels éco-quartiers, écojardin, fleurissent dans l'action urbanistique. Une succession de cahiers des charges inscrivant les bonnes pratiques à adopter s'impose dans l'action urbaine comme seule réponse aux enjeux écologiques. Dans la grande majorité des cas, ces bonnes pratiques sont détaillées en objectifs chiffrés dans des domaines précis et codifiés afin d'évaluer l'efficacité d'un objectif (PNUE, 2002). Selon les démarches sollicitées, des grilles de critères établis permettent alors de décerner une reconnaissance à telle ou telle municipalité ou projet urbain. Dans cette recherche de rationalisation, l'idée sous-jacente consiste à acculturer les pratiques urbaines actuelles vers des pratiques urbaines environnementales qui deviendraient par la suite elles-mêmes un standard de l'action urbaine (Mattey, 2011). Le gouvernement camerounais dans le souci de limiter les dommages environnemental ou écologique des marécages allé dans ce sens. Tout d'abord dans la formation puis dans le suivi des réalisations.

5-6-1-2 Sensibilisation communautaire sur les bienfaits de la nature

L'éducation de la population en matière d'hygiène et de bonnes pratiques est aussi nécessaire pour la survie écologique de ce type de milieu détérioré par la pollution. Les populations doivent être éduquées sur les questions d'hygiène et de salubrité. D'après notre enquête une frange non négligeable des personnes enquêtées ignore où vont les eaux usées qu'elles produisent. Il est donc nécessaire de mener des campagnes d'Information-Education-Communication coupler aux réunions d'échanges, véritables terreaux ou s'encrent des

stratégies pour la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources en eau. Il s'agira de promouvoir et encourager :

Causeries éducatives et enquêtes de terrains axés sur le thème de l'écologie : Avant tout nous proposons une étude sociologique et anthropologique pour mieux comprendre le comportement des populations afin de proposer une approche participative qui incitera les populations à participer de manière active à la gestion de salubrité du quartier. L'initiative peut être conduite par les ONG, les organisations de la société civile par exemple et encouragé ou encadré par l'Etat. Les questions et informations permettraient d'évaluer les connaissances des personnes interrogées sur l'écologie des zones marécageuses situées à proximité de leur lieu de vie.

Les activités d'investissement humain hebdomadaire : Il tout comme est régulariser dans les marchés, Cette bonne pratique devrait être initiée de manière encourager dans les quartiers et surtout situer dans ou à proximité des marécages. Une bonne pratique amenant ainsi les populations par le biais de l'Etat à prendre plus en compte les soucis de préservation de la santé écologique et par voie de conséquence la santé humaine.

5-6-1-3 Renforcer le système d'évacuation déchets ménagers

Les 1,5 millions d'habitants de l'agglomération de Yaoundé produisent chaque jour environ 1700 tonnes de déchets ménagers représentant environ 5.000 m³. Les entreprises et services produisent environ 4500 tonnes de déchets solides par mois (ONU-HABITAT) Ramassage est assuré par la société HYSACAM. L'activité de ramassage ne se fait que ou alors plus dans les quartiers structurés. Les populations des quartiers spontanés rejettent une grande partie de leurs déchets dans des lieux non autorisés (caniveaux, rigoles, cours d'eau, etc. Yaoundé compte 13 stations d'épuration construites entre les années 1960 et 1980 pour assurer le traitement des eaux usées dans les zones d'habitation planifiées. Mais seules deux stations sont fonctionnelles à ce jour. Au Cameroun, seule la ville de Yaoundé dispose d'une décharge de déchets contrôlée. Des ménages ont des toilettes internes avec fosses septiques qui sont vidangées par des sociétés privées. Des ménages utilisent les latrines à fond perdu comme système d'assainissement. Ces latrines sont à l'origine de la contamination des nappes d'eau souterraines puisées dans les puits et les sources. Les efforts de certaines communes et la contribution des ONG permettent d'améliorer la salubrité et l'efficacité du système de collecte des ordures, notamment dans les zones d'accès difficiles. Plusieurs plans d'eau (lacs artificiels) ont été aménagés dans la ville, mais la plupart sont abandonnés, ce qui accélère les phénomènes d'eutrophication. Un projet de réhabilitation du lac municipal situé dans la zone

administrative est en cours. L'assainissement urbain est dominé par le système autonome (latrines et fosses septiques). Néanmoins, quelques réseaux collectifs existent dans les zones d'habitat planifié. Mais ils ne sont plus en bon état de fonctionnement. Il est donc important de renforcer dans nos sites de recherches les systèmes d'évacuation qui doit passer d'abord par la viabilisation voies d'accès pour faciliter Hysacam ainsi Construire des canaux d'irrigations dûment fait pour prévenir les inondations.

5-6-2 AU NIVEAU HUMAIN (PEOPLE)

Sur ce plan il s'agit de montrer comment la préservation du marécage peut être associés à la sauvegarde des valeurs et de la vie humaine.

5-6-2-1 Conduction d'une Etude socio-culturelle

Nous avons vu que les zones marécageuses sont largement utilisées par les communautés locales : pêche, pâturages de saison sèche, agriculture, récolte de chaumes, et de plantes médicinales, etc....Alors toute mesure susceptible d'affecter les modes d'utilisation d'une zone marécageuses par la population locale doit donc être discutée avec les populations concernées, afin que les raisons ayant motivé cette mesure soient bien comprises. Pour que ces discussions soient menées par les deux parties concernées en connaissance de cause, il est particulièrement important de disposer de renseignements détaillés sur les modes existants d'utilisation des ressources ainsi que sur les régimes des droits d'accès de la communauté locale et les régimes fonciers. C'est comme le dis Ateba résidant de Mvog-ada :

Pour dire vrai, notre bouche ne compte plus vraiment ici, quand l'Etat veut vous chasser est ce qu'il vous demande même encore votre avis ? Il vous chasse. Il ne demande même pas combien vous avez dépensez on peut donner une somme qui peut mm pas vous aider à acheter un terrain et construire. Rien nous les pauvres on souffre. A Essos ils ont fait leur chaud. On ne nous consulte même pas même pas les chefs de quartiers ou de secteurs. Il y a beaucoup qui sont pris comme ça sans même être avisés. C'est vraiment malheureux qu'on nous arrache notre terre comme ça... (Focus group discussion Décembre 2020).

Dans beaucoup de communautés rurales devenues urbaines, les modes d'utilisation traditionnelle, qui remontent à de nombreuses années et même souvent jusqu'à la période précoloniale, sont transmis oralement. Bien que la base juridique de ces activités ait parfois changé depuis l'indépendance, l'utilisation traditionnelle des ressources est souvent reconnue comme un élément légitime du système actuel d'occupation des sols. Alors, muni des outils d'analyse qualitatif et quantitatifs comme les questionnaires et guide d'entretiens, L'Etat peut donc conduire des enquêtes axées par exemple : sur le symbole de la terre, sur les ressources prélever, sur les modes de prélèvements, sur les perceptions autour de l'accès au sol...

5-6-2-2 Révision des textes sur la question foncière

La question du foncier au Cameroun est devenue de plus en plus sensible avec le système moderne de gestion et d'administration des territoires et de l'espace, nés et en cours. Sur le plan historique, la gestion du foncier est marquée par les conflits entre les droits traditionnels et le droit étatique, qui divergent sur les questions de la reconnaissance de la propriété des terres. Depuis la période coloniale, le droit étatique a ainsi considérablement réduit à la fois l'étendue et la substance des droits des communautés sur les terres, Le système coutumier fragilisé par le système dit moderne, se voit disparaître peu à peu. De nos jours, la reconnaissance coutumière sur une portion ou une parcelle de terre possède moins de valeur qu'un titre foncier établi. Avec l'immatriculation des terres devenu seul voient de reconnaissance d'une propriété, il est impossible de se prévaloir comme propriétaire d'une parcelle en prenant comme point d'appui les normes coutumières. En ce qui concerne les marécages, c'est encore pire ; car ils relèvent exclusivement de la dépendance de l'Etat. Alors nous pensons en un allègement du système foncier (au sujet des marécages) dans les textes et dans son application Ceci par :

La reconnaissance du droit foncier coutumier des peuples autochtones sur les terres contenant le marécage.

La définition d'un système d'immatriculation des espaces marécageux conditionné par la présentation exigible du demandeur d'un certificat de mise en valeur de l'espace. Si l'on veut s'accommoder au système de propriété privée.

Un renforcement des institutions de gouvernance foncière, et la protection des victimes des expropriations abusives.

Une Indemnisation ou dédommagement suivi d'un recasement pour les populations riveraines expropriées pour cause d'utilité publique (création voies routières, marchés...)

5-6-2-3 Renforcement de la stratégie sanitaire.

Compte tenu de l'exposition au risque sanitaire des populations vivant dans les marécages, il est nécessaire de penser les mesures dans le sens de la préservation de la vie. Etant donné que le risque est grand, du a la qualité de l'eau qui est à la fois impropre et stagnantes favorisant l'émergence des cas d'infections hydriques, Il est bon de promouvoir ou de renforcer la protection de la santé humaine au travers de :

La sensibilisation, les investissements humains par le défrichage des zones marécages. Bien qu'au niveau local c'est-à-dire dans les quartiers le ton est déjà donné, mais l'accent doit être mis encore plus fort.

Accélérer la résolution du problème d'accès à l'eau potable ceci en multipliant les bornes fontaines entretenu, en favorisant l'accès à CAMWATER pour limiter l'usage des eaux de sources ou des puits.

Stériliser hebdomadairement les puits par leurs propriétaires ou les eaux stagnantes des marécages par des organes de santé privées ou publiques appuyées sur un système gouvernementale planifié et structuré.

Renforcer la distribution des kits ou des équipements tels que les moustiquaires dans les quartiers les plus sous-intégrés pour limiter les infections à Malaria

Encourager les maraichers à la stérilisation des eaux pour l'arrosage des cultures...

Diligenter le problème d'évacuation des ordures ménagères par des services d'hygiène.



Photographie 17: Assainissement des drains et cours d'eau par les riverains

Source : Analyse de terrain (Novembre 2020)

5-6-3 AU NIVEAU DU PROFIT (PROFIT)

A ce niveau nous nous attèlerons à montrer comment la bonne gestion de l'espace marécageux peut servir à générer des profits ou être rentable

5-6-3-1 Valorisation les cultures maraichères

Le maraîchage urbain malgré les problèmes qu'il pose (impacts sanitaires, etc.) remplit de nombreuses fonctions : résorption du taux de chômage, approvisionnement de la ville en aliments, valorisation des terrains laissés vacants, recyclage des déchets et des eaux usées, amélioration du cadre de vie par la création d'espaces verts, ... A ce titre, il convient à chaque

acteur d'œuvrer pour un développement harmonieux et durable de cette activité. Des agents d'agriculture pourront être affectés pour encadrer les maraîchers. Une politique d'affectation des terrains aux populations qui en font la demande permettra de résoudre le problème de foncier. Notons pour le signifier que, les bas-fonds appartiennent selon la loi camerounaise à l'Etat même si cette disposition est contestée par le droit coutumier. L'Etat gagnerait à inclure le maraîchage urbain dans les stratégies de développement urbain. Le maraîchage urbain doit en effet être reconnu comme une des activités majeures en zone urbaine. Il est vécu malheureusement à l'heure actuelle comme une nuisance par l'Etat. Son enracinement dans l'espace urbain passe par une reconnaissance de la filière par les pouvoirs publics et le développement des actions ciblées pour minimiser les risques et valoriser les aspects positifs. Le maraîchage devant être des signes palpables où ruralité et modernité se rencontrent sans s'exclure mettant en marge toute la dichotomie faite entre le milieu urbain et rural.

5-6-3-2 Recasement des occupants

Le problème de partage ou d'indemnisation des occupants est un point sur lequel nous mettons l'emphase et plus précisément sur le recasement de ces derniers. A Mokolo elobi, les casses faites dans les marchés pour cause d'occupations anarchiques et irrégulières sont pas défavorable en cela qu'elle ne couvre en aucun cas les dommages créés pourtant d'après les occupants, les taxes y sont payées. Alors, il est important de limiter les pertes pour la part des occupants propriétaires en leur offrant les moyens de se retrouver ailleurs soit en viabilisant la zone pour une meilleure exploitation. Car après les casses ou le déguerpissement forcés, les sinistrés peine à se trouve un cadre de vie par insuffisance de moyens, raison pour laquelle certains s'y réinstallent. Alors, que ça soit dans les marchés ou dans les quartiers habités, nous trouvons nécessaires tout en intégrant la conjoncture économique d'intégrer ce plan. Il s'agit donc pour l'Etat de prendre les mêmes mesures que celles prises dans le cas d'une expulsion normal d'un terrain situé en zone sèche. Et aussi dans la mesure du possible prévoir un cadre de recasement pour les autochtones marginalisés et dépossédés.

Somme toute, ce qu'il faut retenir ici est qu'au lieu de chercher à transformer totalement les systèmes de zones humides et marécageux., ce qui conduit trop souvent à leur destruction pure et simple, il conviendrait plutôt de trouver des mesures d'encadrement des populations riveraines, sur le plan mentale et pratique et de tirer parti de leurs avantages existants en aidant les communautés locales à intensifier leurs utilisations traditionnelles soit en améliorant leur mode de gestions en y ajoutant une touche de modernité pour mieux en tirer au profit à long terme.

CONCLUSION

Parvenu au terme de cette étude portant sur : *Culture et gestion des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé : Contribution à l'Anthropologie de développement*. Il s'agissait pour nous de mener une étude anthropologie sur la question de la gestion de l'espace marécageux dans la ville de Yaoundé ; plus précisément sur quatre quartiers que sont Mvog-ada, Mokolo elobi, Elig-Edzoa et Mimboman chapelle. En effet, notre étude s'inscrit à la fois sous le champ d'analyse de l'anthropologie culturelle, l'anthropologie urbaine et de l'anthropologie écologique en ce sens qu'elle offre un regard épistémique sur la questions de l'espace marécageux en explorant les savoirs et techniques locales de son usage qui, certes ne dates pas de l'époque actuelle mais, est aujourd'hui fortement choisi comme solution alternative au problème de pression démographique en milieu urbaine de la ville et des phénomènes sous-jacents tels que la nécessité de logement, d'emploi, de nutrition etc. De même, qu'elle permet de montrer à quel niveau l'assujettissement des marécages s'inscrit ou pas dans la durabilité de l'écologie ou de l'écosystème de ce type de milieu.

En outre, le cœur de notre intérêt pour cette étude, est alimenté par le désir de mettre entre guillemets les appréhensions modernes faites des marécages, tendant à les relayer et à les neutraliser à leur simple état de zone sensible, zone verte et vierge. Qualificatifs mettant donc en contradictions les opinions locales et populaires voyant en ces derniers un terrain fertile de production ou de génération d'opportunité de survie. Alors, la faite pour la population de s'intéresser aux marécages quoique interdit nous a conduit à nous interroger sur la valeur qu'elles peuvent avoir pour ses utilisateurs. Une valeur que nous avons tenu à exhiber en démontrant tour à tour comment cette espace est gérée. Constituant notre problème, l'explicitation de la gestion de ce type d'espace s'origine dans le dessein de mettre en lumière son utilité.

Pourquoi les espaces marécageux sont les cibles culturelles malgré les prohibitions du gouvernement ? Question principale posée dans le cadre de notre étude, nous a conduit à générer des questions subsidiaires, auxquelles nous avons tenté de répondre par la formulation des hypothèses et donc nous nous sommes fixés les objectifs de confirmer sur le terrain au travers des données collectées. Cette question principale, a servi d'orientation dans notre enquête en cela qu'elle nous a donné la latitude de nous balader méticuleusement sur la question de l'espace marécageux a exposants les représentations et perceptions qui y gravitent, les normes et les usages ou pratiques.

La valeur des marécages est déterminée par ses fondements culturels. Ceci était notre hypothèse principale. Cette réponse provisoire a la question principale vient tenter de mettre

en remettre au grand jour le débat sur la question des foncières opposantes normes étatiques hostile à l'usage libres des marécages aux normes coutumières l'érigeant un bien hériter et utile pour les communautés. Le marécage dont est une condition topographique naturelle au même titre qu'une plaine, une montagne dont il revient à l'homme de s'adapter pour mieux l'exploiter ; Ce que les populations ont compris.

Montrer en quoi le marécage tire sa source dans les fondements culturels des communautés en zone urbaine. Cela été notre objectif principal. Celui qui a été de montrer la symbolique de la terre tout d'abord, ensuite des communautés et des relations existantes entre eux et enfin comment les communautés valorise les marécages, de comment elles les utilisent pour résoudre leur problème de vie en ville. Nous nous sommes attelés à comprendre quel type de mode de vie se créer autour du marécage.

Il bien sur noter que de la question principale découlait les questions subsidiaires. En effet, la première question subsidiaire était de savoir quelles sont les perceptions culturelles des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé. Cette question nous a permis de formuler la première hypothèse selon laquelle les marécages qui certes au début est certes détenu par les autochtones est aujourd'hui, un terrain de vie multiethnique. La diversité ethnique couvrant actuellement la ville de Yaoundé influe partout et même dans les marécages, donc l'accession se fait exclusivement par le respect des procédures coutumières ou traditionnelles. De même, que ces occupants entretiennent des relations de vie commune et de subsistance. Ce qui a conduit à nous fixer notre premier objectif qui consistait à expliquer les représentations qui gravitent autour de l'accession à l'espace marécageux, les motivations. De faire un inventaire de groupes ethniques qui les exploitent, et de montrer quelles relations ils entretiennent entre eux.

Notre deuxième question est de savoir comment se manifeste la gestion culturelle des marécages à Yaoundé ? Ce qui nous a permis de formuler la deuxième hypothèse subsidiaire, en réponse provisoire qui insinuait un usage varié ou diversifié du marécage qui se domicilie tout d'abord dans les représentations culturelles de l'espace comme étant un bien, une propriété, une nécessité fonctionnelle, un moyen de résoudre un problème de vie, de satisfaire des besoins manifeste ; ce qui définit ontologiquement la culture. Par la suite, l'objectif que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce questionnement était de montrer les modes de vies présents dans les marécages en décrivant au maximum toutes les pratiques ou activités exercées pouvant faire foi de la place du marécage dans la culture et pour les communautés ou les populations riveraines.

La troisième question subsidiaire était celle de savoir quel est l'impact de la gestion culturelle des marécages dans la ville de Yaoundé? l'hypothèse découlant de ce questionnement visent donc à stipuler que le regard que l'on peut avoir sur la place du marécages en zone urbaine, de plus en plus étouffer démographiquement, doit s'orienter tout d'abord sur le rappel de ce que le marécage signifie pour la culture ; puis sur ce qu'il peut apporter à l'homme, et enfin sur ce que son exploitation peut suppléer ou soustraire à la nature . Alors notre objectif à ce niveau a été tout d'abord de procéder à une clarification des valeurs au sujet du marécage, puis de sillonner les enjeux environnementaux (problème ou risque) inclus à son usage et enfin de montrer qu'elles mesurent inclusives (Etat et communautés) ont été prises et peuvent être prises pour perpétuer son usage sans toutefois perturber son rendement écologique (production et reproduction végétative et faunique) dans la ville de Yaoundé et principalement dans nos sites d'étude.

En outre, la compréhension de ce phénomène ne pouvait se faire que si l'on le tâte du doigt. Cela été rendu possible grâce au large éventail de méthodes et techniques de collectes de donnés que nous avons préalablement choisis. Nous avons procédé méthodologiquement à une recherche documentaire et une enquête terrain. La première qui était la recherche documentaire ou la revue de la littérature a permis de collecter les données écrites en vue d'opérer une monographie du site en parcourant les ouvrages pouvant nous éclairer sur la notion d'espace en générale, puis d'espace marécageux en particulier. Le besoin d'opérer une fouille archivistique des écrits, était principalement en vue de comprendre comment cette question a été abordée ailleurs c'est-à-dire dans une autre ville, autre pays ou autre continent, d'éviter le plagiat, Ainsi pour permettre de réorienter notre sujet et de générer notre problème de recherche et marquer l'originalité de notre travail.

La seconde qui est l'enquête de terrain, nous a permis de nous immerger dans notre milieu d'étude afin de mieux comprendre le phénomène étudié, de le voir et de le ressentir. Alors nous avons la méthode quantitative en procédant par échantillonnage par quota, comme stratégie de sélection des informateurs qui étaient des cultivateurs, des habitants, pêcheurs, opérateurs économiques, éleveurs, propriétaire ou locataire. De même elle nous a permis, à travers les questionnaires de produire des données chiffrées sur les caractéristiques de la population clé ou cible, sur le plan sociodémographique, sur le plan socio-culturel, sur le plan socio-économique pouvant de prêt ou de loin expliquer ou rendre plus intelligibles les faits décrits en rapport avec les *elobi*. De même, la méthode qualitative essentielle à notre recherche a servi de tremplin pour la collecte des données. Par le guide d'entretien, nous

avons pu comprendre les représentations, les savoirs et les pratiques tournant autour du marécage. Ainsi nous avons adopté plusieurs approches théoriques afin d'interpréter le phénomène d'exploitation ou de persistance dans l'usage du marécage. Nous avons sélectionné comme théorie l'écologie culturelle, la théorie ethnoécologique.

Toutefois, durant notre travail scientifique nous avons rencontrés certains écueils sans lesquels notre travail aurait été une démarche tout à fait candide.

Les difficultés rencontrées étaient d'ordre financier. Il est bien vrai que l'initiation d'un travail de telle envergure nécessiterait une préparation initiale conséquente ; Mais il n'est pas exclu les conjonctures d'ordre familiales ou d'ordre biologiques. En effet, nous avons essuyé des problèmes au niveau du transport ou de la locomotion car il fallait se rendre pratiquement chaque jour sur le site de l'étude pour effectuer la collecte de terrain ayant durée deux mois et demi. L'épuisement financier se faisait donc de plus en plus ressentir, par la réduction du nombre de jours de descendre qui allait à cinq fois par semaine à seulement trois fois. Et en même temps avec l'indisponibilité de certains nous étions contraints à certain moment à reporter le rendez-vous ce qui causait des dépenses double pour une même descente. Nous avons même subi un raquetage au quartier Elig-edzoa lors d'une descente, qui a causé la perte de mon seul téléphone qui servait d'outil ce qui exigeait alors l'achat d'un nouveau. Un tel imprévu qui influe sur les finances prévues pour la recherche.

Difficultés d'ordre matériel. Il vient du fait que nous avons subi de panne successive de la machine d'analyse de données et de rédaction du mémoire. Des pannes qui ont conduits en la perte de la grande partie de ma rédaction. À savoir mon deuxième chapitre et troisième chapitre. De même que mon logiciel Epi-info supportait l'analyse quantitative de mes données de terrains. Pris par le temps nous avons opté utiliser en parallèle Excelle pour la sortie des diagrammes et graphiques. La perte de notre téléphone, principal outil de collecte de données iconographique et orales a aussi considérablement marquées notre moment de recherche.

Difficultés d'ordre administratif. Au niveau universitaire, La gestion des bibliothèques de l'université et même de la FALSH n'est pas sujette à faciliter l'accessibilité aux étudiants chercheurs aux documents. Trop de conditions ainsi que l'hostilité de certains responsables chargée de l'administration de la bibliothèque. L'insuffisance d'ouvrages spécifique en rapport avec notre thème de recherche a au cercle philo-psycho-socio-anthropologie. La gestion de la bibliothèque qui devrait inclure une représentativité des ouvrages en rapport avec la large gamme de thème et sujet académique. Au niveau, de l'accession établissements

publiques, il s'avérait très compliqué de rencontrer un personnel informateur car presque tous indisponible avec un emploi du temps très serrée. Fallait faire des mains et des pieds pour avoir une interview.

Les résultats obtenus sont les suivants Le marécage est un espace, est un milieu, un biotope existant d'être différent à toutes les autres formes d'espaces. Alors ça différence ou sa configuration spécifique oriente un mode d'usage spécifique qu'il convenait de développée. Et c'est ce qu'ont compris les communautés locales d'abord autochtones puis les allogènes intensifier par le mixage culturel imposé par la ville. La compréhension donc des usages spécifiques faits des marécages résident donc dans les mécanismes adaptatifs de la population à ce type de milieu. Car tout comme l'on peut s'adapter à un terrain montagneux on le peut aussi avec les marécages la seule différence réside dans la manière. La ville de Yaoundé naturellement accidentés et parsemés de marécages ne laisse autre choix à ses occupants que de développer des savoirs pour y vivre.

Cela passe d'abord par le concept de propriété. Car l'usage de toute ressource naturelle ne se fait en dehors des normes coutumières qui prennent très en compte l'aspect de propriété. Se sentir détenteur ou possesseur d'un espace confère donc une certaine légitimité en ce sens qu'elle présuppose une occupation déjà marquée. Une occupation qui pousse comprendre des raisons trouver pour s'épanouir car aucune civilisation ne peut s'implanter sur un espace s'elle ne peut y trouver des raisons d'y rester. Sinon les bas-fonds seraient vides. Les raisons donc peuvent être humaines par le désir de se trouver un espace de vie commune nous rapprochant à la fois de nos semblables (même tribu, même famille) et peuvent être socio-économique au sens de la satisfaction des besoins de ces derniers. Le marécage apparaît donc comme un bien foncier hérité, donné, louable, vendable comme tout autre espace, ceci au travers des procédures encore traditionnelles. Elle favorise le rapprochement des plusieurs communautés à l'instar des ewondo, bassa, Bamiléké... En plus, Les gammes diversifiées de services écosystémiques (faune et flore) est une aubaine pour la population locale voyant au marécage un apport considérable. Muni de ces potentialités comment ne pas penser une gestion ou une exploitation des marécages ? Ce qui explique tous les mécanismes socioculturels notamment l'agriculture et la pêche et même le logement. De même, au niveau du logement le marécage répond favorablement au problème du resserrement du tissu urbain comme espace constructible : *Une construction adaptée*. Alors, la considération locale exprimée pour ce type d'espace est donc à la fois culturelle et économique : deux éléments Qui rentrent dans la notion de subsistance : le marécage fait vivre. Dans le cadre de notre enquête, nous avons

compris que pour le bamiléké de l'Ouest, le Beti du centre, Le kotoko du Grand-Nord s'il est productif, il est exploitable. Le mode de vie se voit, au travers des interactions sociales qui sont à des moments favorables (partage et de solidarité) et quelques fois défavorables (ethnocentrisme...)

La mise en valeur de cette espace, en ce qu'il peut offrir comme service est donc une façon non pas seulement de s'adapter à un milieu aussi de montrer la fonction de l'*elobi* pour ces usagers. Avec le système actuel d'administration des terres et la conjoncture économique les populations bien que résilients, peines à conserver leur sérénité quant à l'occupation du marécage car peuvent se faire déposséder à n'importe quel moment. Le problème de gestion donc de l'espace marécageux tant au niveau étatique qu'au niveau de la communauté est assez houleux en cela encore d'une lecture pas encore synoptique des marécages. Il n'en demeure pas moins que toute exploitation de la nature à n'importe quel niveau même s'il s'agit d'une forêt, comporte toujours des risques ou difficultés. Que cela soit au niveau écologique ou humains tout gestion a des limites. Et il en est de même pour les marécages dont le principal est la pollution. Illustrer dans le dernier chapitre de notre travail nous avons montré tour à tour les difficultés rencontrées dans ladite gestion. En effet une gestion inclusive devrait donc comme ailleurs mettre en branle toutes les capacités par les deux camps (Etat-communauté) de réabsorber les problèmes urbains et préserver la nature.

Néanmoins, nous avons consenti le maximum d'effort possible à concevoir ce document, qui ne saurait se prétendre exhaustive tant dans la méthode, dans les résultats obtenus, qu'au niveau des informateurs sélectionnés (pas forcément représentatifs de toute la ville). Car la compréhension de phénomène des marécages ne saurait se limiter au simple cadre spatial ou contexte de notre étude, limiter à la ville de Yaoundé et, moins encore à quatre quartiers. L'extension du sujet pourrait se faire dans d'autres villes ou alors en milieu rural ou alors pourrait faire objet d'ajout ou être complété et poursuivi sur d'autres aspects comme le maraichage. Mais ce qu'il faut retenir est que, le problème foncier, associé au marécage d'actualité à piquer notre curiosité qui nous permis à notre niveau de fournir une approche ou un angle de vue interprétative sur les savoirs et les pratiques locales en zone urbaine.



SOURCES

1. SOURCES ECRITES

OUVRAGES GENERAUX

André FRANQUEVILLE	1984,	YAOUNDE : construire une capitale. Par Edition de l'O.R.S.T.O.M
Benoit BORRITS	2018,	<i>Au-delà de la propriété pour une Economie des communs.</i> Coll Horizon possible
Debroise A et Seinandre E	2004,	<i>Petit Atlas des phénomènes naturels,</i> Edit Petit encyclopédie Larousse, paris, 128p
DENIS BESNARD	2011,	<i>Guide de rédaction d'un Mémoire en ScienceHumaines.</i> MINESParistTech.21p
Edward Burnet TYLOR	1871,	<i>Primitive Culture</i> sp
Engelbert FOUDA ETOUNDI	2012,	<i>La tradition Beti et la pratique de ses rites</i> Yaoundé SOPECAM
Godin L	1987,	<i>Préparation des projets d'aménagement urbain.</i> Banque Mondiale, Washington 217p
Gustav KLEMM	1852,	<i>Histoire générale de la culture humaine</i>
Henry Sumner MAINE	1869,	<i>Ancient law</i> 260 P.
Jean-François BAYART	1989,	<i>L'Etat en Afrique : la politique du ventre.</i> Paris : Fayard, 1989, 330 p.
Jean REMY	2015,	<i>L'Espace, un objet central de la Sociologie.</i> Toulouse, Editions Erès.150 p
Joseph TEDOU, Etoundi SHE Joseph et al	2014,	<i>Annuaire statistique du Cameroun</i> sp
Maurice GODELIER	1984,	<i>L'idéal et le matériel : pensée, économies, sociétés,</i> Paris, Fayard (réédition : Flammarion, "Champs", 2010)
MBONJI EDJENGUÈLÈ	2000,	<i>Les cultures-vérité, Le soi et l'autre.</i> <i>Ethnologie d'une relation d'exclusion</i> Yaoundé-Étoile

appropriés. Yaoundé Cameroun Rapport final.121p

ONU-HABITAT	2007,	Profil urbain national du Cameroun, UNION, Publishing Services Section, Nairobi. Sp
ONG Zoumounsti	2003,	Enquête auprès de 6000 ménages au quartier briqueterie Rapport final. 135p
PNUE	2002,	L'Avenir de l'Environnement Mondial (GEO3). Rapport final 445p

WEBOGRAPHIE

- www.desgoutsetdescouleurs.com –
- www.encyclopédia universalis.com (11/06/2019)
- www.encyclopédiadelamort.com
- http://www.erudit.org/livre/larouchej/livre14_div28.html
- <http://sergecar.club.fr/cours/mort1.html>. - www.themveletribe.wordexpression.com
- www.athéisme.free.fr
- www.OSEMBEA.com
- www.ongola.com
- www.Irenness.net
- www.cairn.info, www.frstrategie.org,
- www.memoireonline.com;

SOURCES ORALES

N°	Noms et prénoms	Sexe	Age	Profession	Statut matrimonial	Date de l'entretien	Quartier	Arndt
1	Adélaïde	F	29	Coiffeuse	Célibataire	11/11/2020	Mvog-Ada	Yaoundé 5
2	Adéline	F	30	Vendeuse	Célibataire	10/10/2020	Elig-edzoa	Yaoundé 1
3	Alain	M	20	Elève	Célibataire	10/10/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
4	Albert Tchoffo	M	35 ans	Agent commercial à MTN	Marié	15/10/2020	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4
5	André	M	24	Etudiant-cultivateur	Célibataire	01/11/2020	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4
6	Antoine	M	39	Cultivateur	Marié	12/11/2020	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4
7	Awoudou	M	38	Infirmier	Célibataire	19/10/2020	Mvog-Ada	Yaoundé 5
8	Aku joshua	M	34	Commerçant	Célibataire	15/10/20	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4
9	Aristide	M	38	Mécanicien	Marié	15/11/2020	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4
10	ASSOMO	M	27	Garagiste	Célibataire	18/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
11	Arnold	M	30	Boutiquier	Célibataire	18/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
12	ATANGANA Isidore	M	40	Commerçant	Marié	13/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
13	ATEBA	M	27	Police municipale	Célibataire	06/11/2020	Mballa 2	Yaoundé 1
14	BAHAMA	M	28	Restaurateur	Marié	06/11/2020	Mokollobi	Yaoundé 2
15	Bertrand	M	37	Chargeur	Célibataire	11/11/2020	Mokollobi	Yaoundé 2
16	Berthe	F	25	Etudiant	Célibataire	12/11/2020	Mvog-Ada	Yaoundé 5
17	Blandine	F	34	Cultivatrice	Marié	03/12/2020	Mimboman chapelle	Yaoundé 4
18	Blanche	F	23	Serveuse	Célibataire	29/10/2020	Mvog-Ada	Yaoundé 5

19	Cédric	M	32	Maintenan cier	Célibataire	03/12/2020	Mokolo elobi	Yaoundé 2
20	Cyprien	M	28	Barman	Célibataire	11/11/2020	Mvog-ada	Yaoundé 5
21	Dieudonné	M	32	Boutique	Célibataire	12/11/2020	Mvog-Edzoa	Yaoundé 5
22	Didier	M	35	Eleveur	Marié	22/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
23	DIALLO	M	30	Agent relais communau taire	Marié	17/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
24	EBELLE	M	35	Commerça nte	Mariée	10/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
25	EBENI	M	30	Gardien	Célibataire	20/11/20	Mvog-Ada	Yaoundé 5
26	EDILI	M	35	Menuisier	Célibataire	27/11/2020	Mokolo elobi	Yaoundé 2
27	EKOBO Pierre	M	31	Maçon	Marié	12/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
28	Emilie	F	22	Vendeuse	Célibataire	11/11/2020	Mokolo elobi	Yaoundé 2
29	Emmanuel	M	26	Agent communau taire	Célibataire	01/12/2020	Mimboman chapelle	Yaoundé 4
30	Esther	F	43	Commerça nte	Veuve	25/10//202 0	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
31	Etienne	M	32	Commerça nt	Marié	29/09/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
32	Etoile	F	30	Commerça nt	Célibataire	07/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
33	ESSONO	M	42	Enseignant	Marié	25/10/2020	Mvog-ada	Yaoundé 5
34	Ibrahim	M	45	Commerça nt	Marié	23/10/2020	Mokolo elobi	Yaoundé 2
35	KAMGA Gaston	M	42	Commerça nt	Marié	16/11/2020	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4
36	MANGOU Célestine	F	36	Economist e	Marié	19/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
37	Marianne	F	29	Etudiante	Célibataire	20/11/2020	Mvog-Ada	Yaoundé 5
38	MBASSI	M	42	Agriculteur	Marié	12/11/2020	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4
39	MENDOUGA	M	38	Chomeur	Célibataire	01/11/2020	Mimboman	Yaoundé 4
40	Moise	M	27	Etudiant	Célibataire	16/11/2020	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4

41	MOOH Alexandre	M	53	Gestionnaire et chef de secteur	Marié	02/11/2020	Mimboman chapelle	Yaoundé 4
42	MOUSSA	M	29	Restaurateur	Marié	06/11/2020	Mokolo elobi	Yaoundé 2
43	Parfait	M	30	Menuisier	Marié	03/12/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
44	Pascal	M	38	Comptable	Marié	26/10/2020	Mvog-Ada	Yaoundé 5
45	Patrick (nom emprunté)	M	27	Gardien	Célibataire	20/10/2020	Mvog-Ada	Yaoundé 5
46	Pauline	F	26	Vendeuse	Mariée	27/10/2020	Mvog ada	Yaoundé 5
47	Roger	M	29	Commerçant	Célibataire	28/09/2020	Mimboman	Yaoundé 4
48	Sylvain	M	27	Restaurateur	Célibataire	01/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
49	Thierry	M	34	Commerçante	Célibataire	12/11/2020	Mimboman chapelle	Yaoundé 4
50	Sandrine (nom attribué)	F	36	Commerçante	Mariée	11/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
51	Soline	F	35	Commerçante	Mariée	23/10/2020	Mokolo elobi	Yaoundé 2
52	Sorel	M	42	Commerçant et pêcheur	Célibataire	17/11/2020	Mimboman Chapelle	Yaoundé 4
53	Samson	M	31	Boutique	Célibataire	12/11/2020	Mokolo elobi	Yaoundé 1
54	TABI Alphonse	M	45	Magasinier	Marié	20/11/2020	Elig-Edzoa	Yaoundé 1
55	Yamine	M	35	Cordonnier	Marié	16/11/20	Mokolo elobi	Yaoundé 2
56	Youssef	M	32	Artisan	Marié	03/11/2020	Mvog-ada	Yaoundé 5

ANNEXES

ANNEXE 1 : AUTORISATION DE RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES



FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

DEPARTMENT OF ANTHROPOLOGY

Yaoundé, le 21 AOUT 2020

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **Paschal KUM AWAH**, Chef du Département d'Anthropologie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **MAPAN Jean Emmanuel Nathanaël Yrenne**, Matricule 14H920 est inscrit en Master dans ledit département. Il mène ses travaux universitaires sur le thème : «*Culture et gestion des espaces marécageux dans la ville de Yaoundé au Cameroun*» sous la direction du **Dr. Deli Tize Teri**.

A cet effet, je vous saurais gré des efforts que vous voudriez bien faire afin de fournir à l'intéressé toute information en mesure de l'aider.

En foi de quoi la présente autorisation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Chef de Département

**ANNEXE 2 : Réseau francophone de diffusion du droit. Ordonnance n° 74-1 du 06
juillet 1974**

Fixant le régime foncier.

Article premier. – L'État garantit à toutes les personnes physiques ou morales possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement.

L'État est le gardien de toutes les terres. Il peut, à ce titre, intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la Nation.

Les conditions de cette intervention seront fixées par décret.

Article 2. – Font l'objet du droit de propriété privée, les terres énumérées ci-après :

- a) les terres immatriculées ;
- b) les « freehold lands » ;
- c) les terres acquises sous le régime de la transcription ;
- d) les concessions domaniales définitives ;
- e) les terres consignées au « Grundbuch ».

Article 3. – Dès l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, les titulaires des droits découlant des actes énumérées en b, c, d et e du précédent article doivent les déposer au service provincial ou départemental des domaines en vue de leur publication dans les livres fonciers.

À défaut de cette publication, aucun acte constitutif, modificatif ou translatif de droits réels sur les immeubles en cause ne peut être transcrit ni opposé aux tiers.

Article 4. – Les titulaires de livrets fonciers ou de « certificate of occupancy » sont tenus, sous peine de déchéance, de les faire transformer en titres fonciers dans un délai de 5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Toutefois, la transformation des « certificates of occupancy » délivrés aux personnes physiques de nationalité étrangère et aux personnes morales ne pourra être opérée qu'après examen cas par cas.

Article 5. – Les titulaires de jugements définitifs, constitutifs ou translatifs des droits doivent également sous peine de déchéance, en saisir le service des domaines compétent dans un délai de 2 ans, à compter de la date de publication de la présente ordonnance en vue d'obtenir leur transformation en titres fonciers.

Toutefois lorsque ces jugements portent sur des immeubles habités par des occupants de bonne foi, ceux-ci jouissent en cas de vente desdits immeubles d'un droit de préférence qui s'exerce dans le cadre de l'aménagement de la zone concernée.

Tous les litiges fonciers pendants devant les juridictions et introduits en dehors de la procédure de l'immatriculation sont de la compétence des commissions prévues à l'article 16 ci-dessous. Les dossiers y relatifs sont transférés à ces commissions dès l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Article 6. – Les procédures d'obtention de titre foncier ou de « certificate of occupancy » en cours à la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance seront poursuivies jusqu'à leur terme, conformément à la réglementation en vigueur.

Les « certificates of occupancy » délivrés en application du présent article seront transformés en titres fonciers dans les conditions fixées à l'article 4 ci-dessus.

Article 7. – Les conditions d’obtention du titre foncier ainsi que les règles relatives à son annulation sont fixées par décret.

La constitution des privilèges et hypothèques, le régime des inscriptions des prénotations et du saisie immobilier sont fixés par la loi.

Article 8. – Les actes constitutifs, translatifs ou extinctifs de droits réels immobiliers doivent, à peine de nullité, être établis en la forme notariée.

Sont également nulles de plein droit les cessions et locations de terrains urbains ou ruraux non immatriculés au nom du vendeur ou du bailleur.

En outre, les vendeurs, les bailleurs ainsi que les notaires et greffiers-notaires auteurs desdits actes sont passibles d’une amende de 25.000 à 100.000 francs et d’un emprisonnement de 15 jours à 3 ans ou d’une de ces deux peines seulement.

Sont passibles des mêmes peines :

1° Ceux qui vendent ou louent un même terrain à plus d’une personne ;

2° Ceux qui, n’ayant pas qualité procèdent à des ventes ou location d’immeubles appartenant à autrui ;

3° Les notaires ou greffiers-notaires qui prêtent leur concours aux personnes visées ci-dessus ou qui passent des actes sur les immeubles situées en dehors du ressort territorial de leur étude ;

4° Ceux qui font immatriculer un immeuble en omettant sciemment de faire inscrire des hypothèques, droits réels ou charges dont ledit immeuble est grevé.

Article 9. – Sous réserve des lois et règlements relatifs à l’urbanisme, à l’hygiène et à la police, les propriétaires peuvent exploiter sur leurs terrains, les carrières telles qu’elles sont définies par la réglementation minière.

Article 10. – Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère désirant investir au Cameroun peuvent conclure des baux ou acquérir des propriétés immobilières, sauf dans les zones frontalières.

Les actes établis à cet effet doivent, à peine de nullité, être revêtus du visa du ministre chargé des domaines.

En cas de revente, l’État jouit d’un droit de préemption sur le rachat de l’immeuble compte tenu du prix initial, de la mise en valeur réalisée et de l’amortissement.

Article 11. – Dans le cadre des opérations d’aménagement ou de rénovation des centres urbains, il pourra être procédé au remembrement du parcellaire existant. La procédure du remembrement sera fixée par décret.

Article 12. – Pour la réalisation des objectifs d’intérêt général, l’État peut recourir à la procédure d’expropriation.

Cette procédure est engagée soit directement lorsqu’elle vise à réaliser des opérations d’intérêt public, économique ou social, soit indirectement à la demande des communes, des établissements publics ou des concessionnaires de service public, lorsque les tentatives de règlement à l’amiable entre ces organismes et les propriétaires se sont révélés infructueuses.

La procédure d’expropriation et les modalités d’indemnisation sont fixées par un texte particulier.

Article 13. – Les organismes bénéficiaires de l’expropriation sont tenus d’indemniser les victimes sur leur budget.

Il n'est dû aucune indemnité pour destruction des constructions vétustes ou menaçant ruines ou de celles réalisées en infraction aux règles d'urbanisme.

Sont éteintes en matière immobilière, toutes actions intentées contre l'État en vue de la réparation des dommages causés aux collectivités ou aux individus par application de la législation antérieure au 1^{er} janvier 1960.

Ne donnent lieu à aucune révision les indemnités d'expropriation ou de déguerpissement allouées antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

ANNEXE 3: GUIDE D'ENTRETIEN

Guide d'observation

- Le caractéristique physique site
- Composantes sociodémographique et socio-culturelles de la zone étudiée
- Les interactions entre les acteurs
- Les types d'activités
- Les techniques et outils ou matériaux employés

Guides d'entretiens pour commerçants

Nom :

Age :

Sexe :

Niveau d'instruction :

Statut matrimonial :

Profession :

Religion :

Lieu de résidence

- 1) Connaissance de l'informateur sur notion de marécage
- 2) Analyse des perceptions et représentations liées à l'espace marécageux
- 3) Motivation ou intérêt pour l'occupation du marécage
- 4) Moyens d'acquisition de l'espace marécageux
- 5) Statut et nature de l'occupation
- 6) Formes d'évacuation et nature des déchets
- 7) Difficultés ou problèmes liés à l'occupation du site
- 8) Moyens développés ou suggérer pour résoudre le problème

Guide d'observation

- La caractéristique physique site
- Composantes socio-démographique et socio-culturelles de la zone étudiée
- Les interactions entre les acteurs
- Les types d'activités
- Les techniques et outils ou matériaux employés
- Les produits agricoles issus marécages
- Qualité du produit

Guide d'entretien pour Cultivateurs

Nom :

Age :

Sexe :

Niveau d'instruction :

Statut matrimonial :

Profession :

Ethnie :

Lieu de résidence

- 1) Connaissance de l'informateur sur notion de marécage
- 2) Analyse des perceptions et représentations liées à l'espace marécageux
- 3) Motivation et intérêt pour l'occupation du marécage
- 4) Moyens d'acquisition de l'espace marécageux
- 5) Statut et nature de l'occupation
- 6) Techniques de production agricole issue de la culture
- 7) Rapports entre la technique, les outils employés et le niveau de qualité du produit
- 8) Itinéraires et rendements issues des produits
- 9) Niveau de rentabilité
- 10) Difficultés ou problèmes liés à l'occupation du site
- 11) Moyens employés ou suggérer pour dissoudre les difficultés

Guide d'observation éleveurs

- Le caractéristique physique site
- Lieux d'élevages
- Types de bétails
- Lieux de repas et période d'al
- Les techniques et outils ou matériaux employés
- Les produits agricoles issus marécages
- Examen de la qualité du produit

Guide d'entretien pour Eleveurs

Nom :

Age :

Sexe :

Niveau d'instruction :

Statut matrimonial :

Profession :

Ethnie :

Lieu de résidence

- 1) Connaissance de l'informateur sur notion de marécage
- 2) Analyse des perceptions et représentations liées à l'espace marécageux

- 3) Motivation et intérêt pour l'occupation du marécage
- 4) Moyens d'acquisition de l'espace marécageux
- 5) Statut et nature de l'occupation
- 6) Méthode d'élevage
- 7) Itinéraires et rendements issues des produits
- 8) Difficultés ou problèmes liés à l'occupation du site

Guide d'observation

- Le caractéristique physique site
- Composantes sociodémographique et socio-culturelles
- Les interactions entre les acteurs
- Nature de l'habitat
- Matériaux constitutifs de l'édifice
- Nature et formes d'évacuation des déchets
- Distance entre l'habitation et le marécage

Guides d'entretiens résidents

Nom :

Age :

Sexe :

Niveau d'instruction :

Statut matrimonial :

Profession :

Ethnie :

Lieu de résidence

- 1) Connaissance de l'informateur sur notion de marécage
- 2) Analyse des perceptions et représentations liées à l'espace marécageux
- 3) Motivation et intérêt pour l'occupation du marécage
- 4) Moyens d'acquisition de l'espace marécageux
- 5) Typologies des relations entre les occupants
- 6) Activités
- 7) Techniques de construction et d'évacuation des déchets
- 8) Difficultés ou problèmes liés à l'occupation du site
- 9) Moyens développés ou suggérer pour résorber les difficultés.

Guide d'observation

- Composantes socio-démographique et socio-culturelles de la zone étudiée
- Le type d'activité
- Les techniques et outils ou matériaux employés
- La nature du produit de la pêche
- Niveau de profondeur du cours d'eau
- Examen de la qualité du produit

Guides d'entretiens pour pêcheurs

Nom :

Age :

Sexe :

Niveau d'instruction :

Statut matrimonial :

Profession :

Ethnie :

Lieu de résidence

- 12) Connaissance de l'informateur sur notion de marécage
- 13) Analyse des perceptions et représentations liées à l'espace marécageux
- 14) Motivation et intérêt pour l'exploitation du marécage
- 15) Techniques de pêche
- 16) Itinéraires et rendements issues des produits
- 17) Difficultés ou problèmes liés à l'occupation du site

ANNEXE 4: FICHE DE CONSENTEMENT ECLAIRE

Bonjour à vous ; Je m'appelle MAPAN JEAN EMMANUEL je suis étudiant en cycle Master en Anthropologie spécialisée dans le domaine du développement. Dans le cadre de ma formation et dans l'objectif d'obtenir mon diplôme de Master académique je me suis donné pour objet de recherche les marécages. Ainsi, il est question pour nous de comprendre les usages des espaces marécageux ou humides dû à leur accès difficile. Avec l'urbanisation progressive de Yaoundé et la cosmopolisation (diversité d'ethnies) de la ville de Yaoundé baigné d'espaces marécageux, difficilement exploitable, il est donc question de savoir comment les communautés gèrent et exploitent ces espaces.

Alors dans notre étude, nos objectifs seront de montrer la dimension symbolique des espaces humides ; sur ce que peut représenter les usages des zones humides pour les, et les valeurs qui s'y rattachent, Présenter les formes d'usages de ces espaces, les acteurs, les conflits Etat-Communauté sur l'occupation marécageux, processus d'acquisition des espaces de terrains, les problèmes liés à l'occupation dans ces espaces. Par ailleurs, la mise en pratique de cette recherche sera faite par une association de plusieurs techniques parmi lesquels l'interview des occupants et/ou usagers des marécages ; et quelques débats de groupe que nous voulons avoir avec vous reparti quatre fois par semaines pendant un mois.

Confidentialité

Nous ne sommes pas ici à des fins d'espionnage politique mais à des fins d'académiques. Toutes les informations obtenues dans le cadre de cette enquête sur les conditions de vie dans ces marécages ainsi que des moyens d'acquisitions de ces espaces, par vous resteront confidentielles dans les limites autorisées par la loi. Vous ne serez pas identifié par votre nom ni d'aucune autre manière ni dans résultats. Je mettrai de faux noms ou noms codés, pouvant me permettre de présenter à titre indicatif mes informateurs à mes évaluateurs. Les photos des habitations et espaces que nous voulons faire dans le cadre de la fourniture des cas illustratifs des espaces ; et de ceux qui l'occupent que ça soit au niveau des entretiens ou focus group. Seront fait avec votre consentement ou permission. Nous ne sommes pas ici à des fins d'espionnage politique mais à des fins d'académiques.

En signant ce formulaire de consentement éclairé, vous autorisez l'accès à ces informations. En ce qui concerne la compensation pour votre participation Aucune compensation financière n'est prévue. Si vous avez par la suite des questions ou des préoccupations à propos de ce sujet ou avoir plus d'informations supplémentaires pour vous rassurez de ma crédibilité ; n'hésitez pas à me le demander. Une copie de ce formulaire d'information signé vous sera remise. Nous vous demandons de la conserver. Votre famille ou toute autre personne avec laquelle vous désireriez en parler.

CONSENTEMENT LIBRE ET ECLAIRE

Je soussigné déclare avoir lu et compris le présent formulaire et j'en ai reçu un exemplaire. Je comprends la nature et le motif de ma participation à l'enquête. J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu, à ma satisfaction.

Signature de la participante ou du participant :

Fait à....., le.....2020

Signature de l'enquête

TABLE DE MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
RESUME.....	iii
ABSTRACT	iv
SOMMAIRE	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
LISTES D'ACRONYMES ET SIGLES.....	vii
INTRODUCTION.....	1
1-CONTEXTE DE L'ETUDE	2
2-JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET.....	4
2.1-Raison Personnel :.....	4
2.2Raison Scientifique :	5
3-PROBLEME	5
4-PROBLEMATIQUE.....	6
5-QUESTIONS DE RECHERCHE.....	7
5-1-Question centrale	7
5-1-1-Question subsidiaire n°1	7
5-1-2-Question subsidiaire n°2.....	7
5-1-3-Question subsidiaire n°3.....	7
6-HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	7
6-1-Hypothèse centrale	8
6-1-1-Hypothèse subsidiaire n°1	8
6-1-2-Hypothèse subsidiaire n°2	8
6-1-3-Hypothèse subsidiaire n°3	8
7-OBJECTIFS DE RECHERCHE	8
7-1-Objectif centrale	8
7-1-1-Objectif subsidiaire n°1	8
7-1-2-Objectif subsidiaire n°2	9
7-1-3-Objectif subsidiaire n°3	9
8-METHODOLOGIE.....	9
8-1- Recherche documentaire.....	9
8-1-1-Ouvrages généraux :.....	9

8-1-2-Ouvrages spécifiques.....	10
8-2-Enquête de terrain	10
8-2-1-Méthode qualitative.....	10
8-2-1-1-Observation directe et participante	10
8-2-1-2-Entretien approfondi individuel	11
8-2-1-3-Photographie	11
8-1-1-4-Récits de vies	11
8-1-1-5-Focus Group Discussion	12
8-1-1-6-Méthode boule de neige	12
8-1-2-Outils de collectes de données	12
8-1-2-1-Guide d'entretien :	12
8-1-2-2-Appareil photo numériques :.....	12
8-1-2-3-Magnétophone :	13
8-2-Analyses des données	13
8-2-1-Analyse de contenu	13
8-2-1-2-Analyse conceptuelle	13
8-2-1-3-Analyse iconographique.....	13
8-2-1-4-Analyse mathématique.....	14
8-3-Interprétation	14
9-INTERETS DE L'ETUDE	14
10-CONSIDERATION ETHIQUE.....	15
11-ORGANISATION DU TRAVAIL	15
CHAPITRE 1: MONOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE DE LA ZONE D'ETUDE.....	17
1.CADRE BIOPHYSIQUE.....	18
1-1-Situation Historique.....	18
1-1-1-Origine et Ethnonymie du mot Yaoundé.....	19
1-2-SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	20
1-2-1- Climat et végétation	20
1-2-3-Relief	20
1-2-4-Hydrographie.....	20
1-3-SITUATION DEMOGRAPHIQUE	21
1-4-SITUATION ADMINISTRATIVE.....	22
1-5-SITUATION SOCIOCULTURELLE	23

1-5-1-Autochtones.....	24
1-5-1-1-Ethnonymie du terme beti	24
1-5-1-2- Origine du peuple bétii.....	24
1-5-1-3-Organisation politique du peuple betis de Yaoundé : cas des Bene	25
1-5- 2-Allogènes.....	29
1-5-2-1- la recherche du profit	29
1-5-2-2-Conflits internes	30
1-5-2-3- Scolarisation.....	30
1-5-2-3-Rapprochement ethnique.....	30
1-5-2-3-4 <i>Les bamiléhés et les nordistes</i>	31
1-5-2-3-5 <i>Les Bulu du Sud ; les Basa'a du Nyong Ekélé, les Yambassa, les Eton de la Lékié</i>	31
1-6-SITUATION SOCIOECONOMIQUE	31
1-6-1-Sur le plan formel,.....	31
1-6-2-Sur le plan informel	31
1-7-ETHNOGRAPHIE DES ZONES MARECAGEUX OU des <i>elobis</i> A YAOUNDE	32
1-7-1--Ethnonyme du terme <i>elobi</i>	32
1-7-2--Localisation géographique	32
1-7-3-Socio-économie	33
1-7-3-1-Cultures vivriers	33
1-7-3-2-Elevage.....	33
1-7-3-3-Les marchés	33
1-7-4- Socio-démographie.....	33
1-7-5-Monographie des sites de la recherche.....	34
1-7-5-1-Mokolo elobi	34
1-7-5-2-Mvog-ada (derrière caveau)	35
1-7-5-3-Elig-edzoa (lieu-dit Benoué).....	36
1-7-5-4-Mimboman (lieudit chapelle).....	36
1-8-REGLEMENTATION SUR L'OCCUPATION DE L'ESPACE MARECAGEUX	37
1-8-1-Institution en charge	37
1-8-1-1-Origine gouvernementale	37
1-8-1-2- Origine traditionnelle	38
1-8-2-Lois sur l'occupation des espaces : cas de l'espace marécageux.	38
1-8-2-1- Sur le plan coutumier	39

1-8-2-2. Sur le plan administratif.....	40
CHAPITRE 2: REVUE DE LA LITTÉRATURE, CADRE THEORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS	43
2-ETAT DE LA QUESTION SUR LA GESTION DES ESPACES HUMIDES AU CAMEROUN ET A YAOUNDE	44
2-1 RETOUR HISTORIQUE SUR LA NOTION DE L'ESPACE	44
2-1-1-Approche géographique	45
2-1-2-Approche de genre	45
2-1-4-Approche anthropologique	46
2-2-SYSTEME DE PROPRIETE DE L'ESPACE	47
2-2-1-Propriété commune.....	47
2-2-2-Propriété étatique.....	48
2-2-3-Propriété privée	49
2-3-DE L'ESPACE A L'ESPACE MARECAGEUX	50
2-3-1-Caractéristiques de l'espace humide (cas du marécage)	50
2-3-1-1- Climat et Topographie	51
2-3-1-2-Végétation	52
2-3-1-3-Faune.....	52
2-3-2-Formes d'exploitation des espaces humides (cas du marécage)	53
2-3-2-1-Pêche	53
2-3-2-2-Elevage.....	54
2-3-2-3-Agriculture	54
2-3-2-4- Habitat.....	55
2-3-3-CONSEQUENCES LIEES A L'EXPLOITATION DES MARECAGES AU CAMEROUN	55
2-3-3-1-Pollution.....	56
2-3-3-2-Précarité	57
2-3-3-3-Destruction de l'écosystème	59
2-4-MESURES DE LUTTES CONTRES LES MESUSAGES DES ESPACES HUMIDES.	60
2-5-RESILIENCE COMMUNAUTAIRES DANS L'OCCUPATION DES MARECAGES	62
2-5-1-Facteur politique.....	62
2-5-2-Facteur culturel.....	63
2-6-CADRE THEORIQUE.....	64
2-6-1-Ecologie culturelle.....	64

2-6-2--L'ethnoécologique	65
2-6-2-1-Savoirs endogènes.....	66
2-6-2-2-Pratiques endogènes.....	66
2-6-2-3-Croyances endogènes.....	66
2-6-3-Le Néo-institutionnalisme	66
2-6-3-1-Le principe de la légitimité	67
2-6-3-2-Le principe de l'Isomorphisme	67
2-6-3-1-DEFINITION DES CONCEPTS	68
CHAPITRE 3 : PRESENTATION ETHNOGRAPHIQUE DE LA GESTION CULTURELLE DES ESPACES MARECAGEUX DANS LA VILLE DE YAOUNDE	69
3-1-GROUPES ETHNIQUES OU CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLE ET DÉMOGRAPHIQUE	70
3-1-1-Caractéristiques socio-démographiques	70
3-1-2-Caractéristiques socioculturelles	71
3-1-2-1-Allogènes	71
3-1-2-2-Autochtones	72
3-2-MOTIVATION LIEE A L'OCCUPATION DES ESPACES MARECAGEUX.....	73
3-2-1-Sécurité foncière.....	74
3-2-2-Faible coût.....	75
3-2-3-Pauvreté.....	75
3-2-3-Affinité ethnique et la consanguinité.....	76
3-2-4-Productivité de l'espace	78
3-2-5-Pratiques Rituels.....	78
3-3-Perceptions sur les conditions d'accès au sol	79
3-3-1-Héritage	79
3-3-2-Location et don.....	81
3-3-3-1-Logement	81
3-3-3-1-Activité Commerciale	82
3-3-3-Vente ou achat.....	83
3-4-TYPOLOGIES DES RAPPORTS ENTRE LES DIVERS OCCUPANTS.....	86
3-4-1-Rapport conflictuel.....	86
3-4-1-1-Tribalisme et stigmatisation.....	86
3-4-1-2-Ethnocentrisme	88
3-4-1-3-Problème de Location	89

a. Insolvabilité de loyer.....	89
b) Manque d'entretien	90
3-4-2-Relation positive.....	91
3-4-2-1-Partage des ressources.....	91
3-4-2-2-Entretien et Hygiène	91
CHAPITRE 4 : SAVOIRS ET PRATIQUES DANS LES ZONES MARECAGEUSES A YAOUNDE.....	93
4-1-HABITAT.....	94
1-1-Habitat spontanée provisoire	95
4-1-2-Habitat moderne ou durable	97
4-2-AGRICULTURE	99
4-2-1-Typologies des cultures	100
4-2-2-Techniques de cultures	102
4-3-POINT D'APPROVISIONNEMENT EN EAU.....	103
4-3-1-Formes d'approvisionnements	106
4-3-1-1-Puits.....	106
4-3-1-2-Bornes fontaines.....	107
4-3-1-3-Robinets	107
4-4-PECHE.....	107
4-4-1-Motivation	108
4-4-1-1-Activité culturelle.....	108
4-4-1-2-Productivité	109
4-4-1-3-Subsistance.....	109
4-4-1-4-Chômage ou difficulté d'emploi	110
4-4-2-Outils et techniques de pêche	110
4-5-ELEVAGE.....	112
4-5-1-Origine.....	112
4-5-2-Techniques d'élevages	113
4-5-3-Itinéraires des produits	114
4-6-UTILITE COMMERCIALE	115
4-6-1-Moyen d'acquisition.....	116
4-6-1-1-Affinité.....	116
4-6-1-2-Statut de Propriétaire.....	117
4-6-1-3-Recherche personnelle	117

4-6-2-Types de commerce.....	117
4-7--CANAL D'ÉVACUATION DES DÉCHETS	118
4-7-1-Originine des déchets	119
4-7-2-Types de déchets	120
4-7-2-1-Déchets solides.....	120
4-7-2-2-Déchets liquides	121
4-7-3-Moyens de d'évacuation des déchets	121
CHAPITRE 5 : DE L'ANTRHOPOLOGIE DE L'ESPACE MARECAGEUX DANS LA VILLE DE YAOUNDE.....	123
5-1. DES PERCEPTIONS CULTURELLES DES MARECAGES	124
5-1-1 De l'hétérogénéité culturelle en zone marécageuse.....	124
5-1-2 Condition d'accès définie	125
5-1-3 Relations socio-culturelles.....	126
5-1-4 Pratique et typologie ethnique	127
5-2-Urbanisme et l'écologie.....	128
5-3-SYMBOLIQUE DE L'ESPACE MARECAGEUX.....	129
5-3-1-Héritage	129
5-3-2-Productivité	130
5-4-FONCTIONS DE L'ESPACE MARECAGEUX.....	132
5-4-1-Fonctions biologiques	132
5-4-2-Fonctions récréatives ou de loisirs	134
5-4-3-Fonction économique	135
5-4-3-1-Agriculture	135
5-4-3-2-Pêche	136
5-4-3-3-Elevage.....	137
5-5-PROBLEMES LIES A L'ESPACE MARECAGEUX	137
5-5-1 Responsabilité gouvernementale	137
5-5-1-1-Une professionnalisation insuffisante en écologie.....	138
5-5-1-2-Absence d'un plan de recasement.....	138
5-5-1-3-Insuffisance des services d'hygiène.....	139
5-5-1-4-Sentiment de marginalisation par les communautés locales.....	140
5-5-2- Responsabilité de la population.....	140
5-5-2-1-Pollution.....	140
5-5-2-1-L'occupation anarchique.....	141

5-5-2-3-Précarité sanitaire.....	142
5-6-LES SOLUTIONS	144
5-6-1-AU NIVEAU ECOLOGIQUE (PLANETE).....	145
5-6-1-1-Renforcement l'expertise écologique dans l'aménagement urbain.	145
5-6-1-2-Sensibilisation communautaire sur les bienfaits de la nature	145
5-6-1-3-Renforcer le système d'évacuation déchets ménagers	146
5-6-2-AU NIVEAU HUMAIN (PEOPLE)	147
5-6-2-1-Conduction d'une Etude socio-culturelle.....	147
5-6-2-2-Révision des textes sur la question foncière	148
5-6-2-3-Renforcement de la stratégie sanitaire.	148
5-6-3-AU NIVEAU DU PROFIT (PROFIT).....	149
5-6-3-1-Valorisation les cultures maraichères	149
5-6-3-2 Recasement des occupants	150
CONCLUSION.....	151
SOURCES.....	158
OUVRAGES GENERAUX	159
SOURCES ORALES.....	166
ANNEXES.....	169
TABLE DE MATIERES	164